

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Communauté de communes Thelloise

ENTRE

La Communauté de communes Thelloise, représentée par Monsieur Pierre DESLIENS, son Président,
autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 22 juin 2021,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Madame Corinne Orzechowski, Préfète de l'Oise,
Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire de la Communauté de communes Thelloise autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Le territoire de la Thelloise et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

La Communauté de communes Thelloise (CCT) est située dans le département de l'Oise, au Nord de la Région parisienne. Elle constitue la quatrième intercommunalité du département en termes de population : 60 491 habitants en 2017 (source INSEE).

Elle bénéficie d'un dynamisme économique et résidentiel important. Composée de 40 communes, elle s'organise autour du pôle structurant de CHAMBLY, d'un pôle d'équilibre (communes de SAINTE GENEVIEVE et NOAILLES), de 3 pôles relais que sont PRECY-SUR-OISE, NEUILLY-EN-THELLE et CIREZ-LES-MELLO, 9 bourgs d'appui (Angy, Balagny-sur-Thérain, Berthecourt, Boran-sur-Oise, Cauvigny, Ercuis, Uilly-Saint-Georges, Villers-Sous-Saint-Leu, et Le Mesnil-en-Thelle) et enfin 25 communes rurales.

La CCT a vu son territoire recomposé au 1er janvier 2017 sous l'effet de la fusion de deux territoires, celui du Pays de Thelle et celui de la Ruraloise.

La CCT bénéficie d'une situation géographique attractive à proximité des pôles départementaux (CREIL, BEAUVAIS, MERU,) ce qui lui confère un rayonnement important dans la partie Sud du département isarien. Elle constitue un espace à la fois urbain, agricole, mais aussi naturel avec ses nombreux espaces reconnus pour leur sensibilité environnementale. La question de la pression foncière y est importante et la question de la consommation d'espaces est majeure.

La CCT doit faire face à des enjeux importants qui sont liés à sa proximité immédiate avec le Val d'Oise et plus généralement l'Île de France.

La poussée démographique est telle qu'il convient de se projeter sur l'accueil de nouvelles populations ce qui sous tendra de mettre en place une politique de logement adaptée mais également de créer des équipements publics en conséquence.

Ces évolutions démographiques sont toutefois encadrées par le projet de Schéma de cohérence territoriale, en révision (SCOT) afin d'être conformes au Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires des Hauts-de-France (SRADDET).

L'apport de nouvelles populations induit forcément des migrations pendulaires avec utilisation de la voiture. Les élus de la CCT souhaitent pouvoir juguler ce phénomène et permettre aux habitants de la CCT de travailler sur le territoire.

Pour ce faire, le développement économique apparaît comme essentiel car il est porteur d'emplois.

Le territoire de la Thelloise est un territoire en plein devenir. Il intéresse les investisseurs car le prix du foncier y est encore abordable. De plus, l'Île de France est saturée. La situation géographique de la Thelloise, à proximité d'axes structurants (A 16, D 1001) lui confère une attractivité importante.

La CCT dispose encore de foncier disponible. L'artificialisation des sols a nettement diminué ces dernières années.

Il conviendra de conjuguer Développement économique et maîtrise de l'artificialisation du territoire.

Le contenu du présent contrat a vocation à répondre aux enjeux qui ont été identifiés. Il est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera

l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Article 2 – Ambition du territoire de la Communauté de communes Thelloise

Comme vu à l'article 1 du présent contrat, le territoire de la Communauté de communes Thelloise dispose d'une localisation stratégique, aux portes de l'Île de France, et d'un réseau d'infrastructures routières existant mais parfois saturé, à adapter aux flux de migrations pendulaires quotidiennes.

De plus, elle doit adapter son offre de logements et de services en conséquence pour accueillir les populations nouvelles.

Enfin, elle souhaite œuvrer au développement des entreprises installées sur son territoire et à l'implantation de nouveaux acteurs économiques afin de créer des emplois de proximité, profitant aux populations locales et limitant les aller-retour domicile-travail.

La Communauté de communes a également des ambitions importantes quant à son développement durable et la préservation de son identité rurale. Pour cela, les politiques de développement viendront s'intégrer pleinement dans la stratégie de transition écologique de la Thelloise.

On peut diviser les ambitions du territoire en différentes thématiques, avec en fil rouge l'intégration de la transition écologique et la sobriété foncière dans chacune d'entre elles :

- Le développement économique : Profiter de l'attractivité du territoire en proposant aux entreprises une offre adaptée à leurs besoins dans un objectif de sobriété foncière.
De plus, en développant son tissu économique, la Thelloise développe l'emploi pour ses habitants et ainsi permet à ces derniers de limiter la distance parcourue entre leur domicile et leur travail. Ainsi l'objectif est d'allier développement économique et transition écologique.
- Les mobilités : Permettre à tous les habitants du territoire d'avoir accès à une offre de services de déplacement plus vertueuse pour l'environnement. Le but est de diminuer l'utilisation des énergies fossiles carbonées, prédominantes sur le territoire. Ainsi, la communauté de communes, avec ses communes, travaille sur les différents aspects de la mobilité que ce soit par le développement d'une offre de transport en commun (transport à la demande et lignes régulières) plus importante, la mise en place de solutions alternatives (le co-voiturage, l'utilisation des véhicules électriques, l'augmentation du nombre de bornes de recharge...) et le développement des mobilités douces
- L'habitat : Répondre au mieux à la hausse démographique et aux besoins de la population en termes de logements en rééquilibrant la répartition du parc de logements entre les communes, en veillant à développer cette offre dans les dents creuses existantes et en adaptant ces logements en intégrant les normes environnementales. Il s'agira également de répondre en priorité aux nouveaux besoins des populations (décohabitation et recomposition des familles), aux besoins des familles les plus fragilisées (augmentation des familles mono parentales), permettre aux personnes âgées de rester sur leur commune en créant une offre de logements spécifiques (logements plus petits et adaptés)

et enfin, répondre à l'obligation légale de créer du logement social et de le répartir de manière homogène sur le territoire.

- Les services de proximité : Développer les services de proximité de tous types et en particulier les équipements publics (équipements scolaires, équipements sportifs, équipements culturels et de loisirs...) pour répondre aux besoins essentiels des habitants et diminuer les flux vers l'extérieur du territoire. La CCT s'attachera à l'exemplarité de ses bâtiments publics, quant à la maîtrise de leur consommation énergétique, en valorisant, par exemple, la production d'énergies renouvelables. Les différentes actions mises en place tiendront compte du PCAET en cours d'élaboration.
- La valorisation du territoire et de ses ressources : Préserver et valoriser la richesse et la variété des aménités du territoire pour conserver son caractère rural et garantir la pérennité de son cadre de vie. Développer le potentiel touristique de la Thelloise en mettant en avant la préservation de la biodiversité (tourisme vert) mais également de ses richesses culturelles et permettre une visibilité plus importante du territoire.

Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques au nombre de 4 en s'appuyant sur des orientations qui sous tendront le projet de territoire de la Communauté de Thelloise.

- **Orientation 1 : Contribuer au développement économique du territoire et soutenir les mutations s'intégrant dans la transition écologique de ce dernier**

La Communauté de communes Thelloise souhaite faire du développement économique une de ses priorités. Ainsi, elle entend cibler les friches industrielles et accompagner leur mutation : dépollution, reconversion.

L'un des autres projets phares de la Thelloise est le soutien aux projets d'installation de méthaniseurs sur le territoire.

- **Orientation 2 : Développer une offre de moyens de déplacements variés pour mieux raccorder et rapprocher**

Cette orientation sera illustrée dès 2022 par la réalisation d'une liaison douce entre la commune de Puiseux-le-Hauberger et le collège de la commune de Bornel. Ce projet est le fruit d'une coopération intercommunale entre la Thelloise et la Communauté de communes des Sablons.

De plus, la Thelloise a le projet d'élargir l'offre actuelle du Pass Thelle bus en réfléchissant à la création de lignes régulières, complémentaires au transport à la demande.

Elle soutiendra par ailleurs, la création d'un échangeur entre la D 1001 et l'autoroute A 16 permettant de délester le trafic du sud du territoire (Chambly).

- **Orientation 3 : Répondre à la pression démographique et accompagner le développement économique du territoire en développant une offre de logements adaptée et en créant de nouveaux services et équipements de proximité, vertueux pour l'environnement**

La Communauté de communes va mettre l'accent sur le développement de services et d'équipements de proximité, afin de pouvoir offrir à ses habitants un cadre de vie de qualité. Pour cela, les équipements actuels

et futurs seront rénovés et construits avec de nouvelles techniques plus durables pour l'environnement. Ainsi, deux projets emblématiques sont la construction d'une halle sportive et d'une Maison des Arts et de la Connaissance sur la commune de Chambly.

De nombreux projets de rénovation, notamment thermique des équipements ont d'ores et déjà été réfléchis et donné lieu à réalisation dans de nombreuses communes du territoire.

La Communauté de Communes va elle aussi participer à cet effort d'exemplarité écologique en réalisant des travaux d'agrandissant et de rénovation thermique de ses locaux administratifs au cours des années 2022 et 2023.

D'autres actions viendront compléter la liste actuelle en fonction du future Plan Local de l'Habitat qui en est cours d'élaboration.

- **Orientation 4 : Permettre une meilleure visibilité du territoire en valorisant ses richesses naturelles et son patrimoine culturel**

Le territoire de la Thelloise va également chercher à développer son attractivité par la valorisation de ses richesses naturelles et le développement d'activités culturelles. Différents projets sont prévus tels que la création d'une ferme pédagogique par la commune de Chambly, l'aménagement des berges de l'Oise par la commune de Précý-sur-Oise ainsi que celles du Therain par la Thelloise, en collaboration avec le Syndicat Intercommunal du Therain (SIVT), Oise Tourisme et d'autres intercommunalités concernées par le projet. Des projets de développement touristique sont envisagés sur le territoire dont l'aménagement du Moulin de la Brosserie de Saint-Felix.

La liste de l'ensemble des actions et projets se trouve en annexe 2. L'annexe 3 comprend l'ensemble des fiches actions du territoire.

En cas d'évolution du contenu des orientations en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

A la date de signature du CRTE, l'Etat et en particulier le plan France Relance a permis de contribuer au lancement de plusieurs projets de la communauté de communes et de ses communes via la DETR et les différentes enveloppes de la DSIL.

L'Etat participe également au financement de l'élaboration de documents de planification de la Thelloise. En effet il a été entrepris en 2021 l'actualisation du Schéma de Cohérence Territoriale avec l'aide de la Dotation Générale de Décentralisation. Cette révision permettra de répondre aux enjeux actuels à la fois en matières environnementales, économiques et sociales.

4.2. Validation des actions

Les actions du CRTE ci-dessous sont décrites dans des fiches action (projets matures) et des fiches projet (projets non matures) en annexe 2.

NB : Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires (modèle annexé).

4.3. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

4.4. Les actions de coopération interterritoriale

La Communauté de Communes a déjà développé plusieurs partenariats avec ses territoires voisins, et le présent CRTE sera l'occasion de développer ce travail.

- Mobilité douce :
 - o Développement de partenariats les Communauté de Communes des Sablons et du Vexin Thelle : réflexion en cours sur les mobilités et la création de connexion nouvelles.
 - o Création de voie douces avec la Communauté de Communes des Sablons
 - o Partenariat avec le Haut Val d'Oise pour la création de voies douces
- Renouvellement d'un groupement de commande avec 4 autres communautés de communes. Ce partenariat a pour objectif de mutualiser la gestion des aires d'accueils des gens du voyage afin de développer un réseau d'aires pour faciliter l'accueil des gens du voyage et d'optimiser les coûts de gestion du service.

Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

La CCT s'est engagée dans le dispositif VTA (Volontariat Territorial en Administration) et a prévu d'embaucher un jeune diplômé et de lui confier les missions suivantes :

- Elaboration du Projet de Territoire de la CCT, en lien avec le Président, les deux conseillers communautaires délégués et la DGS
- Suivi de la mise en œuvre du CRTE : actualisation des fiches actions, dépôt et suivi des demandes de subvention de la CCT (DSIL) mais aussi des communes : liens réguliers avec les services de l'Etat mais également des communes du territoire
- Participation à l'actualisation du Plan Pluri annuel d'investissement de la CCT, le jeune volontaire sera également associé à la préparation budgétaire et à l'exécution budgétaire dans un contexte de changement (process en évolution)
- Veille juridique et financière afin d'identifier les financements accessibles et de s'y inscrire (appels à projets notamment...)
- Veille sur les programmes portés par l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion Territoriale) dont pourrait bénéficier la CCT
- Appui aux services de la CCT pour la préparation et le dépôt des dossiers de subvention : financements de l'Etat, des collectivités Territoriales (Région, Département) mais aussi de l'Europe...

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat :

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, la CCT assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un responsable du pilotage du CRTE. Pour la Communauté de communes Thelloise, il s'agit de la Directrice Générale des Services.

Elle est assistée dans cette tâche par le directeur des ressources et l'ensemble de ses services, particulièrement l'aménagement-cadre de vie, les mobilités, l'assainissement et le développement économique.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de

territoire.

Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat.

Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

La CCT s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 3.

6.4. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance et le comité local de cohésion des territoires (CLCT).

Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par la Préfète du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de la CCT, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et de la CCT. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Pour la CCT, le comité technique comprendra la DGS, le directeur des ressources, la responsable du service économique et la responsable du pôle Cohésion territoriale ainsi que la chargée de mission mobilités et la chargée de mission intervenant dans le cadre du dispositif VTA.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de

comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action en annexe de la présente convention.

Les indicateurs de suivi sont précisés en annexe de la présente convention.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif d'Amiens.

Signé à **BEAUVAIS** le **24 JAN. 2022**

LES SIGNATAIRES

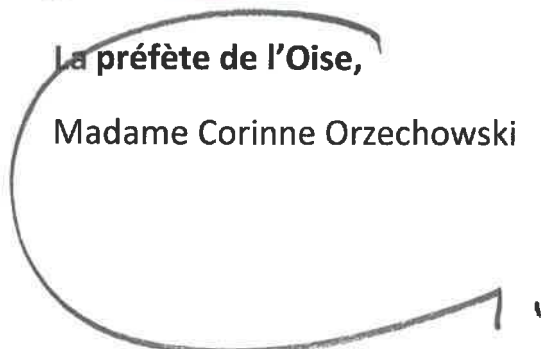
Le Président de la Communauté de Communes Thelloise,

Monsieur Pierre DESLIENS



La préfète de l'Oise,

Madame Corinne Orzechowski



Sommaire des annexes

Annexe 1 – Diagnostic de Territoire

Annexe 2 – Liste des actions et projets

Annexe 3 – Fiches actions

Annexe 4 – Indicateurs de suivi du CRTE

Annexe 5 – Objectifs de production de logements

**CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE
ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE**
Communauté de communes Thelloise

ANNEXES

SOMMAIRE :

Annexe 1 – Diagnostic de Territoire p.2

Annexe 2 – Liste des actions et projets..... p.22

Annexe 3 – Fiches actions 2022 p.25

Annexe 4 – Indicateurs de suivi du CRTE p.51

Annexe 5 – Objectifs de production de logements..... p.53

ANNEXE N°1

Diagnostic du territoire

1- Éléments de contexte

La communauté de communes Thelloise est située dans le département de l'Oise, au Nord de la Région parisienne. Elle constitue la quatrième intercommunalité du département en termes de population (61 725 habitants/population totale au 1er janvier 2021). Elle bénéficie d'un dynamisme économique et résidentiel important. Composée de 40 communes, elle s'organise autour du pôle structurant de CHAMBLY, d'un pôle d'équilibre (communes de SAINTE GENEVIEVE et NOAILLES), de 3 pôles relais que sont PRECY-SUR-OISE, NEUILLY-EN-THELLE et CIRELES-MELLO, 10 bourgs d'appui (BERTHECOURT, VILLERS-SOUS-SAINT-LEU, LE MESNIL-EN-THELLE, ou BALAGNY-SUR-THERAIN...et enfin 25 communes rurales.

La CCT a vu son territoire recomposé au 1^{er} janvier 2017 sous l'effet de la fusion de deux territoires, celui du Pays de Thelle et celui de la Ruraloise.

La CCT bénéficie d'une situation géographique attractive à proximité des pôles départementaux (CREIL, BEAUVAIS, MERU,) ce qui lui confère un rayonnement important dans la partie Sud du département isarien. Elle est un espace à la fois urbain, agricole, mais aussi naturel avec ses nombreux espaces reconnus pour leur sensibilité environnementale où la question de la consommation d'espaces et la pression foncière est majeure. Elle est un espace de cohérence territoriale où peuvent être développées les politiques territoriales à la bonne échelle.

Portrait de la CCT au sens de l'INSEE

2.1. Limites administratives

La CC Thelloise se compose de 40 communes.

L'intercommunalité s'étend sur 5 cantons :

- 16 communes sur le canton de Chaumont-en-Vexin ;
- 8 communes sur le canton de Montataire ;
- 7 communes sur le canton de Méru ;
- 5 communes sur le canton de Mouy ;
- 4 communes sur le canton de Chantilly.

L'intercommunalité se structure autour de 7 bassins de vie. L'ensemble des communes sont sous l'influence de communes situées à l'extérieur : *Persan-Beaumont, Méru, Mouy, Creil, Bresles, Beauvais et Chantilly.*

2.2. Profil démographique

La CC Thelloise est la 4^{ème} intercommunalité la plus peuplée du département. Sa population totale au 1^{er} janvier 2020 est de 61 725 habitants.

Un fort dynamisme démographique est à signaler. Le taux d'évolution annuel moyen entre 2009 et 2014 s'élève à 0,8% contre 0,4% au niveau départemental.

La densité de population du territoire est de 197 habitants/km² contre 143,8 au niveau départemental.

La population est plus jeune qu'en moyenne. L'indice de jeunesse s'élève à 2.0 contre 1.8 au niveau départemental. La part des 75 ans et plus au sein de la population est de 7,9 % contre 9,3 % au niveau national.

Parmi les 40 communes de l'intercommunalité, 9 dépassent les 2 000 habitants. La commune la plus peuplée, Chambly, compte plus de 10 000 habitants. 31 communes sont rurales, 22 comptent moins de 1 000 habitants.

Les mobilités résidentielles sont semblables à celles observées au niveau départemental.

2.3. Niveau de qualification

Le niveau de qualification est assez proche de la moyenne départementale. Des divergences sont néanmoins à signaler :

- une sous-représentation des non et faiblement diplômés ;
- une surreprésentation des CAP-BEP ;
- une surreprésentation des titulaires du Baccalauréat.

La CCT compte 23 469 foyers fiscaux dont le revenu médian (23 830 €) est supérieur à la moyenne départementale (22 150 €).

2.4. Profil socio-professionnel

La population en âge de travailler (15-64 ans) est de 38 957 habitants dont 30 548 ayant un emploi.

Le profil socioprofessionnel s'écarte de la moyenne départementale :

- une sous-représentation des actifs sans activité, des retraités et des ouvriers ;
- une surreprésentation des professions intermédiaires et des employés.

La plus grande part des actifs travaille hors du département.

La majorité des emplois locaux est occupée par des résidents de l'intercommunalité. C'est l'indicateur de concentration d'emplois. Il est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi. Ce taux est de 45,6 % en 2017 contre 44,8 % en 2012.

2.5. Emploi-chômage

12 527 emplois sont recensés dans l'intercommunalité.

Le profil des emplois est assez proche de celui observé sur le département. Des disparités sont à signaler :

- Une sous-représentation des emplois de cadres et de professions intellectuelles supérieures,
- Une surreprésentation des emplois d'artisans, commerçants et chefs d'entreprises.

L'économie productive représente 38 % quand l'économie présentielle en représente 62 %. Les particuliers emploient principalement des assistantes maternelles à hauteur de 57,5 % et d'autres salariés pour 42,5 %.

Au 1^{er} février 2020, 3 487 entreprises hors agriculture étaient enregistrées au sein du répertoire SIRENE et la part des emplois industriels représente 17,1 %, (+ 0,8 par rapport au niveau départemental. Ce taux est stable.

75 % des établissements emploient de 1 à 9 salariés ; 7 % de 10 à 19 salariés ; 6 % de 20 à 49 ; 4 % 50 salariés et plus et 8 % des établissements ne disposent d'aucun salarié.

S'il est possible d'affirmer que le taux de chômage est nettement inférieur à la moyenne départementale, les difficultés à obtenir un taux de chômage localisé à l'échelle des EPCI conjuguées aux effets de la crise sanitaire

sur l'emploi tout au long de l'année 2020 et en ce début d'année 2021 rendent inopérantes toutes informations relatives au taux de chômage.

2.6. Logement

Le parc immobilier est essentiellement constitué de maisons : 80,9 % des logements contre 63,2% au niveau départemental.

Des divergences sur le statut d'occupation sont également à signaler :

- une sous-représentation des locataires HLM : 12,4 % contre 17,8 % au niveau départemental ;
- une surreprésentation de propriétaires : 72,9 % contre 61,5 % au niveau départemental.

Enfin, un taux de logements vacants de 6 % contre 7,2 % au niveau départemental.

En moyenne, l'ancienneté d'emménagement dans la résidence principale (5 ans et plus) est de 72 % contre 69,5 % au niveau départemental.

2.7. Equipements et services

12 pôles de services recensés sur l'intercommunalité :

- 1 pôle principal (CHAMBLY) ;
- 4 pôles secondaires (NEUILLY/NOAILLES/PRECY/SAINTE GENEVIEVE);
- 7 pôles locaux (BALAGNY/BORAN/CIRES/ERCUIS/LE MESNIL/ULLY/VILLERS SOUS SAINT LEU).

Les pôles principaux, secondaires et locaux concentrent respectivement au moins 30, 20 et 10 équipements et services parmi les 52 recensés dans le cadre du Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services aux publics (SDAASP) de l'Oise.

L'accessibilité aux équipements et services est satisfaisante dans l'intercommunalité. Les principales difficultés d'accessibilité aux équipements et services se concentrent dans les communes du nord-ouest.

Les services publics sont concentrés dans 3 communes : Chambly, Neuilly-en-Thelle et Noailles.

2- Documents de planification en cours d'élaboration ou de révision

2.1 Un SCOT en cours de révision

Le SCOT de la Thelloise est actuellement en cours de révision depuis le 11 décembre 2017. Cette révision était souhaitée afin de répondre aux objectifs que se sont donnés les élus de la CCT et qui sont liés à l'extension du périmètre de l'EPCI et aux récentes prescriptions législatives.

Le SCOT a été arrêté par délibération du conseil communautaire en date du 15 avril 2021. Il a été transmis aux PPA et fera l'objet d'une enquête publique à partir de septembre 2021 pour être approuvé en décembre 2021 et opposable début 2022.

Le SCOT a d'ores et déjà fait l'objet d'une évaluation environnementale.

Les élus de la CCT ont en effet fait le choix de travailler sur un projet de territoire, au sein duquel les préoccupations environnementales doivent irriguer l'ensemble des domaines intégrés au SCOT. Il tient compte des piliers du développement durable qui sont :

- La lutte contre le changement climatique
- La préservation de la biodiversité
- L'épanouissement de tous les êtres humains

- Le renforcement de la cohésion sociale
- L'adoption de modes de production et de consommation responsables

Les enjeux du territoire identifiés par le SCOT sont les suivants :

- Elaborer un SCOT à la nouvelle échelle intercommunale, en tenant compte des spécificités du territoire,
- Adapter le document aux évolutions législatives et règlementaires,
- Intégrer les orientations des futurs documents supra-communaux et intercommunaux tels que le SRADDET ainsi que les études en cours au niveau intercommunal (schéma de développement économique, schéma touristique, schéma directeur d'assainissement, ...
- Maîtriser le développement démographique et urbain,
- Préserver l'organisation de l'espace et la structure urbaine du territoire,
- Prévoir une répartition territorialement équilibrée entre emploi, habitat, activités économiques,
- Limiter la consommation d'espaces agricoles et naturels,
- Développer la dimension touristique du territoire en tenant compte des richesses qu'il recèle,
- Préserver les richesses patrimoniales du territoire dans une optique de promotion de ce dernier,
- Préserver les ressources naturelles, les continuités écologiques et la biodiversité du territoire en prônant une utilisation économe des espaces agricoles, naturels et forestiers,
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre, maîtriser les consommations d'énergie et valoriser la production d'énergies renouvelables en tenant compte du PCAET en cours d'élaboration,
- Prendre en compte la prévention des risques et des nuisances aussi bien naturels que technologiques, dans toutes les démarches de développement intercommunal,
- Favoriser le développement des communications électroniques et l'aménagement numérique du territoire,
- Intégrer la nécessité de réduire les temps de déplacement dans la définition des grands projets d'équipements notamment en ce qui concerne les transports collectifs et les autres modes de déplacement,
- Tenir compte de la bonne desserte du territoire dans le cadre des réflexions en matière de développement,
- Préserver et valoriser les paysages urbains et naturels, la biodiversité et les espaces qui constituent les trames vertes et bleues du territoire,
- Préserver la ressource en eau du territoire,
- Maintenir et étoffer l'offre de services à la population du territoire.

Les enjeux environnementaux du SCOT ont été classés de la manière suivante :

Géomorphologie

- Atténuer les effets du changement climatique en préservant les éléments du paysage et en maîtrisant les risques de ruissellement ;
- Favoriser le rechargement des nappes souterraines tout en évitant les pollutions.

Ressource en eau

- Préserver la qualité des eaux de surface, des eaux souterraines et les zones humides à travers la réalisation de travaux d'assainissement nécessaires ;
- Préserver et garantir la qualité de disponibilité de la ressource en eau par la mise en œuvre de solutions curatives (stations de traitement) et préventives (plan d'action sur les AAC) ;
- Garantir la sécurisation des ressources disponibles ;
- Gérer la problématique ruissellements/inondations par la gestion du pluvial à la parcelle.

Paysages et patrimoine culturel

- Préserver les paysages et patrimoine remarquable, les sites protégés, le bâti traditionnel, les formes urbaines identitaires et les motifs caractéristiques de la Communauté de Communes Thelloise ;
- Assurer l'intégration paysagère des nouvelles urbanisations ;
- Anticiper les évolutions du paysage dues au changement climatique, par exemple à travers les choix d'essence locales adaptées ;
- Veiller à l'intégration du nouveau bâti et aux matériaux employés afin qu'ils soient en cohérence avec le bâti ancien, ainsi qu'à l'environnement proche des éléments remarquables.

Patrimoine naturel

- Préserver les espaces à enjeux écologiques majeurs ou forts particulièrement sensibles par leur disparition et de leur faible taille ;
- Préserver les continuités écologiques et assurer la fonctionnalité écologique des milieux humides et aquatiques, boisés, ouverts ;
- Maitriser l'artificialisation des sols et préserver les espaces agricoles, naturels et forestiers ;
- Favoriser la préservation des éléments éco-paysagers remarquables (haies, talus, mares...) ;
- Améliorer la perméabilité écologique des infrastructures et milieux artificialisés ;
- Préserver les effets lisières des milieux naturels.

Risques naturels

- Prendre en compte les risques actuellement identifiés en évitant l'exposition des biens et des personnes ;
- Anticiper les effets du changement climatique avec l'aggravation de certains risques et l'apparition de certains (feux de forêt).

Risques industriels, pollutions et nuisances

- Éviter l'exposition de nouvelles populations aux risques technologiques et à la pollution des sols ;
- Garantir la sécurité des biens et personnes autour des sites ICPE ;
- Permettre une réduction des épisodes de pollution de l'air ;
- Préserver les habitants des différentes nuisances : déchets, bruit etc.

Contexte énergétique et climat

- Favoriser les opérations de renouvellement urbain et de lutte contre la précarité énergétique ;
- Développer les énergies renouvelables et de récupération (gisement en méthanisation, solaire, biomasse) ;
- Préconiser l'installation de chauffage basse température dans les nouvelles constructions pour développer la géothermie ;

- Permettre le développement de réseaux de chaleur en ayant une certaine densité de logement.

2.2 Un PCAET en cours d'élaboration

Par délibération n° 2017-DCC-137, en date du 8 novembre 2017, la CCT a confié au SE 60 la réalisation d'une Etude de Planification Energétique (EPE) qui constitue le volet énergétique du Plan Climat Air Energie Territorial.

Elle a eu pour objectif de proposer une stratégie qui vise à renforcer le recours aux ressources énergétiques locales et d'éclairer les décideurs sur les données énergétiques du territoire, d'estimer les potentialités en matière de développement des énergies renouvelables et de maîtrise de l'énergie.

Par délibération n° 2018-DCC-056 du 13 avril 2018, la CCT a prescrit l'élaboration de son PCAET.

Les objectifs de l'EPE étaient d'une part d'approfondir les connaissances énergétiques du territoire, et d'autre part d'établir un plan d'action opérationnel lui permettant d'optimiser ses consommations pour tendre vers un modèle local et autosuffisant, qui favorise le développement des énergies renouvelables.

Le diagnostic de l'EPE a mis en exergue le fait que le territoire souffre encore d'un sous-développement des énergies renouvelables, comparé à d'autres EPCI du département de l'Oise.

En matière d'aménagement, sa position en fait un territoire partiellement de transit. Le bilan de la demande énergétique des transports et logements en témoigne.

Sur le plan de la production d'électricité renouvelable, l'éolien n'est pas présent sur le territoire et la place du photovoltaïque est extrêmement marginale, du moins actuellement.

Sur le plan de la chaleur renouvelable, on dénombre quelques installations de géothermie ainsi que des chaufferies collectives au bois. D'autre part, il faut souligner la pénétration du bois comme mode de chauffage dans le secteur résidentiel (18 % de la consommation d'énergie du secteur), ce qui est inhérent au caractère rural du territoire et à l'absence de réseau de distribution de gaz dans certaines communes. Le territoire accueille un méthaniseur (à Neuilly-en-Thelle) et un second projet est en gestation sur Chambly.

Le poids énergétique de la Communauté de Communes Thelloise dans le département de l'Oise est de 6%, et elle héberge 7,4 % de sa population. Cela est dû en partie à la faible industrialisation du territoire.

L'intercommunalité est fortement dépendante des énergies carbonées, qui représentent à l'état actuel les 2/3 de ses consommations. Un faible taux d'autonomie énergétique (6 %) oblige une réflexion quant à l'accélération des projets de substitution d'énergies à échelle locale.

Les coûts liés à l'énergie au sein de la collectivité sont proportionnellement élevés, et fortement instables. La volatilité des prix du pétrole ainsi que l'instabilité des prix de l'électricité suite aux mutations du système électrique national menacent également la stabilité de la facture, d'où l'intérêt d'en réduire la dépendance. Les ménages en souffrent particulièrement car ils paient l'énergie de leurs logements et leurs déplacements, qui sont les premier et deuxième poste de consommation d'énergie du territoire.

L'électricité est surtout sollicitée dans les bâtiments (résidentiels et tertiaires) et l'industrie. Sur le plan des réseaux d'électricité, le réseau basse tension fait apparaître une disponibilité concentrée au niveau des centres urbains pour des projets d'électricité renouvelable de dimension petite à moyenne, tandis que pour les projets de plus grande dimension, l'actuel S3REnR Picardie et le futur S3REnR Hauts-de-France réservent a priori suffisamment de capacités, mais il n'y a pour l'instant pas de projet concret en instruction.

Au niveau du réseau de gaz, les disponibilités en injection sont intéressantes et pourraient permettre de raccorder beaucoup de projets d'injection de gaz renouvelable. La politique volontariste de GRDF en termes d'extensions et de renforcements de réseau pourrait contribuer à augmenter ces capacités d'injection si une

forte volonté de développement de tels projets venait à émerger sur le territoire de la CCT. L'usine IMERYS Minéraux pourrait aussi présenter un débouché en gaz pour un futur méthaniseur sur le territoire. Enfin, le territoire ne dispose pas de réseau de chaleur.

Ces différents éléments montrent que le territoire a un profil énergétique encore traditionnel, avec des consommations fortement dépendantes des produits pétroliers et un développement assez faible des énergies renouvelables. Il existe néanmoins un potentiel non négligeable en termes de développement des énergies renouvelables, ainsi qu'en termes de réduction des consommations d'énergie. Il est, en effet, indispensable d'agir conjointement sur les deux volets afin d'atteindre les objectifs énergétiques du territoire. L'ensemble des gisements du territoire en termes de maîtrise de l'énergie seront mis en regard avec les potentialités de production d'énergies renouvelables et de récupération, sans en omettre l'aspect technique lié aux capacités des réseaux d'énergie.

2.3 Un PLH en cours d'élaboration

La CCT a lancé une AMO relative à l'élaboration de son futur PLH. Les travaux du bureau d'études ont démarré en avril 2021.

Les principaux enjeux qui devront être pris en compte dans le futur PLH sont les suivants:

- Répondre aux besoins de la population en prenant en compte les évolutions démographiques, le besoin en découlant (volume et typologie des logements) et en rééquilibrant le parc de logements selon les communes ;
- Développer une offre nouvelle diversifiée et rééquilibrée en priorisant l'offre sur les petites typologies, en renforçant et en équilibrant l'offre de logements sociaux;
- Répondre aux besoins des publics spécifiques au travers de logements pour les jeunes et les personnes âgées, les gens du voyage ;
- Elaborer au travers notamment de la CIL, une stratégie intercommunale de peuplement au service du droit au logement pour tous et de l'équilibre des territoires par une organisation intercommunale à mettre en place et la réponse aux besoins des mal-logés (ménages prioritaires et public DALO).

3. L'état des lieux écologique du territoire

Comme indiqué dans la circulaire du 20 novembre 2021 relative aux CRTE, le contrat prend appui sur des éléments consolidés de diagnostic avec plusieurs entrées.

3.1 Les mobilités

3.1.1 Les pistes cyclables

Les pistes cyclables existantes sont au nombre de trois :

Le Tillet (Cires Lès Mello) : 507 mètres

Piste de Neuilly en Thelle à Fresnoy en Thelle : 2427 mètres dont 255 mètres sur Fresnoy. La piste est située le long de la Rd 929.

Chambly : 590 mètres.

3.1.2 Les parkings à vélos sécurisés

Ils sont situés principalement aux abords des gares :

Gare de Chambly :

Parking communautaire : Vélo bloc de la SNCF et Région 8 places

Gare de Saint Sulpice :

Abri pour 5 vélos

Gare de Cires les Mello :

Un ensemble de cinq places pour vélos appartenant à la SNCF

3.1.3 Les pôles multimodaux

Nous avons estimé que toutes les gares desservies par le Pass Thelle Bus (PTB) peuvent être considérées comme des pôles multimodaux. Certaines sont situées dans le territoire de la Thelloise et d'autres hors territoire.

Le PTB dessert les gares de Beauvais, Chambly, Persan, Cires-les Mello, Saint Sulpice, Chantilly, Laboissière en Thelle

Pôles hors territoire

La gare de Beauvais est un pôle multimodal pour rejoindre :

- L'aéroport de Beauvais (Ligne Régionale et réseau « Corolis » de l'agglomération du Beauvaisis)
- La ville d'Amiens (Ligne Régionale)
- La ville de Beauvais avec tous les arrêts du réseau « Corolis »

La gare de Persan

Pôle multimodal pour rejoindre :

- Ligne H Saint Denis
- Bus express CDG
- Ligne 29 Gare du Nord

Laboissière en Thelle

Pour rejoindre :

- Ligne 29 gare de Beauvais – Gare du Nord (GDN)

La gare de Chantilly

Pour rejoindre :

- Ligne 32 gare de Creil – GDN
- RER D

Pôles du territoire

La gare de Chambly :

Pour rejoindre :

- Ligne 29 gare de Beauvais - GDN

Au total 293 places dont :

- 1 emplacement taxi
- 1 emplacement bus

La gare de Saint Sulpice

Pour rejoindre :

- Ligne 29 gare de Beauvais – GDN

Deux parkings sont disponibles : le premier est communautaire et le second est géré par la SNCF.

Parking Communautaire de 53 places (2005) + 21 (2019) = 74 places

Dont :

- Abris 5 vélos+ 5 motos
- 2 places covoiturages
- 1 place PMR
- 2 places avec bornes électriques

Parking SNCF

94 places dont :

- + 1 emplacement Taxi
- + 2 places « dépose minute »
- + arrêt de bus
- + 3 places PMR
- = 100 places

La gare de Cires les Mello :

Pour rejoindre :

- Ligne 11 Beauvais - Creil correspondance pour Gare du Nord

Parking Gare :

- Un ensemble de cinq places pour vélos est proposé et est géré par la SNCF
- Quatre zones de 10 places de parking pour véhicules légers
- Une zone pour quatre places de véhicules lourds
- Un ensemble de cinq places pour vélos appartenant à la SNCF
- Une zone bleue comprenant dix-neuf places pour véhicules légers
- Deux places pour personnes à mobilité réduite

Soit 61 places de parking.

3.1.4 Les zones à faible émission

Néant

3.1.5 Les voies ou emplacements réservés au co voiturage

Le département compte **32 aires au total dont 4 sont situées sur le territoire :**

Noms aires de covoiturage
COVOITUROISE - Parking gare - Précý-sur-Oise
COVOITUROISE - Stade municipal - Neuilly-en-Thelle
COVOITUROISE – Parking de la gare SNCF – Cires les Mello
COVOITUROISE – Parking communautaire de la gare SNCF – Saint Sulpice

3.1.6 L'automobile en Thelloise

Part de véhicules électriques ou hybrides dans le parc des collectivités

Sur les 40 communes, 25 ont apporté des précisions à la CCT et seules deux d'entre elles disposent de véhicules électriques

- Boran sur Oise : 6 véhicules dont 1 électrique
- Chambly : 35 véhicules dont 4 électriques

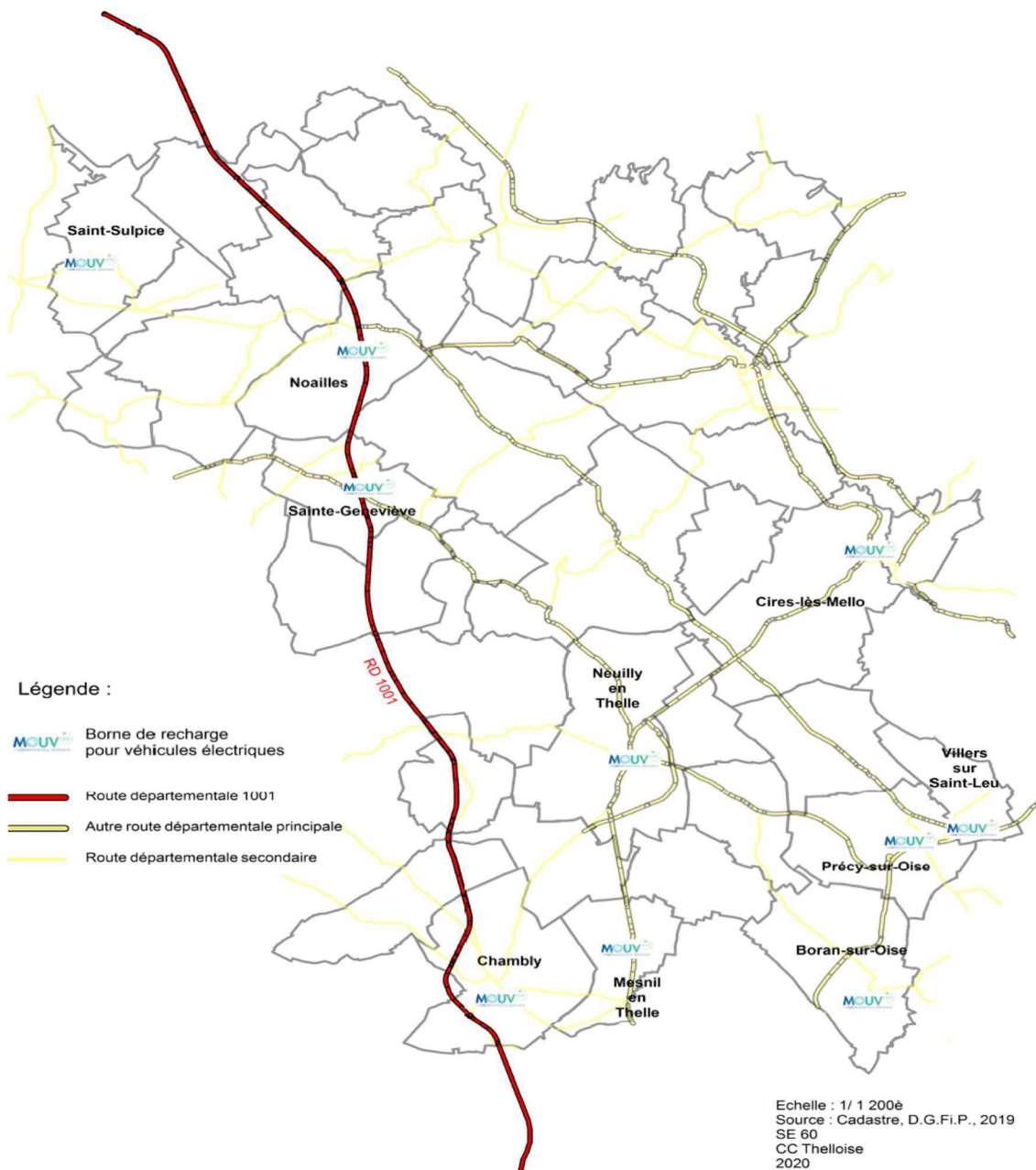
Dans le parc privé

Réponse du SMTCO : Le sujet du parc véhicule n'est pas traité dans le cadre de l'observatoire de la mobilité mis en place par le syndicat.

Nombre de bornes de recharge électrique ouvertes au public

Les bornes de recharge sont au nombre de 14 sur le territoire :

Cires/ Angy / Chambly 2/ Belle Eglise / Boran sur Oise / Le Mesnil en Thelle 2/ Neuilly en Thelle/ Noailles / Précý sur Oise / Saint Sulpice / Sainte Geneviève et Villers sous st Leu.



Part des véhicules bas carbone dans la flotte de transports collectifs

Dans le cadre du renouvellement de son marché de transport à la demande, la CCT a inscrit la nécessité pour l'attributaire de se doter au démarrage ou en cours d'exécution de véhicules propres.

Part du territoire couverte par une autorité organisatrice de la mobilité

Le SMTCO (Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise) regroupe 17 Autorités Organisatrices de la Mobilité - la région Hauts-de-France, le département de l'Oise, 3 agglomérations, 5 Communautés de communes dont la Thelloise et 7 communes.

3.2 L'énergie et le climat.

3.2.1 Consommation énergétique du territoire (toutes énergies incluant le carburant et les énergies fossiles de chauffage)

La Communauté de Communes Thelloise dispose d'une consommation énergétique globale de **1 317 GWhEF/an** correspondant à 6 % de la consommation énergétique de l'Oise, sachant que la population du territoire représente 7,4 % des habitants du département.

La consommation moyenne par habitant du territoire est de 22 MWhEF/hab/an (contre 28 MWhEF/hab/an pour la moyenne départementale). Cette consommation faible est due à la part réduite de l'industrie dans le bilan (13 % des consommations).

Du point de vue du mix énergétique, les énergies fossiles carbonées sont prédominantes (890 GWhEF/an), avec une part notable de produits pétroliers (686 GWhEF/an). Par ailleurs, 23 % des consommations énergétiques du territoire sont électriques (308 GWhEF/an).

Répartition des consommations par secteur

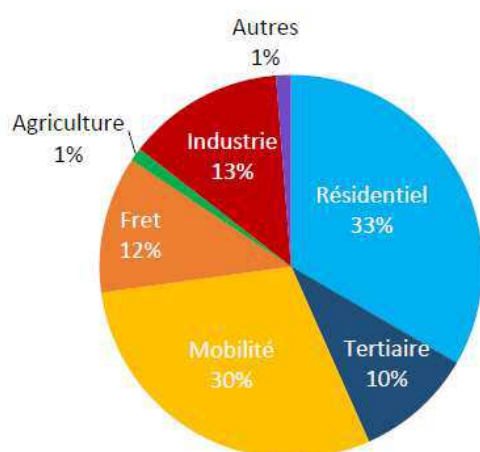


Figure 11 : Répartition des consommations énergétiques par secteur

Source : PROSPER®, Energies demain.

	CCT		OISE
	GWhEF/an	MWhEF/hab.an	MWhEF/hab.an
Résidentiel	440	7,3	7,2
Mobilité	396	6,6	6,7
Tertiaire	131	2,2	3,3
Industrie	174	2,9	7,1
Fret	152	2,5	3,0
Agriculture	15	0,2	0,4
Autres	17	0,3	0,2
TOTAL	1317	22	28

Tableau 1 : Consommations par secteur et correspondance par habitant

Source : PROSPER®, Energies demain.

Le bilan des consommations est dominé par les bâtiments (résidentiels et tertiaires), qui génèrent 43 % des consommations énergétiques du territoire. Il est suivi par les transports (mobilité et fret) qui représentent 42 % des consommations. L'industrie génère seulement 13 % des consommations.

La rubrique « Autres » englobe l'éclairage public, les déchets et les eaux usées.

En ce qui concerne le mix énergétique du territoire, les besoins en produits pétroliers sont largement dominants (52 % de la consommation), suivis de l'électricité (23 %). La demande en produits pétroliers est surtout due aux transports (503 GWhEF/an sur les 540 GWhEF/an du secteur), et aux logements (71 GWhEF/an sur les 440 GWhEF/an du secteur).

Les énergies fossiles carbonées sont fortement représentées au sein de chaque secteur, notamment dans les transports. **Il est donc possible d'identifier un enjeu de substitution de cette forme d'énergie à l'échelle de tous les secteurs.**

Le bois énergie constitue une part non négligeable dans les consommations globales du territoire (6 %). Il apparaît essentiellement dans le secteur résidentiel, avec 18 % du mix énergétique du secteur, et 13 % de logements chauffés au bois. L'important usage du bois pour les besoins de chauffage est inhérent à la ruralité du territoire.

3.2.2 Production annuelle d'énergies renouvelables (éolien, solaire, hydro-électricité, méthanisation, etc.)

Au niveau des Hauts-de-France, la production d'énergies renouvelables en mai 2018 atteint 200 TWh/an pour la consommation et 17 TWh/an¹ pour la production, représentant un taux régional d'autonomie énergétique de 8,5%, chiffre devant atteindre 82 TWh/a à l'horizon 2050 d'après l'observatoire climat HdF.

De manière générale, les moyens de production renouvelable sont peu développés sur le territoire, mais on note néanmoins plusieurs types d'installations de production d'énergie renouvelable.

Plusieurs types d'énergies renouvelables n'ont pas pu faire l'objet d'un recensement exhaustif en l'absence de bases de données existantes : le petit éolien et les chauffe-eaux solaires individuels, notamment.

L'ensemble de ces équipements ne constitue néanmoins qu'une faible part des installations et des productions, ne pas les recenser ne remet pas en cause les ordres de grandeur de production totale et l'appréciation du paysage énergétique sur le territoire.

Les filières EnR recensées sont les suivantes :

Production d'électricité

Photovoltaïque



Sources de données : SOeS (31/12/2016), registre national des installations EnR (31/10/2017)

Production de chaleur

Bois-énergie individuel ou collectif



Source de données : Nord Picardie Bois, CERDD, association Energ'Ethic, modélisation PROSPER

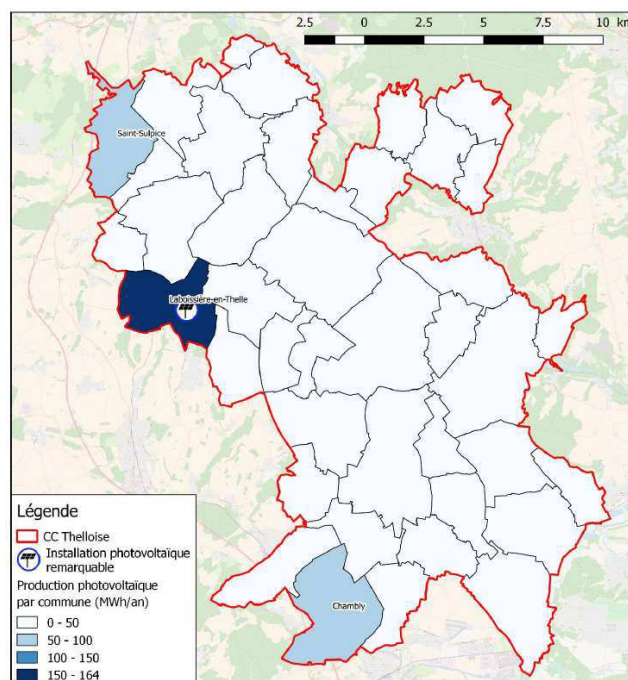
Géothermie



Source de données : mission animation géothermie pour l'ex-région Picardie, en partenariat avec l'école d'ingénieurs UniLaSalle

La production d'électricité renouvelable sur le territoire s'opère par des installations de différents types, des moyens dits centralisés qui correspondent à des installations d'assez grande puissance et qu'il est possible de recenser en détail, et des moyens de production diffus, que sont les installations photovoltaïques individuelles, pour lesquelles la connaissance est territoriale, à l'échelle de la commune.

a) Installations photovoltaïques



¹ Térawattheure : 1 TWh = 1 000 000 000 kWh

La puissance cumulée sur le territoire est de 752 kWc¹⁶. La production est estimée en prenant une production moyenne de 1 010 kWh produits par an par kW de puissance installée (chiffre modélisé par le site PVGIS de la commission européenne pour une inclinaison de 35° et une orientation Sud). Cela donne une production de **759 MWh/an**.

3.2.3 Consommation énergétique en autoconsommation (individuelle et collective)

Pour les logements consommant de l'électricité, l'efficacité énergétique est l'enjeu majeur, la substitution par une énergie renouvelable est en effet plus difficile à cause de coûts de travaux importants. De plus, une augmentation importante des coûts de l'électricité étant attendue pour ces prochaines années⁹, les factures des ménages seront par conséquent appelées à augmenter, accentuant le risque de précarité énergétique.

Le caractère rural du territoire favorise l'utilisation du bois-énergie (13 % de logements sont chauffés au bois). Ce vecteur énergétique est principalement déployé en maisons individuelles et représente 83 % du parc, via des systèmes de chauffage individuel de types cheminés, poêles à bois.

3.2.4 Rénovation énergétique

a) **Nombre de passoires thermiques dans les logements privés, le parc social, les bâtiments publics et les locaux d'entreprises :**

En ce qui concerne la performance des bâtiments, la consommation moyenne surfacique du secteur est de 193 kWhEF/m².an, moyenne légèrement supérieure au département (182 kWhEF/m².an).

Toutefois, il existe des disparités selon les communes considérées. Les communes avec les plus faibles performances ont des consommations surfaciques moyennes comprises entre 237 et 262 kWhEF/m² an.

L'analyse suivante se concentre sur les bâtiments à rénover prioritairement, c'est-à-dire sur les étiquettes E, F et G¹⁰. Selon les communes, entre 26 % et 82 % des logements sont concernés ; **l'enjeu est donc considérable sur l'ensemble du territoire**. On peut cependant noter une plus grande vulnérabilité des petites communes : sur les communes contenant plus de 54 % de passoires énergétiques, Ponchon est la plus peuplée avec 438 habitants.

En nombre de logements, Neuilly-en-Thelle, Cires-lès-Mello, Noailles, Précý-sur-Oise et Sainte-Geneviève sont les communes les plus concernées.

² kWc : Le kiloWatt-crête représente la puissance d'une installation dans des conditions standard d'ensoleillement et de température (1000 W/m² et 25°C). Elle sert d'unité de comparaison entre des panneaux solaires.

³ L'ensemble de ce bilan est réalisé en Energie Finale, qui correspond à l'énergie livrée à l'utilisateur final, celle qu'il paye. Selon les réglementations en vigueur, les étiquettes énergie sont pour leur part calculées en énergie primaire, qui correspond à l'énergie prélevée au milieu naturel. Pour la plupart des énergies on considère que l'énergie primaire est égale à l'énergie finale (pertes liées à la production et au transport négligeable), pour l'électricité en revanche on considère qu'il faut 2,58 GWh d'énergie primaire pour produire 1 GWh d'énergie finale (pertes liées aux rendements de production et au transport).

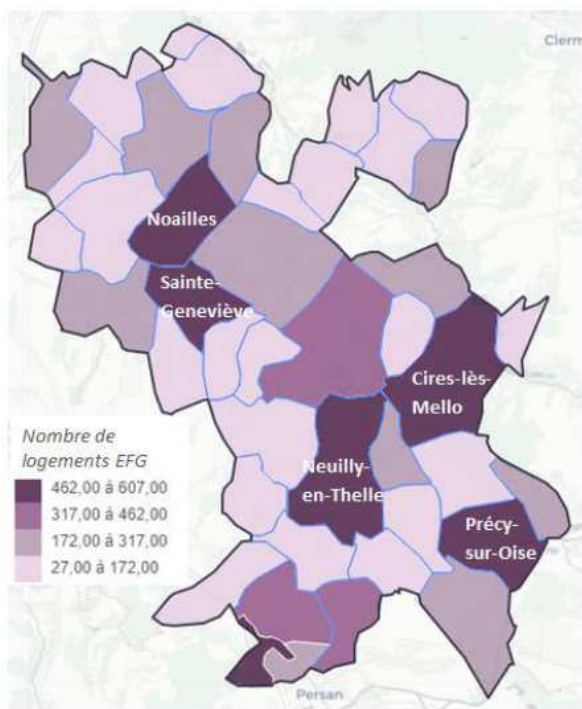


Figure 17 : Nombre de logements à rénover par commune
Source : Enerter®, Energies demain.

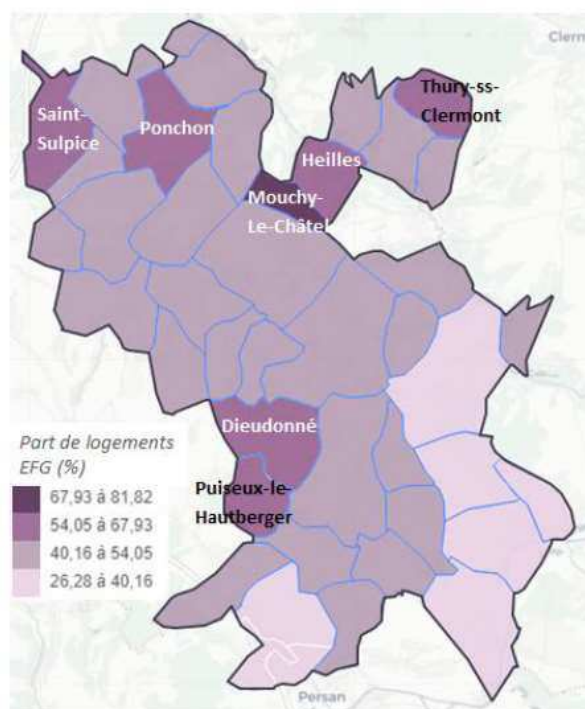
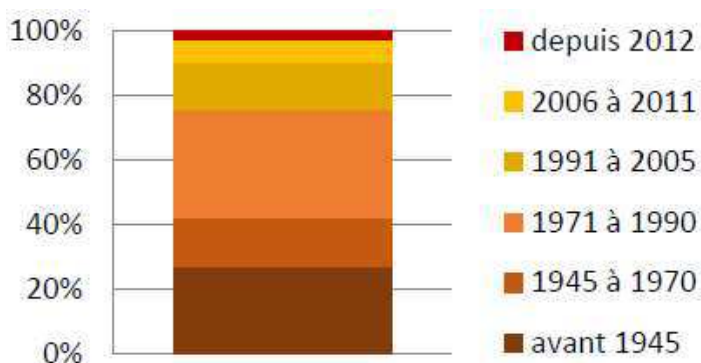


Figure 16 : Part de logements à rénover par commune
Source : Enerter®, Energies demain.

Au total, près de **9 700 logements** représentant 42 % du parc sont des « passoires énergétiques » (étiquettes DPE E, F ou G), ce qui souligne la nécessité d’agir sur ce volet.



Près de **7 300 logements** peuvent être qualifiés d’intermédiaires (étiquette D). La rénovation de ces derniers est à envisager en fonction des opportunités et des enjeux propres à chaque opération (réalisation de travaux, diminution des charges pour les publics précaires).

Enfin, près de **6 000 logements** représentant 26 % du parc principal ne nécessitent pas de travaux de rénovation thermique importants dans l’immédiat (étiquettes A, B ou C). Des actions ponctuelles peuvent cependant être envisagées en fonction des opportunités.

3.3 L’eau et l’assainissement

3.3.1 Compatibilité des stations d’épuration avec les normes européennes

La compatibilité des installations de traitement des eaux usées avec les normes européennes dépend des stations d’épuration :

Station d’épuration	conformité
Villers ss st Leu	En cours de mise en conformité DERU

Mesnil en Thelle	Conforme DERU
Mouy	Conforme DERU
Boran sur Oise	Conforme DERU
Abbecourt	Non-conforme DERU*
Cauvigny	Non-conforme DERU (paramètre P)
Cires lès Mello	Non-conforme DERU*
Hermes	Conforme DERU
Hondainville	Non-conforme DERU*
St Felix	Non-conforme DERU (Paramètre N)
St Sulpice	Conforme DERU
Ully St Georges	Non-conforme DERU*

DERU : Directives Eaux Résiduaires Urbaines

Non-conforme DERU* : pour des problématiques d'instrumentations de points de suivi (déversements au milieu naturel)

3.3.2 Taux de fuite des réseaux du territoire

Il s'agit d'une donnée relevant de la compétence eau potable (indicateur non déterminé pour des réseaux d'assainissement).

La CCT ne dispose pas de la compétence mais a mené il y a quelques années un schéma directeur eau potable dont sont issues les données suivantes :

Noailles :

- Nombre de fuites pour un km de canalisations (moyenne entre 2008 et 2012) : 0,14
- Nombre de fuites pour 100 branchements (moyenne entre 2008 et 2012) : 1,02

SIAEP Plateau du Thelle (Chambly, Ercuis, Fresnoy, Mesnil, Morangles, Neuilly)

- Linéaire soumis à recherche de fuites : pas de campagnes dédiées entre 2008 et 2014 (hors recherches ponctuelles sur casses).

SIAEP Silly Tillard (Abbecourt, Hodenc, Montreuil, Ponchin, Silly Tillard, Saint Sulpice)

- Linéaire soumis à recherche de fuites (moyenne entre 2008 et 2012) : 29 480 ml/an, soit 37 % du linéaire total du réseau
- Nombre de fuites pour un km de canalisations (moyenne entre 2008 et 2012) : 0,14
- Nombre de fuites pour 100 branchements (moyenne entre 2008 et 2012) : 0,96

SIAEP Ully st Georges (Ully, Lachapelle, Novillers, Cauvigny, Mouchy, Dieudonne)

- Linéaire soumis à recherche de fuites (moyenne entre 2008 et 2012) : 22 098 ml/an, soit 24 % du linéaire total du réseau
- Nombre de fuites pour un km de canalisations (moyenne entre 2008 et 2012) : 0,18

- Nombre de fuites pour 100 branchements (moyenne entre 2008 et 2012) : 0,96

SIAEP de Hermes (Berthecourt Villers St Sep, Heilles, St Felix, Hondainville, Thury)

- Linéaire soumis à recherche de fuites (moyenne entre 2008 et 2012) : 12 459 ml/an, soit 13 % du linéaire total du réseau
- Nombre de fuites pour un km de canalisations (moyenne entre 2008 et 2012) : 0,04
- Nombre de fuites pour 100 branchements (moyenne entre 2008 et 2012) : 0,3

SIVOM DE MELLO-CIRES LES MELLO

Linéaire soumis à recherche de fuites (moyenne entre 2011 et 2015) : 4 415 ml/an, soit 16 % du linéaire total du réseau
- Nombre de fuites pour un km de canalisations (moyenne entre 2011 et 2015) : 0,04
- Nombre de fuites pour 100 branchements (moyenne entre 2011 et 2015) : 0,24

SIVOM ABBM (Angy Balagny)

- Linéaire soumis à recherche de fuites : pas de campagnes dédiées entre 2008 et 2012 (hors recherches ponctuelles sur casses).
- Nombre de fuites pour un km de canalisations (moyenne entre 2008 et 2012) : 0,2
- Nombre de fuites pour 100 branchements (moyenne entre 2008 et 2012) : 1,46

SIAE (Blaincourt, Prévy, Villers ss St Leu)

Données non disponibles

3.3.3 Nombre de captages prioritaires et nombre de captages bénéficiant d'une protection et d'un plan d'actions

On distingue sur le territoire 2 captages dits Grenelle (1 captage à Sully Tillard et captage de Puiseux le Hauberges) + 1 captage dit conférence environnementale (champ captant de Précý sur Oise).

Des démarches (plan d'actions) doivent être mises en œuvre par les collectivités compétentes (syndicats d'eau) mais la CCT n'est pas informée de l'avancée de celles-ci.

3.3.4 Couverture du territoire par un SAGE

Le Syndicat Intercommunal de la Vallée du Thérain (SIVT) regroupe 7 EPCI (CA du Beauvaisis, Picardie verte, CC Thelloise, CC du Clermontois, CC du Pays de Bray, CA Creil Sud Oise et CC Oise Picardie) et assure une gestion globale du Thérain et de ses affluents sur l'ensemble de son bassin versant.

Le SIVT a saisi dernièrement la CCT Thelloise à propos de la mise en place d'un SAGE sur son périmètre d'intervention.

3.4 Les déchets



3.4.1 Tonnage de déchets produits par le territoire

Le tableau ci-dessous représente les tonnages collectés sur le territoire de la CCT pour l'année 2019 :

Déchets collectés par la collectivité	Tonnages 2019	Ratio 2019 (en kg/hab)
Déchetteries	23 507	391
Encombrants (PàP)	298	5
Déchets végétaux (PàP)	5 178	86
Verre	1 650	27
Emballages et papiers graphiques	3 690	61
Ordures ménagères résiduelles (OMR)	14 532	242
TOTAL DMA	48 854	813

3.4.2 Etat des équipements de tri au regard des normes

Le tableau ci-dessous représente les équipements mis à disposition ou non par la CCT pour les différents déchets collectés ou à déposer en déchetterie.

Flux	Contenant	Population desservie par ce type de collecte
Ordures ménagères résiduelles	Non fourni par la CCT	100%
Emballages et papiers		100%
Emballages en verre	 156 bornes	83% (toutes les communes sauf Chambly)

		17% (Chambly)
Déchets végétaux (PàP)	Non fourni par la CCT	80,39% (habitat individuel)
Encombrants (PàP)	/	100%
Déchets déposés en déchetterie	/	100%

Les administrés ont également la possibilité d'acheter des composteurs à tarifs préférentiels auprès de la CCT.

Des composteurs gratuits sont également mis à disposition des communes pour des projets de compostage (cimetière, cantine...).

3.4.3 Existence de tri à la source des bio-déchets dans les structures de restauration collective et pour les logements collectifs

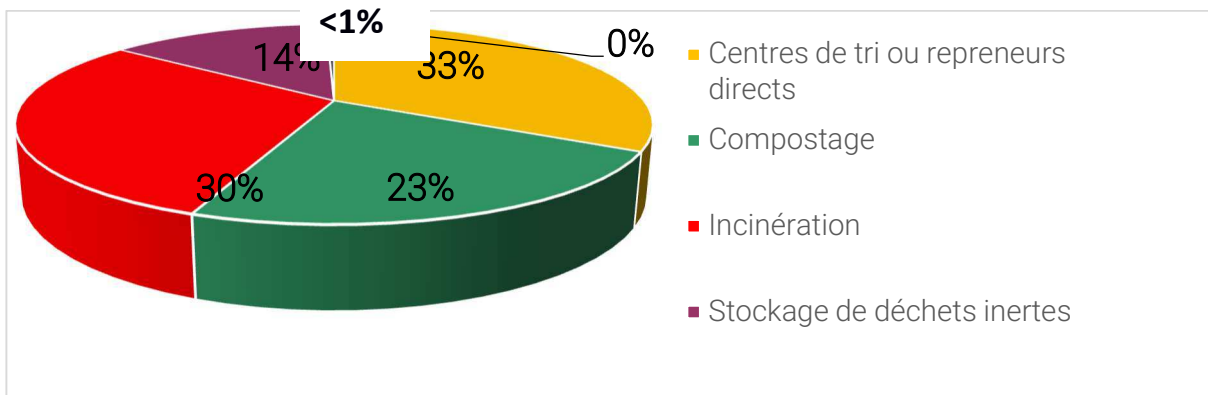
La CCT n'a pas encore expérimenté des projets de tri à la source des bio-déchets dans les structures de restauration collective ou pour les logements collectifs du territoire.

Pour la première catégorie, des projets seront peut-être mis en place durant l'année 2021 en partenariat avec la CCT dans les cantines scolaires.

3.4.4 Taux de tri sélectif par filière

Le graphique ci-dessous représente la répartition des modes de traitement en 2019 des tonnages entrants.

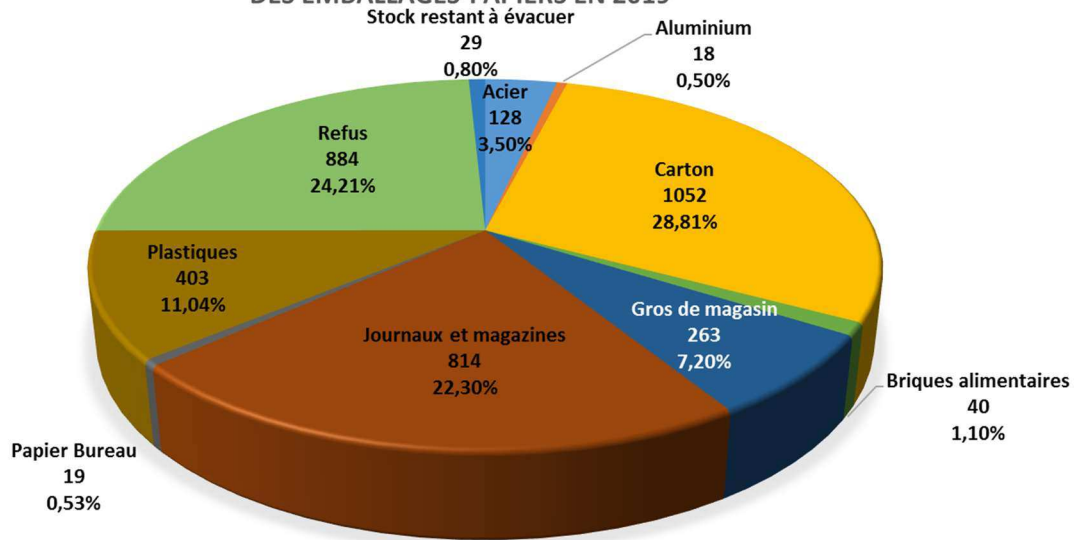
Répartition des modes de traitement en 2019 des tonnages entrants



Plus précisément pour les bacs jaunes, le graphique ci-dessous représente les tonnages d'emballages et papiers graphiques en sortie du centre de tri ainsi que le pourcentage qu'ils représentent.

Le taux de refus est relativement élevé car de plus de 24 %.

**RÉPARTITION DES TONNAGES PAR TYPES DE DECHETS COLLECTES DANS LES BACS JAUNES
DES EMBALLAGES-PAPIERS EN 2019**



ANNEXE N°2

LISTE DES ACTIONS ET PROJETS

- **Orientation 1 : Contribuer au développement économique du territoire et soutenir les mutations s'intégrant dans la transition écologique de ce dernier**

Action / Projet	Année du projet	Porteur
Massifier les installations de production d'énergie renouvelable (photovoltaïque, méthanisation etc.)	2022	CCT
Installation d'un méthaniseur	/	CCT

- **Orientation 2 : Développer une offre de moyens de déplacements variés pour mieux raccorder et rapprocher**

Action / Projet	Année du projet	Porteur
Extension d'un nouveau réseau de transport urbain sur le sud de la Thelloise	2022	CCT
Installation de bornes de recharges électriques au sein du siège de la CCT	2022	CCT
Création d'un barreau routier sur le territoire de la CC Thelloise	2022	CCT
Aménagement de pistes cyclables sur la ville de Chambly et dans les communes alentours	2022	CCT + Chambly
Création d'une voie douce entre Ercuis et Neuilly-en-Thelle	2022	CCT
Réalisation d'une liaison douce : Puiseux le Hauberger - Etablissement scolaire collège de Bornel	2022	CCT + CC Sablons
Plan de mobilité simplifié de la Thelloise	2022	CCT
Création d'un échangeur routier sur l'A16	/	CCT
Acquisition d'un véhicule utilitaire léger électriques pour les services techniques	2021	Sainte-Geneviève
Création de voies douces entre Mesnils-en-Thelle et le collège de Chambly	/	Noailles
Achat véhicule électrique	2021	Mesnil-en-Thelle
Bornes de recharge électrique	2021	Chambly
Plan vélo	2022	Chambly

- **Orientation 3 : Répondre à la pression démographique et accompagner le développement économique du territoire en développant une offre de logements adaptée et en créant de nouveaux services et équipements de proximité, vertueux pour l'environnement**

Action / Projet	Année du projet	Porteur
Action de mise aux normes et d'équipement d'ouvrages et d'installations d'assainissement des eaux usées	2021 et 2022	CCT
Travaux de rénovation thermique du bâtiment existant de la CCT située à Neuilly en Thelle	2022	CCT
Changement de l'éclairage des 2 gymnases en LED	2022	CCT
Création d'un fonds de développement communautaire	2021/2022	CCT
Rénovation des bâtiments scolaires : travaux d'acoustique à la restauration scolaire	2021	Noailles
Travaux d'économie d'énergie sur les équipements publics : mise aux normes de l'éclairage intérieur de l'école du Chemin Vert	2021	Noailles
Mise en place de la télégestion centralisée du système de chauffage de 7 bâtiments communaux	2021	Précy sur Oise
Rénovation énergétique de l'école primaire Angélique de Vaucouleurs	2021	Précy sur Oise
Travaux d'aménagement et de rénovation d'un ensemble pour la création de 2 classes avec optimisation du système de chauffage	2021	Dieudonne
Rénovation de l'éclairage du stade de football	2022	Dieudonne
Travaux de rénovation thermique de l'école de la Vallée aux Cerfs	2021	Mortefontaine
Equipements photovoltaïques Maison de Santé	2021	Chambly
Rénovation du toit du court de tennis couvert	2021	Chambly
Requalification d'une friche pour la construction d'une halle sportive - acquisition et démolition du hangar	2021	Chambly
Construction d'une Halle Sportive	2022	Chambly
Construction de la maison des arts et de la connaissance	2023	Chambly
Equipements photovoltaïques ALSH Léo Lagrange	/	Chambly
Réhabilitation de l'Hôtel de ville	/	Chambly
Construction école et restaurant scolaire du GS Hameau du Tillet	2022	Cires-les-Mello
Changement chaudière du bâtiment de la gendarmerie	/	Cires-les-Mello
Rénovation thermique pour la création d'un dortoir	2022	Le Coudray sur Thelle
Isolation du R+1 de l'école (Ancien Prieuré)		Saint-Sulpice
Isolation des combles de la future mairie		Saint-Sulpice
Passage de l'éclairage public au LED		Saint-Sulpice

Equipements photovoltaïques sur 2 bâtiments (centre technique et le centre Yves Montand)	2022	Sainte-Geneviève
Panneaux photovoltaïques sur le centre technique	/	Mesnil-en-Thelle

- **Orientation 4 : Permettre une meilleure visibilité du territoire en valorisant ses richesses naturelles et son patrimoine culturel**

Action / Projet	Année du projet	Porteur
Projet touristique du Moulin broserie de Saint-Felix	2022	CCT
Valorisation des berges du Therain	2022	CCT + SIVT
Réhabilitation de l'église Notre Dame de Chambly	2021	Chambly
Création d'une ferme pédagogique	2023	Chambly
Création d'un espace boisé protégé	/	Chambly
Aménagement des bords de l'Oise	2022	Précy-sur-Oise

ANNEXE N°3

Fiches actions 2022

Orientation 2 : Développer une offre de moyens de déplacements pour mieux raccorder et rapprocher

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

FICHE ACTION n° 2.1 – Année : 2022

MISE EN OEUVRE : CRTE

INTITULE DE L'ACTION : Réalisation d'une liaison douce : Puisseux le Hauberger – établissement scolaire collège de Bornel

ORIENTATION STRATEGIQUE :

Orientation 2 : Développer une offre de moyens de déplacements variés pour mieux raccorder et rapprocher

AXE DE FINANCEMENT (Plan de Relance, Transition écologique) :

⇒ Transition écologique

OPERATEURS : Communauté de communes Thelloise et Communauté de communes des Sablons

ETAT : Projet 2022

I.ELEMENTS DE CONTEXTE

La commune de Puisseux le Hauberger a réalisé une pré-étude relative à la création d'une voie douce depuis l'Eglise de la commune jusqu'au collège de Bornel afin de favoriser l'usage du vélo sur un axe sécurisé reliant les deux communes. La commune de Bornel est favorable également à ce projet d'aménagement.

La Communauté de communes Thelloise et la Communauté de communes des Sablons seront les deux EPCI partenaires dans cette démarche afin d'apporter une vision intercommunale au projet.

II.OBJECTIF GENERAL DE L'ACTION

Aménager un axe sécurisé entre deux communes pour desservir un établissement scolaire en favorisant la mobilité douce.

III.OBJECTIFS OPERATIONNELS

Cette pré-étude réalisée par la commune de Puisseux le Hauberger va permettre d'engager des réunions de concertation avec les acteurs locaux à l'échelle communale et intercommunale afin d'avoir une réflexion d'aménagement plus large pour l'agglomération et son environnement et aussi permettre de proposer des orientations au futur bureau d'études.

IV. PHASAGE DES TRAVAUX – ECHEANCIER DE REALISATION

Phase pré-étude - étude de faisabilité

V.PARTENAIRES ET FINANCEURS DE L'ACTION

- 1)La ville de Bornel
- 2)La Ville de Puisseux le Hauberge
- 3)la Communauté de communes des Sablons
- 4)la Communauté de communes Thelloise
- 5)l'Etat

VI.COUT GLOBAL DE L'ACTION ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Pas d'élément chiffré à ce stade - phase pré-étude

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

FICHE ACTION n° 2.2 – Année : 2022

MISE EN OEUVRE : CRTE

INTITULE DE L'ACTION : Réalisation d'une liaison douce entre Ercuis et Neuilly-en-Thelle

ORIENTATION STRATEGIQUE :

Orientation 2 : Développer une offre de moyens de déplacements pour mieux raccorder et rapprocher

AXE DE FINANCEMENT (Plan de Relance, Transition écologique) :

⇒ Plan de relance

OPERATEUR : Communauté de Communes Thelloise

ETAT : 2022

I. ELEMENTS DE CONTEXTE

Créer une liaison douce entre la sortie de la commune d'Ercuis vers l'entrée de la commune de Neuilly en Thelle.

Cette voie créera une liaison permettant de raccorder ce cheminement à la voie verte existante (ancienne voie ferrée).

II. OBJECTIF GENERAL DE L'ACTION

Le tracé est choisi et devra respecter les contraintes suivantes :

- Permettre de raccorder le projet à la voie verte existante en prenant en compte le dénivelé du terrain afin de réaliser une pente conforme à la législation.
- Etre attentif à l'aménagement sécuritaire aux abords de la RD929.
- Réaliser une liaison douce en veillant à limiter l'emprise sur le domaine privé.

III. OBJECTIFS OPERATIONNELS

Cette réalisation permettra d'apporter une meilleure desserte aux administrés vers Neuilly en Thelle et ainsi sécuriser leurs déplacements à pied et en vélo.

IV. PHASAGE DES TRAVAUX – ECHEANCIER DE REALISATION

Début des travaux préparatoire = été 2022

V. PARTENAIRES ET FINANCEURS DE L'ACTION

- 1) Communauté de communes Thelloise (maitre d'ouvrage)
- 2) Département de l'Oise
- 3) Etat

VI. COUT GLOBAL DE L'ACTION ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Coût prévisionnel des travaux (hors acquisition foncière) =	180 000 € TTC (100%)
Dont financement prévisionnel du Département de l'Oise =	77 400 € TTC (43%)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES THELLOISE

FICHE ACTION n° 2.3 – Année : 2022

MISE EN OEUVRE : CRTE

INTITULE DE L'ACTION : Installation de bornes de recharges électriques

ORIENTATION STRATEGIQUE :

Orientation 2 : Développer une offre de moyens de déplacements pour mieux raccorder et rapprocher

AXE DE FINANCEMENT (Plan de Relance, Transition écologique) : Transition écologique

OPERATEUR : Communauté de Communes Thelloise

ETAT : 2022

I. ELEMENTS DE CONTEXTE

La Communauté de Communes a pour ambition le développement des économies d'énergie et la valorisation des énergies propres pour l'ensemble de son patrimoine, ainsi l'un des projets est l'installation au siège de l'intercommunalité de bornes de recharge électrique

II. OBJECTIF GENERAL DE L'ACTION

Valoriser l'utilisation de véhicules électriques et inciter les agents à en utiliser.

III. OBJECTIFS OPERATIONNELS

Permettre aux agents de la Thelloise de recharger leur véhicule électrique et permettre l'utilisation de véhicules électriques au nom de l'intercommunalité.

IV. PHASAGE DES TRAVAUX – ECHEANCIER DE REALISATION

Les travaux seront effectués en partenariat avec le SE60 qui réalise ainsi les travaux pour le compte de la CCT. Le démarrage est prévu courant 2ème trimestre 2022 pour une livraison été ou au plus tard en septembre 2022.

V. PARTENAIRES ET FINANCEURS DE L'ACTION

SE 60

VI. COUT GLOBAL DE L'ACTION ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Coût total de l'opération : 60 935,80 euros

Subventions SE 60 : 11 901.52 €

FCTVA : 9 371.16 €

Reste à charge CCT : 39 663.11 €

Orientation 3 : Répondre à la pression démographique et accompagner le développement économique du territoire en développant une offre de logements adaptée et en créant de nouveaux services et équipements de proximité, vertueux pour l'environnement

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

FICHE ACTION n° 3.1 – Année : 2021/2022

MISE EN OEUVRE : CRTE

INTITULE DE L'ACTION : Action de mise aux normes et d'équipement d'ouvrages et d'installations d'assainissement des eaux usées (CAUVIGNY – CIRES LES MELLO – HERMES BERTHECOURT VILLERS – ERCUIS – SAINT FELIX – PRECY BLAINCOURT – VILLERS SOUS SAINT LEU).

ORIENTATION STRATEGIQUE :

Orientation 3 : Répondre à la pression démographique et accompagner le développement économique du territoire en développant une offre de logements adaptée et en créant de nouveaux services et équipements de proximité, vertueux pour l'environnement

AXE DE FINANCEMENT (Plan de Relance, Transition écologique) :

⇒ Plan de relance : résilience sanitaire

OPERATEUR : Communauté de communes Thelloise

ETAT : Projets 2021 (4 opérations) – Projets 2022 (3 opérations)

I.ELEMENTS DE CONTEXTE

Soucieuse de la qualité de vie de ses habitants et de la préservation des milieux naturels de son territoire, la Communauté de communes Thelloise (CCT) souhaite optimiser la performance de ses ouvrages d'assainissement qui assurent le traitement, le transfert et la collecte des eaux usées.

La Communauté de communes Thelloise est compétente en matière d'assainissement des eaux usées et doit faire face à la nécessité de mettre à niveau certaines de ses installations : Stations d'épuration, réseaux de collecte ou postes de refoulement.

En effet, ceux-ci posent des problèmes en raison de leur vétusté, de la dégradation significative de leur état, de leur capacité désormais insuffisante ou bien de l'absence, lors de leur construction, de systèmes de traitement annexes désormais indispensables, voire de défauts de conception à l'origine.

Il est impératif pour la CCT de remédier à ces problèmes, ceux-ci, ayant d'une part, pour conséquences, que ces installations soient considérées, le cas échéant, comme non-conformes vis-à-vis de la réglementation en vigueur, et d'autre part, qu'il y ait des impacts potentiels en termes de pollutions du milieu naturel, de risques sanitaires ou de dégradation accrue des ouvrages.

II.OBJECTIF GENERAL DE L'ACTION

L'action vise donc à mettre aux normes et équiper de façon adéquate les installations et ouvrages d'assainissement afin de rendre ceux-ci conformes à la réglementation, de permettre de traiter de façon optimale les eaux usées collectées et ainsi limiter tout impact éventuel en termes de pollution et de salubrité ou bien au niveau de leur pérennité.

III.OBJECTIFS OPERATIONNELS

L'action se découpe en sept opérations :

- 1) Mise en conformité de l'autosurveillance et mise en place du traitement du phosphore de la station d'épuration de CAUVIGNY.
- 2) Mise en place du traitement du H2S (hydrogène sulfuré) sur plusieurs postes de refoulement de la commune de CIRES LES MELLO.
- 3) Mise en place du traitement du H2S sur plusieurs postes de refoulement sur les communes de HERMES et le cas échéant de BERTHECOURT & VILLERS ST SEPULCRE.
- 4) Réhabilitation complète d'un poste de refoulement (PR) sur la commune d'ERCUIS.
- 5) Mise en œuvre d'un nouveau traitement des eaux usées sur la commune de SAINT FELIX.
- 6) Mise aux normes des réseaux sur la commune de Précy sur Oise et le cas échéant, sur la commune de Blaincourt lès Précy.
- 7) Reconstruction des postes de refoulements sur la commune de Villers sous Saint Leu.

IV. PHASAGE DES TRAVAUX – ECHEANCIER DE REALISATION

- 1) **Cauvigny** : Lancement des travaux mi-2021 (attente des subventions AESN et CDO).
- 2) **Cires lès Mello** : Lancement des travaux mi-2021 (attente de la subvention AESN).
- 3) **Hermes-Berthecourt-Villers** : Lancement des travaux fin 2021 (lancement du marché de travaux mi-2021).
- 4) **Ercuis** : Lancement des travaux fin 2021 (lancement du marché de travaux mi-2021).
- 5) **St Felix** : Lancement des travaux 2022 (études en cours).
- 6) **Précy-Blaincourt** : Lancement des travaux 2022 (études en cours).
- 7) **Villers ss St Leu** : Lancement des travaux 2022 (études en cours).

V.PARTENAIRES ET FINANCEURS DE L'ACTION

Ces différents travaux d'assainissement seront co-financés par :

- 1) **La Communauté de communes Thelloise** (maître d'ouvrage) ;
- 2) **L'Agence de l'Eau Seine Normandie** ;
- 3) **Le Conseil Départemental de l'Oise** ;
- 4) **L'Etat** via la DSIL.

VI.COUT GLOBAL DE L'ACTION ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Synthèse globale de l'action

Financements publics concernés	Montant de la dépense éligible à financer par des fonds publics	Montant de participations
DSIL	2 088 903 €	879 000 €
Conseil départemental	2 088 903 €	257 929 €
Autres (à préciser) : AESN	2 088 903 €	534 194 €
Autofinancement	2 088 903 €	417 780 €
TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS	2 088 903 €	-

Opération 1 – Station de Cauvigny

Financements publics concernés	Montant de la dépense éligible à financer par des fonds publics	Pourcentage	Montant de participation
DSIL	82 630 €	28%	23 300 €
Conseil départemental	82 630 €	22%	18 000 €
Autres (à préciser) : AESN	82 630 €	30%	24 800 €
Autofinancement	82 630 €	20%	16 530 €
TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS	82 630 €	100%	82 630 €

Opération 2 – Traitement H2S à Cires lès Mello

Financements publics concernés	Montant de la dépense éligible à financer par des fonds publics	Pourcentage	Montant de participation
DSIL	210 712 €	31%	65 320 €
Conseil départemental	210 712 €	21%	43 360 €
Autres (à préciser) : AESN	210 712 €	28%	60 000 €
Autofinancement	210 712 €	20%	42 032 €
TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS	210 712 €	100%	-

Opération 3 – Traitement H2S à Hermes-Berthecourt-Villers

Financements publics concernés	Montant de la dépense éligible à financer par des fonds publics	Pourcentage	Montant de participation
DSIL	153 010 €	60%	91 800 €
Conseil départemental	153 010 €	20%	30 600 €
Autres (à préciser) :	0 €	%	€
Autofinancement	153 010 €	20%	30 610 €
TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS	153 010 €	100%	-

Opération 4 – Réhabilitation d'un poste de refoulement à Ercuis

Financements publics concernés	Montant de la dépense éligible à financer par des fonds publics	Pourcentage	Montant de participation
DSIL	142 551 €	70%	99 780 €
Conseil départemental	142 551 €	10%	14 250 €
Autres (à préciser) :	0 €	%	€
Autofinancement	142 551 €	20%	28 521 €
TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS	142 551 €	100%	-

Opération 5 – Mise aux normes du traitement à Saint Felix

Financements publics concernés	Montant de la dépense éligible à financer par des fonds publics	Pourcentage	Montant de participation
DSIL	630 000 €	26%	163 800 €
Conseil départemental	630 000 €	24%	151 700 €
Autres (à préciser) : AESN	630 000 €	30%	189 000 €
Autofinancement	630 000 €	20%	125 500 €
TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS	630 000 €	100%	-

Opération 6 – Réhabilitation de réseaux de collecte à Précy et Blaincourt

Financements publics concernés	Montant de la dépense éligible à financer par des fonds publics	Pourcentage	Montant de participation
DSIL	730 000 €	50%	365 000 €
Conseil départemental	0 €		€
Autres (à préciser) : AESN	730 000 €	30%	219 000 €
Autofinancement	730 000 €	20%	146 000 €
TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS	730 000 €	100%	-

Opération 7 – Reconstruction de postes de refoulement à Villers ss st Leu.

Financements publics concernés	Montant de la dépense éligible à financer par des fonds publics	Pourcentage	Montant de participation
DSIL	140 000 €	50%	70 000 €
Conseil départemental	0 €		€
Autres (à préciser) : AESN	140 000 €	30%	42 000 €
Autofinancement	140 000 €	20%	28 000 €
TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS	140 000 €	100%	-

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

FICHE ACTION n° 3.2 – Année : 2022

MISE EN OEUVRE : CRTE

INTITULE DE L'ACTION : Travaux de rénovation thermique du bâtiment existant de la Communauté de communes Thelloise, située à Neuilly-en-Thelle

ORIENTATION STRATEGIQUE :

Orientation 3 : Répondre à la pression démographique et accompagner le développement économique du territoire en développant une offre de logements adaptée et en créant de nouveaux services et équipements de proximité, vertueux pour l'environnement

AXE DE FINANCEMENT (Plan de Relance, Transition écologique) :

⇒ Transition écologique

OPERATEURS : Communauté de communes Thelloise

ETAT : Projet 2022

I.ELEMENTS DE CONTEXTE

Les effectifs de la CCT sont composés actuellement de 45 agents qui œuvrent au sein de différents pôles. Ces effectifs devraient à court/moyen terme avoisiner les 50.

La configuration des locaux actuels et l'état des effectifs rendent compliquées les conditions de travail des agents, certaines activités particulières nécessitent de la place (Petite Enfance, déchets...)

Aussi, il a été décidé de lancer une étude portant sur un projet de réaménagement/extension des locaux qui intègre la rénovation thermique du bâtiment.

Le diagnostic réalisé sur le bâtiment confirme la nécessité d'intervenir sur son isolation thermique : les menuiseries extérieures sont obsolètes et ne sont plus étanches et on note un défaut d'isolation thermique au rez-de-chaussée ainsi que dans le faux plafond de l'étage.

L'étude thermique réalisée a confirmé cette déperdition avec un classement du bâtiment en classe énergie « C ».

Le bureau d'étude a fait des propositions portant sur un réaménagement de l'existant et une extension d'environ 200 m² sur 2 niveaux (R+1).

Le montant estimé est de : 1 540 000 € HT pour un bâti traditionnel.

L'isolation thermique par l'extérieur du bâtiment est estimée à 300 000 € HT et un remplacement des menuiseries extérieures est prévu pour un montant estimé de 215 000 € HT.

II.OBJECTIF GENERAL DE L'ACTION

Assurer un confort de travail aux agents et réduire la consommation énergétique du bâtiment.

III.OBJECTIFS OPERATIONNELS

Intégrer aux travaux de réaménagement et d'extension de la CCT une rénovation thermique par l'extérieur avec remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures.

IV. PHASAGE DES TRAVAUX – ECHEANCIER DE REALISATION

Démarrage des travaux en avril 2022 (7 mois de travaux en site occupé). La rénovation thermique du bâtiment aura lieu pendant la réalisation des travaux intérieurs : date à caler.

V.PARTENAIRES ET FINANCEURS DE L'ACTION

1)la Communauté de communes Thelloise

2)l'Etat

VI.COUT GLOBAL DE L'ACTION ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Coût de l'opération : 515 000 € HT

DSIL sollicitée à hauteur de 80% soit 412 000 €

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES THELLOISE

FICHE ACTION n° 3.4 – Année : 2022

MISE EN OEUVRE : CRTE

INTITULE DE L'ACTION : Création et mise en œuvre d'un Fonds de Développement Communautaire

ORIENTATION STRATEGIQUE :

Orientation 3 : Répondre à la pression démographique et accompagner le développement économique du territoire en développant une offre de logements adaptée et en créant de nouveaux services et équipements de proximité, vertueux pour l'environnement

OPERATEUR : Communauté de Communes Thelloise

ETAT : A partir de 2021

I. ELEMENTS DE CONTEXTE

La Communauté de Communes Thelloise, pour la mandature 2020-2026, souhaite affirmer l'unité communautaire en s'inscrivant durablement dans une logique de construction et de cohésion communautaires.

Elle souhaite garantir un développement raisonné et équilibré du territoire entre centralités urbaines et ruralités, assurant ainsi dynamisme et qualité de vie.

II. OBJECTIF GENERAL DE L'ACTION

Aussi, la CCT a décidé la mise en place d'un dispositif de fonds de développement communautaire à l'intention des communes. Ce fonds doit permettre de contribuer à la réalisation de projets communaux structurants ayant une vocation intercommunale.

III. OBJECTIFS OPERATIONNELS

Aider les communes du territoire à financer leurs projets.

IV. PHASAGE DES TRAVAUX – ECHEANCIER DE REALISATION

Septembre 2021 : Création du Fonds de Développement Communautaire par délibération du conseil communautaire et lancement de l'Appel à Projets

Décembre 2021 : Fin de l'Appel à Projets

Mars 2022 : Vote en conseil communautaire des projets sélectionnés.

V. PARTENAIRES ET FINANCEURS DE L'ACTION

VI. COUT GLOBAL DE L'ACTION ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Montant prévisionnel au budget primitif 2022 : 200 000 euros.

Chaque année, le fonds sera mis à disposition des communes dans la limite des crédits inscrits au budget primitif de la CCT.

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

FICHE ACTION n° 3.5 – Année : 2022

MISE EN OEUVRE : CRTE

INTITULE DE L'ACTION : Passage en LED de l'éclairage des deux gymnases de la CCT

ORIENTATION STRATEGIQUE :

Orientation 3 : Répondre à la pression démographique et accompagner le développement économique du territoire en développant une offre de logements adaptée et en créant de nouveaux services et équipements de proximité, vertueux pour l'environnement

AXE DE FINANCEMENT (Plan de Relance, Transition écologique) :

⇒ Transition écologique

OPERATEUR : Communauté de Communes Thelloise

ETAT : 2022

I. ELEMENTS DE CONTEXTE

La Communauté de Communes a une ambition d'économie d'énergie pour l'ensemble de ces bâtiments, ainsi l'un des projets est le passage au LED de l'éclairage des gymnases appartenant à l'intercommunalité.

II. OBJECTIF GENERAL DE L'ACTION

Installer des éclairages intérieurs (salle de sport et pièces de circulations) et extérieurs en LED afin de permettre de réaliser des économies d'énergie et de répondre aux normes sportives.

III. OBJECTIFS OPERATIONNELS

Changement de l'éclairage des gymnases avec des projecteurs LED

IV. PHASAGE DES TRAVAUX – ECHEANCIER DE REALISATION

Courant 2ème semestre 2022

V. PARTENAIRES ET FINANCEURS DE L'ACTION

Etat

VI. COUT GLOBAL DE L'ACTION ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Coût de l'opération : 50 261,17 euros.

Subvention DETR (priorité 2 : équipements et bâtiments communaux et intercommunaux) sollicitée : 40 %.

Soit : 20 104.47 €.

Reste à charge CCT : 30 156,70 euros.

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

FICHE ACTION n° 3.6 – Année : 2022

MISE EN OEUVRE : CRTE

INTITULE DE L'ACTION : Construction d'une Halle Sportive

ORIENTATION STRATEGIQUE :

Orientation 3 : Répondre à la pression démographique et accompagner le développement économique du territoire en développant une offre de logements adaptée et en créant de nouveaux services et équipements de proximité, vertueux pour l'environnement

AXE DE FINANCEMENT (Plan de Relance, Transition écologique) :

⇒ Plan de relance

OPERATEURS : Commune de Chambly

ETAT : Projet 2022

I.ELEMENTS DE CONTEXTE

Manque d'infrastructures donnant accès au sport de haut niveau et sport pour tous sur le bassin du Sud de l'Oise.

II.OBJECTIF GENERAL DE L'ACTION

Réalisation d'une halle sportive dédiée à la pratique du sport de haut niveau et associatif.

III.OBJECTIFS OPERATIONNELS

Halle sportive principalement dédiée au badminton pouvant accueillir un centre de formation des compétitions nationales et internationales, un centre de préparation des Jeux Olympiques Paris 2024, une partie dojo, etc.

IV. PHASAGE DES TRAVAUX – ECHEANCIER DE REALISATION

- Terrain acquis en 2019.
- Attribution du marché en mai 2021
- Dépollution du site à l'été 2021
- Commencement des travaux au 4^e trimestre 2021.

V.PARTENAIRES ET FINANCEURS DE L'ACTION

Etat / Conseil Départemental de l'Oise / Région des Hauts-de-France / Agence Nationale du Sport

VI.COUT GLOBAL DE L'ACTION ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

- DSIL	1 000 000 € (6.74%)
- CD60	1 400 000 € (9.44%)
- Région Hauts-de-France	7 413 462 € (50%)
- Agence Nationale du Sport	1 000 000 € (6.74%)
- Collectivité	4 013 462 € (27.08%)

TOTAL H.T	14 826 924€ (100%)
------------------	---------------------------

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

FICHE ACTION n° 3.7 – Année : 2022

MISE EN OEUVRE : CRTE

INTITULE DE L'ACTION : Travaux aménagement et création d'un dortoir - Locaux périscolaire

ORIENTATION STRATEGIQUE :

Orientation 3 : Répondre à la pression démographique et accompagner le développement économique du territoire en développant une offre de logements adaptée et en créant de nouveaux services et équipements de proximité, vertueux pour l'environnement

AXE DE FINANCEMENT (Plan de Relance, Transition écologique) :

⇒ Plan de relance

OPERATEUR : Commune de Le Coudray-sur-Thelle

ETAT : 2022

I. ELEMENTS DE CONTEXTE

La commune du Coudray sur Thelle possède un bâtiment accueillant les enfants de 3 à 12 ans en dehors des heures scolaires. Cependant, il manque un espace dédié au repos des plus jeunes, notamment le mercredi et pendant les vacances scolaires. Cela concerne une dizaine d'enfants.

Le bâtiment communal de la Mairie possède un espace non exploité pouvant servir de dortoir. Cependant les fenêtres sont vétustes et il n'y pas d'isolation. Cette pièce doit être totalement rénover.

Objectif environnemental :

- Améliorer les dépenses énergétiques par le biais d'une isolation (sol, mur, plafonds) ; radiateurs à économie d'énergie, changement des portes et fenêtres
- Améliorer l'éclairage grâce à des panneaux Leds avec variateur

Objectif Sécuritaire :

- Sécurisé le lieux grâce à une issue de secours ; des murs anti-feux
- Création d'un passage sécurisé entre le bâtiment d'accueil et le futur dortoir

Accessibilité :

- Le bâtiment étant dépourvu de toilette pour les Personnes à Mobilité réduite, un toilette sera installé afin de combler ce manque.
- Modification de la porte permettant le passage d'un fauteuil roulant.

II. OBJECTIF GENERAL DE L'ACTION

Les travaux envisagés répondent à 3 axes :

- La sécurisation de l'accès à la salle du dortoir et du dortoir lui-même
- La diminution du coût de l'Energie grâce à une isolation thermique du sol des murs et du plafonds ; Aux changements des fenêtres actuellement en bois simple vitrage.
- Améliorer les conditions d'accueil des personnes à Mobilité réduite avec la création d'une toilette PMR et d'une porte d'accès PMR.

III. OBJECTIFS OPERATIONNELS

Transformer une pièce inutilisée en un lieu de repos sécurisé et tranquille pour les jeunes enfants.

Éviter la dégradation du bâtiment. Utilisé l'existant plutôt que de construire.

IV. PHASAGE DES TRAVAUX – ECHEANCIER DE REALISATION

Améliorer les conditions d'accueil des enfants en créant un dortoir périscolaire					
	2022				
	janvier	mars/avril	mai	juin	juillet
Phase 1 : Elaboration dossier de subvention					
Département et DSIL/ DETR					
Phase 2 : Réception de la notification					
Réponse des financeurs					
Signature des devis					
Phase 3 : Travaux					
réunion de chantier : phase préparatoire					
Commencement des travaux menuiserie					
Travaux d'isolation, sol, plafond					
Peinture					
Réception des travaux - levée de réserve					

V. PARTENAIRES ET FINANCEURS DE L'ACTION

- 1) Le Coudray sur Thelle
- 2) Etat
- 3) Conseil Départemental de l'Oise

VI. COUT GLOBAL DE L'ACTION ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Dépenses	HT	Recettes	Coût HT	Taux
Menuiseries et fenêtres	30 086.87	État (DSIL, DETR)	33 440.00	40%
Isolation sols mur plafonds	48 107.30	Département	33 440.00	40%
Plomberie	5 408.59	Auto-financement commune	16722.76	20%
TOTAL HT :	83 602.76	TOTAL HT :	83 602.76	100%

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

FICHE ACTION n° 3.8 – Année : 2022

MISE EN OEUVRE : CRTE

INTITULE DE L'ACTION : Rénovation de l'éclairage du stade de football de Dieudonne

ORIENTATION STRATEGIQUE :

Orientation 3 : Répondre à la pression démographique et accompagner le développement économique du territoire en développant une offre de logements adaptée et en créant de nouveaux services et équipements de proximité, vertueux pour l'environnement

AXE DE FINANCEMENT (Plan de Relance, Transition écologique) :

⇒

OPERATEUR : Commune de Dieudonne

ETAT : 2022

I. ELEMENTS DE CONTEXTE

Notre commune a consacré une somme importante pour la mise en œuvre d'un éclairage pour notre stade de foot durant la saison 1997 - 1998. Cet investissement a permis d'étendre les entraînements sur des plages horaires plus larges, particulièrement durant les mois d'hiver.

Les adhérents de la Dieudonne, et des communes environnantes peuvent ainsi profiter pleinement de ces installations pour donner libre cours à leur passion. Les jeunes (et moins jeunes) représentent aujourd'hui 198 adhérents répartis sur des groupes allant des enfants de 6 ans aux séniors, et même aux vétérans.

Malheureusement, les années ont passé, et malgré un entretien régulier de ces installations au fil du temps, nous sommes maintenant confrontés à des pannes de plus en plus nombreuses.

Une mise aux normes, et un "rafraichissement" de ces installations s'imposent aujourd'hui.

Ils permettront à la fois de les rendre moins gourmandes en énergie, plus efficace en termes de luminosité et donc plus respectueuse de notre environnement.

II. OBJECTIF GENERAL DE L'ACTION

La rénovation l'éclairage du stade de Football permettra aux adhérents de profiter pleinement du terrain de football. La commune pourra réaliser une économie énergétique grâce à cet investissement.

III. OBJECTIFS OPERATIONNELS

IV. PHASAGE DES TRAVAUX – ECHEANCIER DE REALISATION

Date prévisible de commencement des travaux : premier trimestre 2022

Durée des travaux : 1 mois

V. PARTENAIRES ET FINANCEURS DE L'ACTION

Communes voisines ayant des adhérents au Club de Football de Dieudonne : 4 100 €

VI. COUT GLOBAL DE L'ACTION ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Coût de l'éclairage du stade : **14 004 € HT** en dépenses d'investissement

En une seule phase, courant du premier trimestre 2022

Participation des communes voisines : 4 100.00 €

L'autofinancement de la commune : 1 980.80 €

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

FICHE ACTION n° 3.9 – Année : 2022

MISE EN OEUVRE : CRTE

INTITULE DE L'ACTION : IINSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLAIQUE SUR LE TOIT DES SERVICES TECHNIQUES

ORIENTATION STRATEGIQUE :

Orientation 3 : Répondre à la pression démographique et accompagner le développement économique du territoire en développant une offre de logements adaptée et en créant de nouveaux services et équipements de proximité, vertueux pour l'environnement

AXE DE FINANCEMENT (Plan de Relance, Transition écologique) :

OPERATEUR : Commune de Sainte-Geneviève

ETAT : 2022

I. ELEMENTS DE CONTEXTE

Travail sur la consommation énergétique des bâtiments communaux et amélioration des performances énergétiques des bâtiments.

II. OBJECTIF GENERAL DE L'ACTION

Inclure les équipements publics dans la transition énergétique.

III. OBJECTIFS OPERATIONNELS

Produire au moyen de l'installation des panneaux photovoltaïques sur le toit des services techniques de l'énergie.

IV. PHASAGE DES TRAVAUX – ECHEANCIER DE REALISATION

Date prévisionnelle de réalisation des travaux prévue second semestres 2022.

V. PARTENAIRES ET FINANCEURS DE L'ACTION

- Le SE60 accompagne la collectivité dans la mise en place de cette démarche de la manière suivante :

*étude de faisabilité

*montage financier

*Programmation et suivi des travaux

*Démarches administratives et techniques

*Mise en place et suivi de la maintenance et de l'entretien

* Mise en place et suivi du contrat d'assurance et facturation énergie

VI. COUT GLOBAL DE L'ACTION ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Etude en cours mais les partenaires financiers envisagés sont L'Etat, la Région, le Département.

ANNEXE N°4

Les indicateurs de suivi

Orientation 1 : Contribuer au développement économique du territoire et soutenir les mutations s'intégrant dans la transition écologique de ce dernier

Indicateurs	Données	Date	Source
Part des emplois salariés dans l'ESS sur le territoire de la Thelloise	Entre 3% et 5%	2017	Flores - INSEE
Nombre d'entreprises sur le territoire	4581	2021	INSEE
Nombre de création d'entreprises	520	2020	INSEE
Nombre d'emploi sur le territoire	13 119	2021	INSEE
Taux de chômage	9,9%	2018	INSEE
Consommation d'espace en hectare entre 2009 et 2020	307,8 ha	2020	Observatoire national de l'artificialisation des sols

Orientation 2 : Développer une offre de moyens de déplacements variés pour mieux raccorder et rapprocher

Indicateurs	Données	Date	Source
Nombre de véhicules électriques dans le parc des collectivités	5		CCT
Nombre de bornes de recharge électrique	12	2021	SE60
Nombre de kilomètres d'aménagements cyclables	3,52km		
Nombre de parkings vélos sécurisés	26	2020	CCT
Part modale des transports en commun	4%	2018	EPE – SE60
Part du territoire couvert par une AOM	100%	2021	
Part des besoins en produits pétroliers dans le secteur des transports	93%	2018	EPE – SE60

Orientation 3 : Répondre à la pression démographique et accompagner le développement économique du territoire en développant une offre de logements adaptée et en créant de nouveaux services et équipements de proximité, vertueux pour l'environnement

Indicateurs	Données	Date	Source
Emissions de gaz à effet de serre annuelle sur le territoire	213 904 teq CO2	2015	EPE – SE60
Production annuelle d'énergie renouvelable sur le territoire	6%	2015	EPE – SE60
Nombre de logements considérés comme des « passoires énergétiques » (classés E, F ou G dans le Diagnostic de Performance Energétique)	9 700 soit 42%	2015	EPE - SE60
Consommation moyenne par m ² dans le secteur du tertiaire public	245 kWh/m ² /an	2015	EPE – SE60
Part de la consommation énergétique de l'administration public et de l'enseignement au sein du secteur tertiaire public	48%	2015	EPE – SE60

Orientation 4 : Permettre une meilleure visibilité du territoire en valorisant ses richesses naturelles et son patrimoine culturel

Peu d'attractions touristiques ou non mesurables : savoir comment les personnes se déplacent, très peu de vélo routes, pas d'études de faites sur le secteur dans le PCAET.

Indicateurs	Données	Date	Source
Taux de stockage des émissions de CO ₂ du territoire	17%	2021	AUDDICE
Nombre d'hébergements collectifs (hôtels et campings)	5	2021	INSEE

Objectifs finaux :

- ➔ **Objectif de réduction de 50% de notre consommation énergétique entre 2010 et 2050** (Source : AUDDICE)
- ➔ **Objectif de réduction de 21% des émissions de GES entre 2015 et 2028 et de 82% entre 2015 et 2050** (Source : AUDDICE)

ANNEXE N°5

Objectifs de production de logements

Préambule

Dans le cadre du Plan France Relance et pour répondre au besoin de logements des Français, l'Etat accompagne la construction durable à travers un dispositif de contractualisation sur les territoires caractérisés par une tension du marché immobilier.

Ce document marque l'engagement des signataires dans l'atteinte d'objectifs ambitieux de production de logements neufs au regard des besoins identifiés sur leur territoire.

Il s'inscrit dans la continuité du pacte pour la relance de la construction durable signé en novembre 2020 par le Ministère du logement et les associations de collectivités et de l'aide à la relance de la construction durable qui accompagnait les communes dans leur effort de construction sur la période septembre 2020 - août 2021.

1. Objet de l'annexe

Le présent document fixe les objectifs de production de logements ouvrant droit au bénéfice d'une aide à la relance de la construction durable inscrite au Plan France Relance.

2. Définition de l'objectif de production

Les objectifs de production sont fixés à 1% du parc existant, soit un objectif d'environ 240 logements.

Les objectifs de production tiennent compte de l'ensemble des logements à produire (logements individuels ou collectifs⁴), objet d'une autorisation d'urbanisme délivrée entre le 1^{er} septembre 2021 et le 31 août 2022.

Tableau des objectifs de production de logements :

	Objectifs de production de logements
Ensemble du territoire	240

3. Montant de l'aide

Le montant prévisionnel de l'aide est établi au regard de l'objectif de production de logements, sur la base des autorisations de construire portant sur des opérations d'au moins 2 logements, d'une densité minimale de 0,8 et d'un montant de 1500€ par logement. Les logements provenant de la transformation de surfaces de bureau ou d'activités en surfaces d'habitation font l'objet d'une subvention complémentaire de 500€ par nouveau logement.

Tableau des montants d'aide prévisionnels :

⁴ Incluant les logements en résidence (pour étudiants, personnes âgées ou autres)

	Objectifs de production de logement	Dont logements ouvrant droit à une aide	Montant d'aide prévisionnel maximum
Ensemble du territoire	240	240	360 000€ (=240*1500)

La densité d'une opération est calculée comme étant la surface de plancher de logement divisée par la surface du terrain.

Les logements individuels (issus de permis de construire créant moins de 2 logements) et les opérations dont la densité est inférieure à 0,8, ne donnent pas droit à une aide, mais participent à l'atteinte de l'objectif.

Les logements ouvrant droit à l'aide majorée, issus de la transformation de bureaux ou d'activité en logements sont identifiés précisément lors du calcul du montant définitif.

Le montant définitif de l'aide est déterminé sur la base des autorisations d'urbanisme effectivement délivrées entre le 1^{er} septembre 2021 et le 31 août 2022, dans la limite d'un dépassement de 10% de l'objectif fixé.

L'aide n'est pas versée si la commune n'a pas atteint son objectif de production de logements.

4. Modalités de versement de l'aide

L'aide est versée après constatation de l'objectif atteint sur la période comprise entre le 1^{er} septembre 2021 et le 31 août 2022 et calcul du montant d'aide définitif.

5. Justification de la création de logements

L'atteinte de l'objectif de production de logement est vérifiée sur la base d'un état des autorisations d'urbanisme transmis par l'établissement public de coopération intercommunale au préfet. Le préfet le vérifie en se fondant notamment sur les données relatives aux autorisations d'urbanisme enregistrées dans Sit@del.

Les éventuels différends font l'objet d'un échange contradictoire entre le préfet et l'établissement public de coopération intercommunale.

Le versement de l'aide par le préfet vaut constat de l'atteinte de l'objectif et détermination du montant définitif de l'aide.

6. Modalités de remboursement

L'aide perçue fait l'objet d'un remboursement en tout ou partie en cas d'absence de mise en chantier des logements prévus par les autorisations d'urbanisme mentionnées à l'article 5 durant leur durée de validité.

7. Publicité et communication

Après versement de l'aide, l'EPCI devra veiller auprès des maitres d'ouvrage des opérations de logements ayant contribué à l'atteinte de l'objectif à l'apposition du logo « France Relance » et du logo « Financé par l'Union européenne – NextGenerationEU » sur le panneau de chantier.

8. Bilan des aides versées

A l'issue, le préfet de département élabore un bilan des logements autorisés et des aides versées.

**CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE
ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE**
Communauté de communes Thelloise

ANNEXES

SOMMAIRE :

Annexe 1 – Diagnostic de Territoire p.2

Annexe 2 – Liste des actions et projets..... p.22

Annexe 3 – Fiches actions 2022 p.25

Annexe 4 – Indicateurs de suivi du CRTE p.51

Annexe 5 – Objectifs de production de logements..... p.53

ANNEXE N°1

Diagnostic du territoire

1- Éléments de contexte

La communauté de communes Thelloise est située dans le département de l'Oise, au Nord de la Région parisienne. Elle constitue la quatrième intercommunalité du département en termes de population (61 725 habitants/population totale au 1er janvier 2021). Elle bénéficie d'un dynamisme économique et résidentiel important. Composée de 40 communes, elle s'organise autour du pôle structurant de CHAMBLY, d'un pôle d'équilibre (communes de SAINTE GENEVIEVE et NOAILLES), de 3 pôles relais que sont PRECY-SUR-OISE, NEUILLY-EN-THELLE et CIRES-LES- MELLO, 10 bourgs d'appui (BERTHECOURT, VILLERS-SOUS-SAINT-LEU, LE MESNIL-EN-THELLE, ou BALAGNY-SUR-THERAIN...et enfin 25 communes rurales.

La CCT a vu son territoire recomposé au 1^{er} janvier 2017 sous l'effet de la fusion de deux territoires, celui du Pays de Thelle et celui de la Ruraloise.

La CCT bénéficie d'une situation géographique attractive à proximité des pôles départementaux (CREIL, BEAUVAIS, MERU,) ce qui lui confère un rayonnement important dans la partie Sud du département isarien. Elle est un espace à la fois urbain, agricole, mais aussi naturel avec ses nombreux espaces reconnus pour leur sensibilité environnementale où la question de la consommation d'espaces et la pression foncière est majeure. Elle est un espace de cohérence territoriale où peuvent être développées les politiques territoriales à la bonne échelle.

Portrait de la CCT au sens de l'INSEE

2.1. Limites administratives

La CC Thelloise se compose de 40 communes.

L'intercommunalité s'étend sur 5 cantons :

- 16 communes sur le canton de Chaumont-en-Vexin ;
- 8 communes sur le canton de Montataire ;
- 7 communes sur le canton de Méru ;
- 5 communes sur le canton de Mouy ;
- 4 communes sur le canton de Chantilly.

L'intercommunalité se structure autour de 7 bassins de vie. L'ensemble des communes sont sous l'influence de communes situées à l'extérieur : *Persan-Beaumont, Méru, Mouy, Creil, Bresles, Beauvais et Chantilly.*

2.2. Profil démographique

La CC Thelloise est la 4^{ème} intercommunalité la plus peuplée du département. Sa population totale au 1^{er} janvier 2020 est de 61 725 habitants.

Un fort dynamisme démographique est à signaler. Le taux d'évolution annuel moyen entre 2009 et 2014 s'élève à 0,8% contre 0,4% au niveau départemental.

La densité de population du territoire est de 197 habitants/km² contre 143,8 au niveau départemental.

La population est plus jeune qu'en moyenne. L'indice de jeunesse s'élève à 2.0 contre 1.8 au niveau départemental. La part des 75 ans et plus au sein de la population est de 7,9 % contre 9,3 % au niveau national.

Parmi les 40 communes de l'intercommunalité, 9 dépassent les 2 000 habitants. La commune la plus peuplée, Chambly, compte plus de 10 000 habitants. 31 communes sont rurales, 22 comptent moins de 1 000 habitants.

Les mobilités résidentielles sont semblables à celles observées au niveau départemental.

2.3. Niveau de qualification

Le niveau de qualification est assez proche de la moyenne départementale. Des divergences sont néanmoins à signaler :

- une sous-représentation des non et faiblement diplômés ;
- une surreprésentation des CAP-BEP ;
- une surreprésentation des titulaires du Baccalauréat.

La CCT compte 23 469 foyers fiscaux dont le revenu médian (23 830 €) est supérieur à la moyenne départementale (22 150 €).

2.4. Profil socio-professionnel

La population en âge de travailler (15-64 ans) est de 38 957 habitants dont 30 548 ayant un emploi.

Le profil socioprofessionnel s'écarte de la moyenne départementale :

- une sous-représentation des actifs sans activité, des retraités et des ouvriers ;
- une surreprésentation des professions intermédiaires et des employés.

La plus grande part des actifs travaille hors du département.

La majorité des emplois locaux est occupée par des résidents de l'intercommunalité. C'est l'indicateur de concentration d'emplois. Il est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi. Ce taux est de 45,6 % en 2017 contre 44,8 % en 2012.

2.5. Emploi-chômage

12 527 emplois sont recensés dans l'intercommunalité.

Le profil des emplois est assez proche de celui observé sur le département. Des disparités sont à signaler :

- Une sous-représentation des emplois de cadres et de professions intellectuelles supérieures,
- Une surreprésentation des emplois d'artisans, commerçants et chefs d'entreprises.

L'économie productive représente 38 % quand l'économie présentielle en représente 62 %. Les particuliers emploient principalement des assistantes maternelles à hauteur de 57,5 % et d'autres salariés pour 42,5 %.

Au 1^{er} février 2020, 3 487 entreprises hors agriculture étaient enregistrées au sein du répertoire SIRENE et la part des emplois industriels représente 17,1 %, (+ 0,8 par rapport au niveau départemental. Ce taux est stable.

75 % des établissements emploient de 1 à 9 salariés ; 7 % de 10 à 19 salariés ; 6 % de 20 à 49 ; 4 % 50 salariés et plus et 8 % des établissements ne disposent d'aucun salarié.

S'il est possible d'affirmer que le taux de chômage est nettement inférieur à la moyenne départementale, les difficultés à obtenir un taux de chômage localisé à l'échelle des EPCI conjuguées aux effets de la crise sanitaire

sur l'emploi tout au long de l'année 2020 et en ce début d'année 2021 rendent inopérantes toutes informations relatives au taux de chômage.

2.6. Logement

Le parc immobilier est essentiellement constitué de maisons : 80,9 % des logements contre 63,2% au niveau départemental.

Des divergences sur le statut d'occupation sont également à signaler :

- une sous-représentation des locataires HLM : 12,4 % contre 17,8 % au niveau départemental ;
- une surreprésentation de propriétaires : 72,9 % contre 61,5 % au niveau départemental.

Enfin, un taux de logements vacants de 6 % contre 7,2 % au niveau départemental.

En moyenne, l'ancienneté d'emménagement dans la résidence principale (5 ans et plus) est de 72 % contre 69,5 % au niveau départemental.

2.7. Equipements et services

12 pôles de services recensés sur l'intercommunalité :

- 1 pôle principal (CHAMBLY) ;
- 4 pôles secondaires (NEUILLY/NOAILLES/PRECY/SAINTE GENEVIEVE);
- 7 pôles locaux (BALAGNY/BORAN/CIRES/ERCUIS/LE MESNIL/ULLY/VILLERS SOUS SAINT LEU).

Les pôles principaux, secondaires et locaux concentrent respectivement au moins 30, 20 et 10 équipements et services parmi les 52 recensés dans le cadre du Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services aux publics (SDAASP) de l'Oise.

L'accessibilité aux équipements et services est satisfaisante dans l'intercommunalité. Les principales difficultés d'accessibilité aux équipements et services se concentrent dans les communes du nord-ouest.

Les services publics sont concentrés dans 3 communes : Chambly, Neuilly-en-Thelle et Noailles.

2- Documents de planification en cours d'élaboration ou de révision

2.1 Un SCOT en cours de révision

Le SCOT de la Thelloise est actuellement en cours de révision depuis le 11 décembre 2017. Cette révision était souhaitée afin de répondre aux objectifs que se sont donnés les élus de la CCT et qui sont liés à l'extension du périmètre de l'EPCI et aux récentes prescriptions législatives.

Le SCOT a été arrêté par délibération du conseil communautaire en date du 15 avril 2021. Il a été transmis aux PPA et fera l'objet d'une enquête publique à partir de septembre 2021 pour être approuvé en décembre 2021 et opposable début 2022.

Le SCOT a d'ores et déjà fait l'objet d'une évaluation environnementale.

Les élus de la CCT ont en effet fait le choix de travailler sur un projet de territoire, au sein duquel les préoccupations environnementales doivent irriguer l'ensemble des domaines intégrés au SCOT. Il tient compte des piliers du développement durable qui sont :

- La lutte contre le changement climatique
- La préservation de la biodiversité
- L'épanouissement de tous les êtres humains

- Le renforcement de la cohésion sociale
- L'adoption de modes de production et de consommation responsables

Les enjeux du territoire identifiés par le SCOT sont les suivants :

- Elaborer un SCOT à la nouvelle échelle intercommunale, en tenant compte des spécificités du territoire,
- Adapter le document aux évolutions législatives et règlementaires,
- Intégrer les orientations des futurs documents supra-communaux et intercommunaux tels que le SRADDET ainsi que les études en cours au niveau intercommunal (schéma de développement économique, schéma touristique, schéma directeur d'assainissement, ...
- Maîtriser le développement démographique et urbain,
- Préserver l'organisation de l'espace et la structure urbaine du territoire,
- Prévoir une répartition territorialement équilibrée entre emploi, habitat, activités économiques,
- Limiter la consommation d'espaces agricoles et naturels,
- Développer la dimension touristique du territoire en tenant compte des richesses qu'il recèle,
- Préserver les richesses patrimoniales du territoire dans une optique de promotion de ce dernier,
- Préserver les ressources naturelles, les continuités écologiques et la biodiversité du territoire en prônant une utilisation économe des espaces agricoles, naturels et forestiers,
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre, maîtriser les consommations d'énergie et valoriser la production d'énergies renouvelables en tenant compte du PCAET en cours d'élaboration,
- Prendre en compte la prévention des risques et des nuisances aussi bien naturels que technologiques, dans toutes les démarches de développement intercommunal,
- Favoriser le développement des communications électroniques et l'aménagement numérique du territoire,
- Intégrer la nécessité de réduire les temps de déplacement dans la définition des grands projets d'équipements notamment en ce qui concerne les transports collectifs et les autres modes de déplacement,
- Tenir compte de la bonne desserte du territoire dans le cadre des réflexions en matière de développement,
- Préserver et valoriser les paysages urbains et naturels, la biodiversité et les espaces qui constituent les trames vertes et bleues du territoire,
- Préserver la ressource en eau du territoire,
- Maintenir et étoffer l'offre de services à la population du territoire.

Les enjeux environnementaux du SCOT ont été classés de la manière suivante :

Géomorphologie

- Atténuer les effets du changement climatique en préservant les éléments du paysage et en maîtrisant les risques de ruissellement ;
- Favoriser le rechargement des nappes souterraines tout en évitant les pollutions.

Ressource en eau

- Préserver la qualité des eaux de surface, des eaux souterraines et les zones humides à travers la réalisation de travaux d'assainissement nécessaires ;
- Préserver et garantir la qualité de disponibilité de la ressource en eau par la mise en œuvre de solutions curatives (stations de traitement) et préventives (plan d'action sur les AAC) ;
- Garantir la sécurisation des ressources disponibles ;
- Gérer la problématique ruissellements/inondations par la gestion du pluvial à la parcelle.

Paysages et patrimoine culturel

- Préserver les paysages et patrimoine remarquable, les sites protégés, le bâti traditionnel, les formes urbaines identitaires et les motifs caractéristiques de la Communauté de Communes Thelloise ;
- Assurer l'intégration paysagère des nouvelles urbanisations ;
- Anticiper les évolutions du paysage dues au changement climatique, par exemple à travers les choix d'essence locales adaptées ;
- Veiller à l'intégration du nouveau bâti et aux matériaux employés afin qu'ils soient en cohérence avec le bâti ancien, ainsi qu'à l'environnement proche des éléments remarquables.

Patrimoine naturel

- Préserver les espaces à enjeux écologiques majeurs ou forts particulièrement sensibles par leur disparition et de leur faible taille ;
- Préserver les continuités écologiques et assurer la fonctionnalité écologique des milieux humides et aquatiques, boisés, ouverts ;
- Maitriser l'artificialisation des sols et préserver les espaces agricoles, naturels et forestiers ;
- Favoriser la préservation des éléments éco-paysagers remarquables (haies, talus, mares...) ;
- Améliorer la perméabilité écologique des infrastructures et milieux artificialisés ;
- Préserver les effets lisières des milieux naturels.

Risques naturels

- Prendre en compte les risques actuellement identifiés en évitant l'exposition des biens et des personnes ;
- Anticiper les effets du changement climatique avec l'aggravation de certains risques et l'apparition de certains (feux de forêt).

Risques industriels, pollutions et nuisances

- Éviter l'exposition de nouvelles populations aux risques technologiques et à la pollution des sols ;
- Garantir la sécurité des biens et personnes autour des sites ICPE ;
- Permettre une réduction des épisodes de pollution de l'air ;
- Préserver les habitants des différentes nuisances : déchets, bruit etc.

Contexte énergétique et climat

- Favoriser les opérations de renouvellement urbain et de lutte contre la précarité énergétique ;
- Développer les énergies renouvelables et de récupération (gisement en méthanisation, solaire, biomasse) ;
- Préconiser l'installation de chauffage basse température dans les nouvelles constructions pour développer la géothermie ;

- Permettre le développement de réseaux de chaleur en ayant une certaine densité de logement.

2.2 Un PCAET en cours d'élaboration

Par délibération n° 2017-DCC-137, en date du 8 novembre 2017, la CCT a confié au SE 60 la réalisation d'une Etude de Planification Energétique (EPE) qui constitue le volet énergétique du Plan Climat Air Energie Territorial.

Elle a eu pour objectif de proposer une stratégie qui vise à renforcer le recours aux ressources énergétiques locales et d'éclairer les décideurs sur les données énergétiques du territoire, d'estimer les potentialités en matière de développement des énergies renouvelables et de maîtrise de l'énergie.

Par délibération n° 2018-DCC-056 du 13 avril 2018, la CCT a prescrit l'élaboration de son PCAET.

Les objectifs de l'EPE étaient d'une part d'approfondir les connaissances énergétiques du territoire, et d'autre part d'établir un plan d'action opérationnel lui permettant d'optimiser ses consommations pour tendre vers un modèle local et autosuffisant, qui favorise le développement des énergies renouvelables.

Le diagnostic de l'EPE a mis en exergue le fait que le territoire souffre encore d'un sous-développement des énergies renouvelables, comparé à d'autres EPCI du département de l'Oise.

En matière d'aménagement, sa position en fait un territoire partiellement de transit. Le bilan de la demande énergétique des transports et logements en témoigne.

Sur le plan de la production d'électricité renouvelable, l'éolien n'est pas présent sur le territoire et la place du photovoltaïque est extrêmement marginale, du moins actuellement.

Sur le plan de la chaleur renouvelable, on dénombre quelques installations de géothermie ainsi que des chaufferies collectives au bois. D'autre part, il faut souligner la pénétration du bois comme mode de chauffage dans le secteur résidentiel (18 % de la consommation d'énergie du secteur), ce qui est inhérent au caractère rural du territoire et à l'absence de réseau de distribution de gaz dans certaines communes. Le territoire accueille un méthaniseur (à Neuilly-en-Thelle) et un second projet est en gestation sur Chambly.

Le poids énergétique de la Communauté de Communes Thelloise dans le département de l'Oise est de 6%, et elle héberge 7,4 % de sa population. Cela est dû en partie à la faible industrialisation du territoire.

L'intercommunalité est fortement dépendante des énergies carbonées, qui représentent à l'état actuel les 2/3 de ses consommations. Un faible taux d'autonomie énergétique (6 %) oblige une réflexion quant à l'accélération des projets de substitution d'énergies à échelle locale.

Les coûts liés à l'énergie au sein de la collectivité sont proportionnellement élevés, et fortement instables. La volatilité des prix du pétrole ainsi que l'instabilité des prix de l'électricité suite aux mutations du système électrique national menacent également la stabilité de la facture, d'où l'intérêt d'en réduire la dépendance. Les ménages en souffrent particulièrement car ils paient l'énergie de leurs logements et leurs déplacements, qui sont les premier et deuxième poste de consommation d'énergie du territoire.

L'électricité est surtout sollicitée dans les bâtiments (résidentiels et tertiaires) et l'industrie. Sur le plan des réseaux d'électricité, le réseau basse tension fait apparaître une disponibilité concentrée au niveau des centres urbains pour des projets d'électricité renouvelable de dimension petite à moyenne, tandis que pour les projets de plus grande dimension, l'actuel S3REnR Picardie et le futur S3REnR Hauts-de-France réservent a priori suffisamment de capacités, mais il n'y a pour l'instant pas de projet concret en instruction.

Au niveau du réseau de gaz, les disponibilités en injection sont intéressantes et pourraient permettre de raccorder beaucoup de projets d'injection de gaz renouvelable. La politique volontariste de GRDF en termes d'extensions et de renforcements de réseau pourrait contribuer à augmenter ces capacités d'injection si une

forte volonté de développement de tels projets venait à émerger sur le territoire de la CCT. L'usine IMERYS Minéraux pourrait aussi présenter un débouché en gaz pour un futur méthaniseur sur le territoire. Enfin, le territoire ne dispose pas de réseau de chaleur.

Ces différents éléments montrent que le territoire a un profil énergétique encore traditionnel, avec des consommations fortement dépendantes des produits pétroliers et un développement assez faible des énergies renouvelables. Il existe néanmoins un potentiel non négligeable en termes de développement des énergies renouvelables, ainsi qu'en termes de réduction des consommations d'énergie. Il est, en effet, indispensable d'agir conjointement sur les deux volets afin d'atteindre les objectifs énergétiques du territoire. L'ensemble des gisements du territoire en termes de maîtrise de l'énergie seront mis en regard avec les potentialités de production d'énergies renouvelables et de récupération, sans en omettre l'aspect technique lié aux capacités des réseaux d'énergie.

2.3 Un PLH en cours d'élaboration

La CCT a lancé une AMO relative à l'élaboration de son futur PLH. Les travaux du bureau d'études ont démarré en avril 2021.

Les principaux enjeux qui devront être pris en compte dans le futur PLH sont les suivants:

- Répondre aux besoins de la population en prenant en compte les évolutions démographiques, le besoin en découlant (volume et typologie des logements) et en rééquilibrant le parc de logements selon les communes ;
- Développer une offre nouvelle diversifiée et rééquilibrée en priorisant l'offre sur les petites typologies, en renforçant et en équilibrant l'offre de logements sociaux;
- Répondre aux besoins des publics spécifiques au travers de logements pour les jeunes et les personnes âgées, les gens du voyage ;
- Elaborer au travers notamment de la CIL, une stratégie intercommunale de peuplement au service du droit au logement pour tous et de l'équilibre des territoires par une organisation intercommunale à mettre en place et la réponse aux besoins des mal-logés (ménages prioritaires et public DALO).

3. L'état des lieux écologique du territoire

Comme indiqué dans la circulaire du 20 novembre 2021 relative aux CRTE, le contrat prend appui sur des éléments consolidés de diagnostic avec plusieurs entrées.

3.1 Les mobilités

3.1.1 Les pistes cyclables

Les pistes cyclables existantes sont au nombre de trois :

Le Tillet (Cires Lès Mello) : 507 mètres

Piste de Neuilly en Thelle à Fresnoy en Thelle : 2427 mètres dont 255 mètres sur Fresnoy. La piste est située le long de la Rd 929.

Chambly : 590 mètres.

3.1.2 Les parkings à vélos sécurisés

Ils sont situés principalement aux abords des gares :

Gare de Chambly :

Parking communautaire : Vélo bloc de la SNCF et Région 8 places

Gare de Saint Sulpice :
Abri pour 5 vélos

Gare de Cires les Mello :
Un ensemble de cinq places pour vélos appartenant à la SNCF

3.1.3 Les pôles multimodaux

Nous avons estimé que toutes les gares desservies par le Pass Thelle Bus (PTB) peuvent être considérées comme des pôles multimodaux. Certaines sont situées dans le territoire de la Thelloise et d'autres hors territoire.

Le PTB dessert les gares de Beauvais, Chambly, Persan, Cires-les Mello, Saint Sulpice, Chantilly, Laboissière en Thelle

Pôles hors territoire

La gare de Beauvais est un pôle multimodal pour rejoindre :

- L'aéroport de Beauvais (Ligne Régionale et réseau « Corolis » de l'agglomération du Beauvaisis)
- La ville d'Amiens (Ligne Régionale)
- La ville de Beauvais avec tous les arrêts du réseau « Corolis »

La gare de Persan

Pôle multimodal pour rejoindre :

- Ligne H Saint Denis
- Bus express CDG
- Ligne 29 Gare du Nord

Laboissière en Thelle

Pour rejoindre :

- Ligne 29 gare de Beauvais – Gare du Nord (GDN)

La gare de Chantilly

Pour rejoindre :

- Ligne 32 gare de Creil – GDN
- RER D

Pôles du territoire

La gare de Chambly :

Pour rejoindre :

- Ligne 29 gare de Beauvais - GDN

Au total 293 places dont :

- 1 emplacement taxi
- 1 emplacement bus

La gare de Saint Sulpice

Pour rejoindre :

- Ligne 29 gare de Beauvais – GDN

Deux parkings sont disponibles : le premier est communautaire et le second est géré par la SNCF.

Parking Communautaire de 53 places (2005) + 21 (2019) = 74 places

Dont :

- Abris 5 vélos+ 5 motos
- 2 places covoiturages
- 1 place PMR
- 2 places avec bornes électriques

Parking SNCF

94 places dont :

+ 1 emplacement Taxi

+ 2 places « dépose minute »

+ arrêt de bus

+ 3 places PMR

= 100 places

La gare de Cires les Mello :

Pour rejoindre :

- Ligne 11 Beauvais - Creil correspondance pour Gare du Nord

Parking Gare :

- Un ensemble de cinq places pour vélos est proposé et est géré par la SNCF
- Quatre zones de 10 places de parking pour véhicules légers
- Une zone pour quatre places de véhicules lourds
- Un ensemble de cinq places pour vélos appartenant à la SNCF
- Une zone bleue comprenant dix-neuf places pour véhicules légers
- Deux places pour personnes à mobilité réduite

Soit 61 places de parking.

3.1.4 Les zones à faible émission

Néant

3.1.5 Les voies ou emplacements réservés au co voiturage

Le département compte **32 aires au total dont 4 sont situées sur le territoire :**

Noms aires de covoiturage
COVOITUROISE - Parking gare - Précý-sur-Oise
COVOITUROISE - Stade municipal - Neuilly-en-Thelle
COVOITUROISE – Parking de la gare SNCF – Cires les Mello
COVOITUROISE – Parking communautaire de la gare SNCF – Saint Sulpice

3.1.6 L'automobile en Thelloise

Part de véhicules électriques ou hybrides dans le parc des collectivités

Sur les 40 communes, 25 ont apporté des précisions à la CCT et seules deux d'entre elles disposent de véhicules électriques

- Boran sur Oise : 6 véhicules dont 1 électrique
- Chambly : 35 véhicules dont 4 électriques

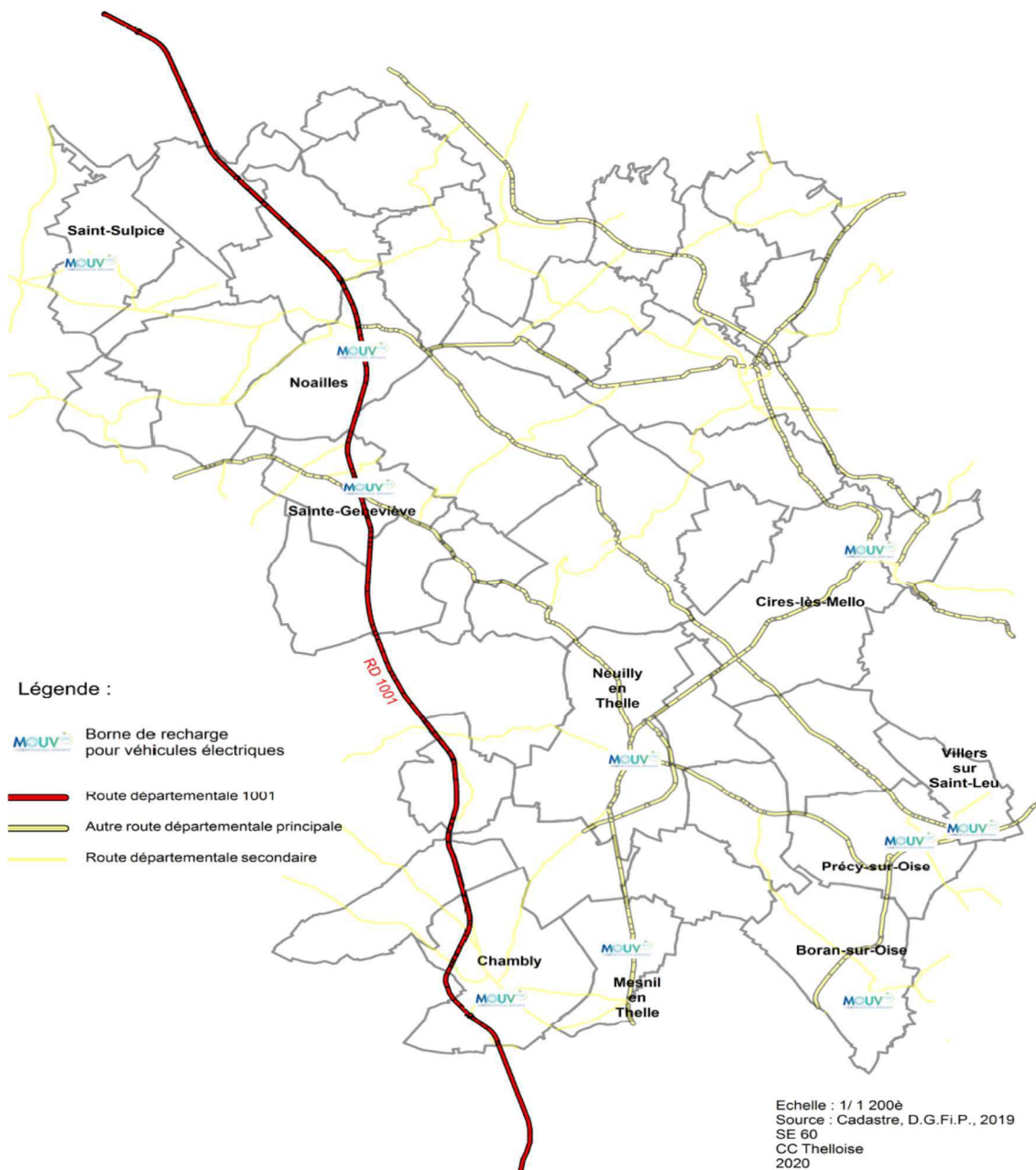
Dans le parc privé

Réponse du SMTCO : Le sujet du parc véhicule n'est pas traité dans le cadre de l'observatoire de la mobilité mis en place par le syndicat.

Nombre de bornes de recharge électrique ouvertes au public

Les bornes de recharge sont au nombre de 14 sur le territoire :

Cires/ Angy / Chambly 2/ Belle Eglise / Boran sur Oise / Le Mesnil en Thelle 2/ Neuilly en Thelle/ Noailles / Précy sur Oise / Saint Sulpice / Sainte Geneviève et Villers sous st Leu.



Part des véhicules bas carbone dans la flotte de transports collectifs

Dans le cadre du renouvellement de son marché de transport à la demande, la CCT a inscrit la nécessité pour l'attributaire de se doter au démarrage ou en cours d'exécution de véhicules propres.

Part du territoire couverte par une autorité organisatrice de la mobilité

Le SMTCO (Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise) regroupe 17 Autorités Organisatrices de la Mobilité - la région Hauts-de-France, le département de l'Oise, 3 agglomérations, 5 Communautés de communes dont la Thelloise et 7 communes.

3.2 L'énergie et le climat.

3.2.1 Consommation énergétique du territoire (toutes énergies incluant le carburant et les énergies fossiles de chauffage)

La Communauté de Communes Thelloise dispose d'une consommation énergétique globale de **1 317 GWhEF/an** correspondant à 6 % de la consommation énergétique de l'Oise, sachant que la population du territoire représente 7,4 % des habitants du département.

La consommation moyenne par habitant du territoire est de 22 MWhEF/hab/an (contre 28 MWhEF/hab/an pour la moyenne départementale). Cette consommation faible est due à la part réduite de l'industrie dans le bilan (13 % des consommations).

Du point de vue du mix énergétique, les énergies fossiles carbonées sont prédominantes (890 GWhEF/an), avec une part notable de produits pétroliers (686 GWhEF/an). Par ailleurs, 23 % des consommations énergétiques du territoire sont électriques (308 GWhEF/an).

Répartition des consommations par secteur

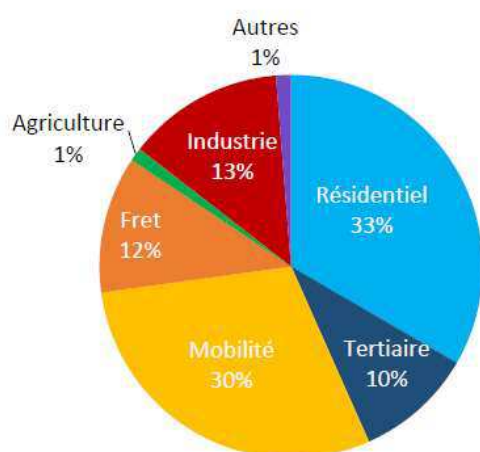


Figure 11 : Répartition des consommations énergétiques par secteur

Source : PROSPER®, Energies demain.

	CCT		OISE
	GWhEF/an	MWhEF/hab.an	MWhEF/hab.an
Résidentiel	440	7,3	7,2
Mobilité	396	6,6	6,7
Tertiaire	131	2,2	3,3
Industrie	174	2,9	7,1
Fret	152	2,5	3,0
Agriculture	15	0,2	0,4
Autres	17	0,3	0,2
TOTAL	1317	22	28

Tableau 1 : Consommations par secteur et correspondance par habitant

Source : PROSPER®, Energies demain.

Le bilan des consommations est dominé par les bâtiments (résidentiels et tertiaires), qui génèrent 43 % des consommations énergétiques du territoire. Il est suivi par les transports (mobilité et fret) qui représentent 42 % des consommations. L'industrie génère seulement 13 % des consommations.

La rubrique « Autres » englobe l'éclairage public, les déchets et les eaux usées.

En ce qui concerne le mix énergétique du territoire, les besoins en produits pétroliers sont largement dominants (52 % de la consommation), suivis de l'électricité (23 %). La demande en produits pétroliers est surtout due aux transports (503 GWhEF/an sur les 540 GWhEF/an du secteur), et aux logements (71 GWhEF/an sur les 440 GWhEF/an du secteur).

Les énergies fossiles carbonées sont fortement représentées au sein de chaque secteur, notamment dans les transports. **Il est donc possible d'identifier un enjeu de substitution de cette forme d'énergie à l'échelle de tous les secteurs.**

Le bois énergie constitue une part non négligeable dans les consommations globales du territoire (6 %). Il apparaît essentiellement dans le secteur résidentiel, avec 18 % du mix énergétique du secteur, et 13 % de logements chauffés au bois. L'important usage du bois pour les besoins de chauffage est inhérent à la ruralité du territoire.

3.2.2 Production annuelle d'énergies renouvelables (éolien, solaire, hydro-électricité, méthanisation, etc.)

Au niveau des Hauts-de-France, la production d'énergies renouvelables en mai 2018 atteint 200 TWh/an pour la consommation et 17 TWh/an¹ pour la production, représentant un taux régional d'autonomie énergétique de 8,5%, chiffre devant atteindre 82 TWh/a à l'horizon 2050 d'après l'observatoire climat HdF.

De manière générale, les moyens de production renouvelable sont peu développés sur le territoire, mais on note néanmoins plusieurs types d'installations de production d'énergie renouvelable.

Plusieurs types d'énergies renouvelables n'ont pas pu faire l'objet d'un recensement exhaustif en l'absence de bases de données existantes : le petit éolien et les chauffe-eaux solaires individuels, notamment.

L'ensemble de ces équipements ne constitue néanmoins qu'une faible part des installations et des productions, ne pas les recenser ne remet pas en cause les ordres de grandeur de production totale et l'appréciation du paysage énergétique sur le territoire.

Les filières EnR recensées sont les suivantes :

Production d'électricité

Photovoltaïque



Sources de données : SOeS (31/12/2016), registre national des installations EnR (31/10/2017)

Production de chaleur

Bois-énergie individuel ou collectif



Source de données : Nord Picardie Bois, CERDD, association Energ'Ethic, modélisation PROSPER

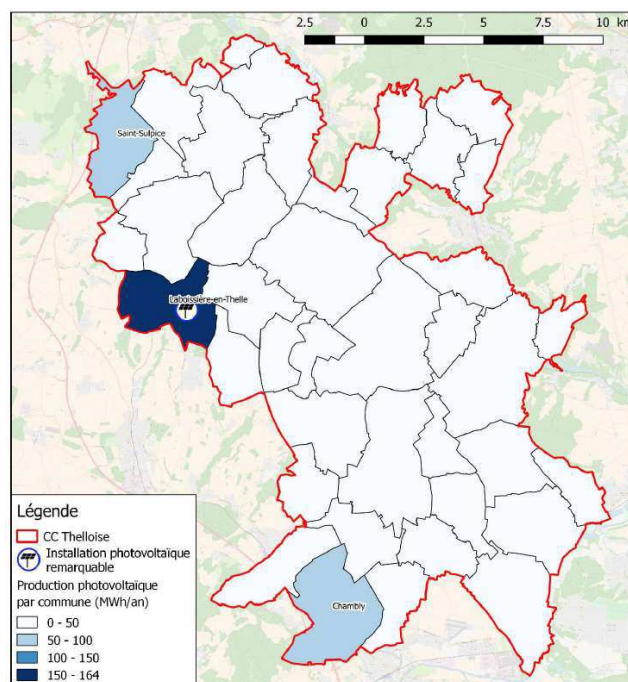
Géothermie



Source de données : mission animation géothermie pour l'ex-région Picardie, en partenariat avec l'école d'ingénieurs UniLaSalle

La production d'électricité renouvelable sur le territoire s'opère par des installations de différents types, des moyens dits centralisés qui correspondent à des installations d'assez grande puissance et qu'il est possible de recenser en détail, et des moyens de production diffus, que sont les installations photovoltaïques individuelles, pour lesquelles la connaissance est territoriale, à l'échelle de la commune.

a) Installations photovoltaïques



Puissance photovoltaïque installée par commune, soumise au tarif d'achat.
Source : SOES (Au 31 décembre 2016) et registre national des installations EnR (au 31 Octobre 2017)

¹ Térawattheure : 1 TWh = 1 000 000 000 kWh

La puissance cumulée sur le territoire est de 752 kWc¹⁶. La production est estimée en prenant une production moyenne de 1 010 kWh produits par an par kW de puissance installée (chiffre modélisé par le site PVGIS de la commission européenne pour une inclinaison de 35° et une orientation Sud). Cela donne une production de **759 MWh/an**.

3.2.3 Consommation énergétique en autoconsommation (individuelle et collective)

Pour les logements consommant de l'électricité, l'efficacité énergétique est l'enjeu majeur, la substitution par une énergie renouvelable est en effet plus difficile à cause de coûts de travaux importants. De plus, une augmentation importante des coûts de l'électricité étant attendue pour ces prochaines années⁹, les factures des ménages seront par conséquent appelées à augmenter, accentuant le risque de précarité énergétique.

Le caractère rural du territoire favorise l'utilisation du bois-énergie (13 % de logements sont chauffés au bois). Ce vecteur énergétique est principalement déployé en maisons individuelles et représente 83 % du parc, via des systèmes de chauffage individuel de types cheminés, poêles à bois.

3.2.4 Rénovation énergétique

a) **Nombre de passoires thermiques dans les logements privés, le parc social, les bâtiments publics et les locaux d'entreprises :**

En ce qui concerne la performance des bâtiments, la consommation moyenne surfacique du secteur est de 193 kWhEF/m².an, moyenne légèrement supérieure au département (182 kWhEF/m².an).

Toutefois, il existe des disparités selon les communes considérées. Les communes avec les plus faibles performances ont des consommations surfaciques moyennes comprises entre 237 et 262 kWhEF/m² an.

L'analyse suivante se concentre sur les bâtiments à rénover prioritairement, c'est-à-dire sur les étiquettes E, F et G¹⁰. Selon les communes, entre 26 % et 82 % des logements sont concernés ; **l'enjeu est donc considérable sur l'ensemble du territoire**. On peut cependant noter une plus grande vulnérabilité des petites communes : sur les communes contenant plus de 54 % de passoires énergétiques, Ponchon est la plus peuplée avec 438 habitants.

En nombre de logements, Neuilly-en-Thelle, Cires-lès-Mello, Noailles, Précý-sur-Oise et Sainte-Geneviève sont les communes les plus concernées.

² kWc : Le kiloWatt-crête représente la puissance d'une installation dans des conditions standard d'ensoleillement et de température (1000 W/m² et 25°C). Elle sert d'unité de comparaison entre des panneaux solaires.

³ L'ensemble de ce bilan est réalisé en Energie Finale, qui correspond à l'énergie livrée à l'utilisateur final, celle qu'il paye. Selon les réglementations en vigueur, les étiquettes énergie sont pour leur part calculées en énergie primaire, qui correspond à l'énergie prélevée au milieu naturel. Pour la plupart des énergies on considère que l'énergie primaire est égale à l'énergie finale (pertes liées à la production et au transport négligeable), pour l'électricité en revanche on considère qu'il faut 2,58 GWh d'énergie primaire pour produire 1 GWh d'énergie finale (pertes liées aux rendements de production et au transport).

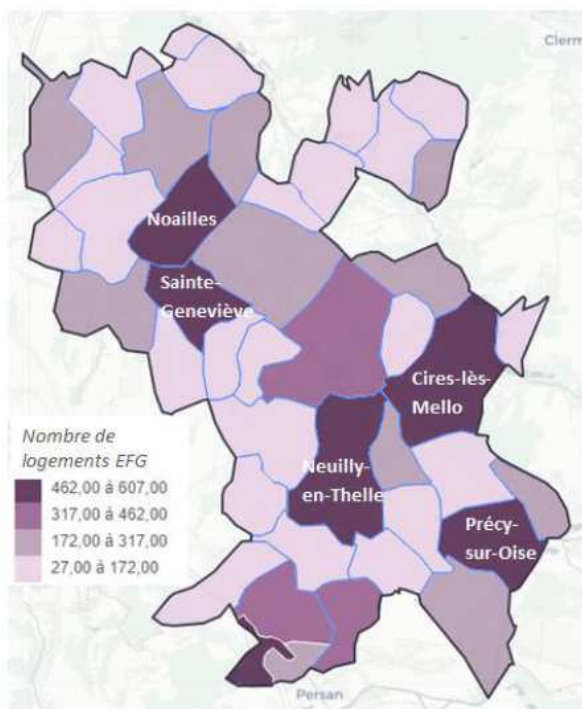


Figure 17 : Nombre de logements à rénover par commune
Source : Enerter®, Energies demain.

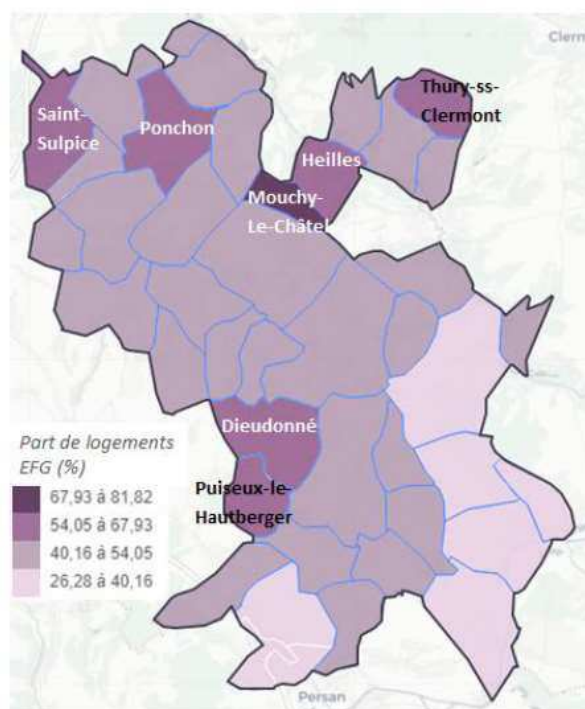
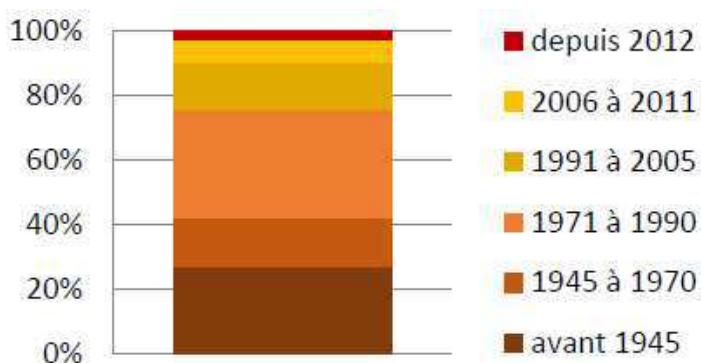


Figure 16 : Part de logements à rénover par commune
Source : Enerter®, Energies demain.

Au total, près de **9 700 logements** représentant 42 % du parc sont des « passoires énergétiques » (étiquettes DPE E, F ou G), ce qui souligne la nécessité d’agir sur ce volet.



Près de **7 300 logements** peuvent être qualifiés d’intermédiaires (étiquette D). La rénovation de ces derniers est à envisager en fonction des opportunités et des enjeux propres à chaque opération (réalisation de travaux, diminution des charges pour les publics précaires).

Enfin, près de **6 000 logements** représentant 26 % du parc principal ne nécessitent pas de travaux de rénovation thermique importants dans l’immédiat (étiquettes A, B ou C). Des actions ponctuelles peuvent cependant être envisagées en fonction des opportunités.

3.3 L’eau et l’assainissement

3.3.1 Compatibilité des stations d’épuration avec les normes européennes

La compatibilité des installations de traitement des eaux usées avec les normes européennes dépend des stations d’épuration :

Station d’épuration	conformité
Villers ss st Leu	En cours de mise en conformité DERU

Mesnil en Thelle	Conforme DERU
Mouy	Conforme DERU
Boran sur Oise	Conforme DERU
Abbecourt	Non-conforme DERU*
Cauvigny	Non-conforme DERU (paramètre P)
Cires lès Mello	Non-conforme DERU*
Hermes	Conforme DERU
Hondainville	Non-conforme DERU*
St Felix	Non-conforme DERU (Paramètre N)
St Sulpice	Conforme DERU
Ully St Georges	Non-conforme DERU*

DERU : Directives Eaux Résiduaires Urbaines

Non-conforme DERU : pour des problématiques d'instrumentations de points de suivi (déversements au milieu naturel)*

3.3.2 Taux de fuite des réseaux du territoire

Il s'agit d'une donnée relevant de la compétence eau potable (indicateur non déterminé pour des réseaux d'assainissement).

La CCT ne dispose pas de la compétence mais a mené il y a quelques années un schéma directeur eau potable dont sont issues les données suivantes :

Noailles :

- Nombre de fuites pour un km de canalisations (moyenne entre 2008 et 2012) : 0,14
- Nombre de fuites pour 100 branchements (moyenne entre 2008 et 2012) : 1,02

SIAEP Plateau du Thelle (Chambly, Ercuis, Fresnoy, Mesnil, Morangles, Neuilly)

- Linéaire soumis à recherche de fuites : pas de campagnes dédiées entre 2008 et 2014 (hors recherches ponctuelles sur casses).

SIAEP Silly Tillard (Abbecourt, Hodenc, Montreuil, Ponchin, Silly Tillard, Saint Sulpice)

- Linéaire soumis à recherche de fuites (moyenne entre 2008 et 2012) : 29 480 ml/an, soit 37 % du linéaire total du réseau
- Nombre de fuites pour un km de canalisations (moyenne entre 2008 et 2012) : 0,14
- Nombre de fuites pour 100 branchements (moyenne entre 2008 et 2012) : 0,96

SIAEP Ully st Georges (Ully, Lachapelle, Novillers, Cauvigny, Mouchy, Dieudonne)

- Linéaire soumis à recherche de fuites (moyenne entre 2008 et 2012) : 22 098 ml/an, soit 24 % du linéaire total du réseau
- Nombre de fuites pour un km de canalisations (moyenne entre 2008 et 2012) : 0,18

- Nombre de fuites pour 100 branchements (moyenne entre 2008 et 2012) : 0,96

SIAEP de Hermes (Berthecourt Villers St Sep, Heilles, St Felix, Hondainville, Thury)

- Linéaire soumis à recherche de fuites (moyenne entre 2008 et 2012) : 12 459 ml/an, soit 13 % du linéaire total du réseau
- Nombre de fuites pour un km de canalisations (moyenne entre 2008 et 2012) : 0,04
- Nombre de fuites pour 100 branchements (moyenne entre 2008 et 2012) : 0,3

SIVOM DE MELLO-CIRES LES MELLO

Linéaire soumis à recherche de fuites (moyenne entre 2011 et 2015) : 4 415 ml/an, soit 16 % du linéaire total du réseau
- Nombre de fuites pour un km de canalisations (moyenne entre 2011 et 2015) : 0,04
- Nombre de fuites pour 100 branchements (moyenne entre 2011 et 2015) : 0,24

SIVOM ABBM (Angy Balagny)

- Linéaire soumis à recherche de fuites : pas de campagnes dédiées entre 2008 et 2012 (hors recherches ponctuelles sur casses).
- Nombre de fuites pour un km de canalisations (moyenne entre 2008 et 2012) : 0,2
- Nombre de fuites pour 100 branchements (moyenne entre 2008 et 2012) : 1,46

SIAE (Blaincourt, Prévy, Villers ss St Leu)

Données non disponibles

3.3.3 Nombre de captages prioritaires et nombre de captages bénéficiant d'une protection et d'un plan d'actions

On distingue sur le territoire 2 captages dits Grenelle (1 captage à Sully Tillard et captage de Puiseux le Hauberges) + 1 captage dit conférence environnementale (champ captant de Précý sur Oise).

Des démarches (plan d'actions) doivent être mises en œuvre par les collectivités compétentes (syndicats d'eau) mais la CCT n'est pas informée de l'avancée de celles-ci.

3.3.4 Couverture du territoire par un SAGE

Le Syndicat Intercommunal de la Vallée du Thérain (SIVT) regroupe 7 EPCI (CA du Beauvaisis, Picardie verte, CC Thelloise, CC du Clermontois, CC du Pays de Bray, CA Creil Sud Oise et CC Oise Picardie) et assure une gestion globale du Thérain et de ses affluents sur l'ensemble de son bassin versant.

Le SIVT a saisi dernièrement la CCT Thelloise à propos de la mise en place d'un SAGE sur son périmètre d'intervention.

3.4 Les déchets



3.4.1 Tonnage de déchets produits par le territoire


Le tableau ci-dessous représente les tonnages collectés sur le territoire de la CCT pour l'année 2019 :

Déchets collectés par la collectivité	Tonnages 2019	Ratio 2019 (en kg/hab)
Déchetteries	23 507	391
Encombrants (PàP)	298	5
Déchets végétaux (PàP)	5 178	86
Verre	1 650	27
Emballages et papiers graphiques	3 690	61
Ordures ménagères résiduelles (OMR)	14 532	242
TOTAL DMA	48 854	813

3.4.2 Etat des équipements de tri au regard des normes

Le tableau ci-dessous représente les équipements mis à disposition ou non par la CCT pour les différents déchets collectés ou à déposer en déchetterie.

Flux	Contenant	Population desservie par ce type de collecte
Ordures ménagères résiduelles	Non fourni par la CCT	100%
Emballages et papiers		100%
Emballages en verre	 156 bornes	83% (toutes les communes sauf Chambly)

		17% (Chambly)
Déchets végétaux (PàP)	Non fourni par la CCT	80,39% (habitat individuel)
Encombrants (PàP)	/	100%
Déchets déposés en déchetterie	/	100%

Les administrés ont également la possibilité d'acheter des composteurs à tarifs préférentiels auprès de la CCT.

Des composteurs gratuits sont également mis à disposition des communes pour des projets de compostage (cimetière, cantine...).

3.4.3 Existence de tri à la source des bio-déchets dans les structures de restauration collective et pour les logements collectifs

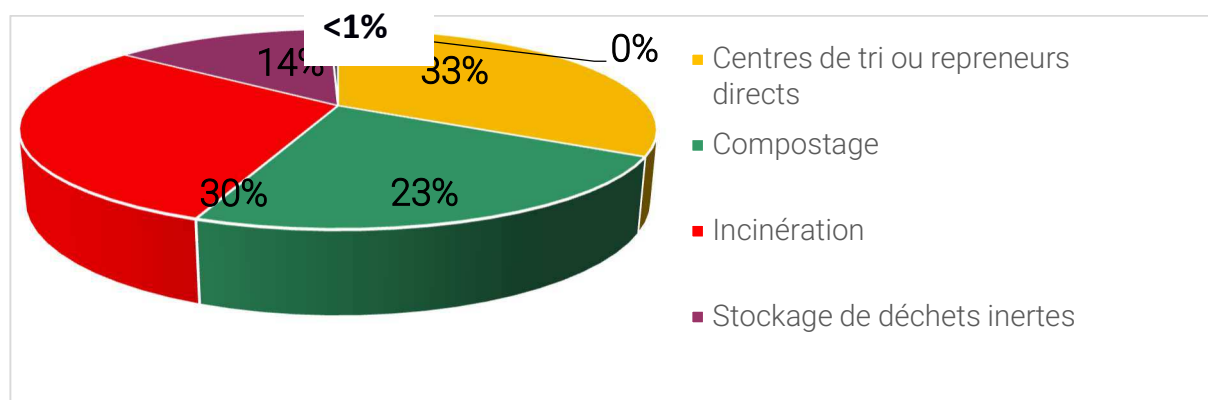
La CCT n'a pas encore expérimenté des projets de tri à la source des bio-déchets dans les structures de restauration collective ou pour les logements collectifs du territoire.

Pour la première catégorie, des projets seront peut-être mis en place durant l'année 2021 en partenariat avec la CCT dans les cantines scolaires.

3.4.4 Taux de tri sélectif par filière

Le graphique ci-dessous représente la répartition des modes de traitement en 2019 des tonnages entrants.

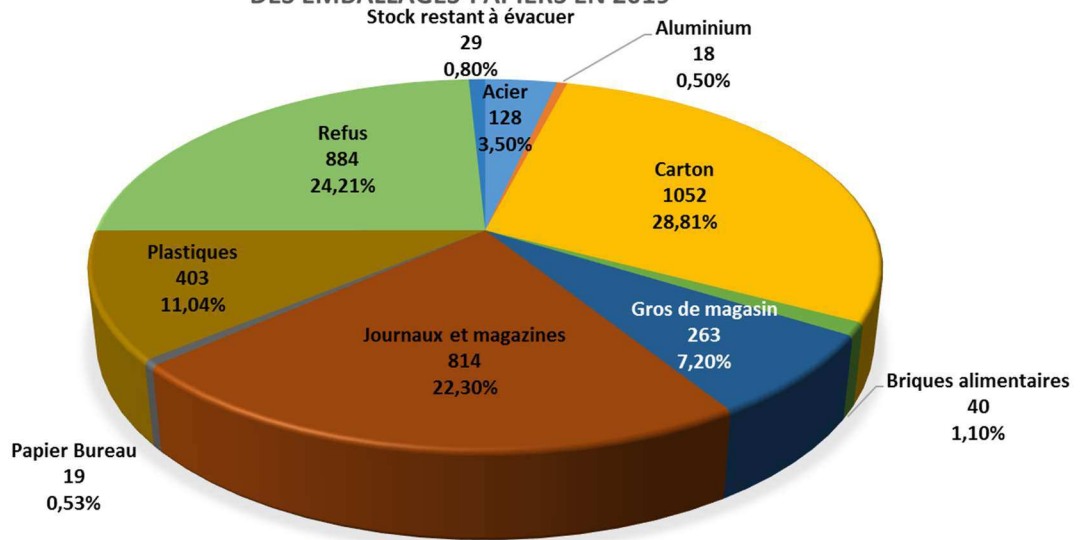
Répartition des modes de traitement en 2019 des tonnages entrants



Plus précisément pour les bacs jaunes, le graphique ci-dessous représente les tonnages d'emballages et papiers graphiques en sortie du centre de tri ainsi que le pourcentage qu'ils représentent.

Le taux de refus est relativement élevé car de plus de 24 %.

**RÉPARTITION DES TONNAGES PAR TYPES DE DECHETS COLLECTES DANS LES BACS JAUNES
DES EMBALLAGES-PAPIERS EN 2019**



ANNEXE N°2

LISTE DES ACTIONS ET PROJETS

- **Orientation 1 : Contribuer au développement économique du territoire et soutenir les mutations s'intégrant dans la transition écologique de ce dernier**

Action / Projet	Année du projet	Porteur
Massifier les installations de production d'énergie renouvelable (photovoltaïque, méthanisation etc.)	2022	CCT
Installation d'un méthaniseur	/	CCT

- **Orientation 2 : Développer une offre de moyens de déplacements variés pour mieux raccorder et rapprocher**

Action / Projet	Année du projet	Porteur
Extension d'un nouveau réseau de transport urbain sur le sud de la Thelloise	2022	CCT
Installation de bornes de recharges électriques au sein du siège de la CCT	2022	CCT
Création d'un barreau routier sur le territoire de la CC Thelloise	2022	CCT
Aménagement de pistes cyclables sur la ville de Chambly et dans les communes alentours	2022	CCT + Chambly
Création d'une voie douce entre Ercuis et Neuilly-en-Thelle	2022	CCT
Réalisation d'une liaison douce : Puiseux le Hauberger - Etablissement scolaire collège de Bornel	2022	CCT + CC Sablons
Plan de mobilité simplifié de la Thelloise	2022	CCT
Création d'un échangeur routier sur l'A16	/	CCT
Acquisition d'un véhicule utilitaire léger électriques pour les services techniques	2021	Sainte-Geneviève
Création de voies douces entre Mesnils-en-Thelle et le collège de Chambly	/	Noailles
Achat véhicule électrique	2021	Mesnil-en-Thelle
Bornes de recharge électrique	2021	Chambly
Plan vélo	2022	Chambly

- **Orientation 3 : Répondre à la pression démographique et accompagner le développement économique du territoire en développant une offre de logements adaptée et en créant de nouveaux services et équipements de proximité, vertueux pour l'environnement**

Action / Projet	Année du projet	Porteur
Action de mise aux normes et d'équipement d'ouvrages et d'installations d'assainissement des eaux usées	2021 et 2022	CCT
Travaux de rénovation thermique du bâtiment existant de la CCT située à Neuilly en Thelle	2022	CCT
Changement de l'éclairage des 2 gymnases en LED	2022	CCT
Création d'un fonds de développement communautaire	2021/2022	CCT
Rénovation des bâtiments scolaires : travaux d'acoustique à la restauration scolaire	2021	Noailles
Travaux d'économie d'énergie sur les équipements publics : mise aux normes de l'éclairage intérieur de l'école du Chemin Vert	2021	Noailles
Mise en place de la télégestion centralisée du système de chauffage de 7 bâtiments communaux	2021	Précy sur Oise
Rénovation énergétique de l'école primaire Angélique de Vaucouleurs	2021	Précy sur Oise
Travaux d'aménagement et de rénovation d'un ensemble pour la création de 2 classes avec optimisation du système de chauffage	2021	Dieudonne
Rénovation de l'éclairage du stade de football	2022	Dieudonne
Travaux de rénovation thermique de l'école de la Vallée aux Cerfs	2021	Mortefontaine
Equipements photovoltaïques Maison de Santé	2021	Chambly
Rénovation du toit du court de tennis couvert	2021	Chambly
Requalification d'une friche pour la construction d'une halle sportive - acquisition et démolition du hangar	2021	Chambly
Construction d'une Halle Sportive	2022	Chambly
Construction de la maison des arts et de la connaissance	2023	Chambly
Equipements photovoltaïques ALSH Léo Lagrange	/	Chambly
Réhabilitation de l'Hôtel de ville	/	Chambly
Construction école et restaurant scolaire du GS Hameau du Tillet	2022	Cires-les-Mello
Changement chaudière du bâtiment de la gendarmerie	/	Cires-les-Mello
Rénovation thermique pour la création d'un dortoir	2022	Le Coudray sur Thelle
Isolation du R+1 de l'école (Ancien Prieuré)		Saint-Sulpice
Isolation des combles de la future mairie		Saint-Sulpice
Passage de l'éclairage public au LED		Saint-Sulpice

Equipements photovoltaïques sur 2 bâtiments (centre technique et le centre Yves Montand)	2022	Sainte-Geneviève
Panneaux photovoltaïques sur le centre technique	/	Mesnil-en-Thelle

- **Orientation 4 : Permettre une meilleure visibilité du territoire en valorisant ses richesses naturelles et son patrimoine culturel**

Action / Projet	Année du projet	Porteur
Projet touristique du Moulin broserie de Saint-Felix	2022	CCT
Valorisation des berges du Therain	2022	CCT + SIVT
Réhabilitation de l'église Notre Dame de Chambly	2021	Chambly
Création d'une ferme pédagogique	2023	Chambly
Création d'un espace boisé protégé	/	Chambly
Aménagement des bords de l'Oise	2022	Précy-sur-Oise

ANNEXE N°3

Fiches actions 2022

Orientation 2 : Développer une offre de moyens de déplacements pour mieux raccorder et rapprocher

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

FICHE ACTION n° 2.1 – Année : 2022

MISE EN OEUVRE : CRTE

INTITULE DE L'ACTION : Réalisation d'une liaison douce : Puisseux le Hauberger – établissement scolaire collège de Bornel

ORIENTATION STRATEGIQUE :

Orientation 2 : Développer une offre de moyens de déplacements variés pour mieux raccorder et rapprocher

AXE DE FINANCEMENT (Plan de Relance, Transition écologique) :

⇒ Transition écologique

OPERATEURS : Communauté de communes Thelloise et Communauté de communes des Sablons

ETAT : Projet 2022

I.ELEMENTS DE CONTEXTE

La commune de Puisseux le Hauberger a réalisé une pré-étude relative à la création d'une voie douce depuis l'Eglise de la commune jusqu'au collège de Bornel afin de favoriser l'usage du vélo sur un axe sécurisé reliant les deux communes. La commune de Bornel est favorable également à ce projet d'aménagement.

La Communauté de communes Thelloise et la Communauté de communes des Sablons seront les deux EPCI partenaires dans cette démarche afin d'apporter une vision intercommunale au projet.

II.OBJECTIF GENERAL DE L'ACTION

Aménager un axe sécurisé entre deux communes pour desservir un établissement scolaire en favorisant la mobilité douce.

III.OBJECTIFS OPERATIONNELS

Cette pré-étude réalisée par la commune de Puisseux le Hauberger va permettre d'engager des réunions de concertation avec les acteurs locaux à l'échelle communale et intercommunale afin d'avoir une réflexion d'aménagement plus large pour l'agglomération et son environnement et aussi permettre de proposer des orientations au futur bureau d'études.

IV. PHASAGE DES TRAVAUX – ECHEANCIER DE REALISATION

Phase pré-étude - étude de faisabilité

V.PARTENAIRES ET FINANCEURS DE L'ACTION

- 1)La ville de Bornel
- 2)La Ville de Puisseux le Hauberger
- 3)la Communauté de communes des Sablons
- 4)la Communauté de communes Thelloise
- 5)l'Etat

VI.COUT GLOBAL DE L'ACTION ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Pas d'élément chiffré à ce stade - phase pré-étude

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

FICHE ACTION n° 2.2 – Année : 2022

MISE EN OEUVRE : CRTE

INTITULE DE L'ACTION : Réalisation d'une liaison douce entre Ercuis et Neuilly-en-Thelle

ORIENTATION STRATEGIQUE :

Orientation 2 : Développer une offre de moyens de déplacements pour mieux raccorder et rapprocher

AXE DE FINANCEMENT (Plan de Relance, Transition écologique) :

⇒ Plan de relance

OPERATEUR : Communauté de Communes Thelloise

ETAT : 2022

I. ELEMENTS DE CONTEXTE

Créer une liaison douce entre la sortie de la commune d'Ercuis vers l'entrée de la commune de Neuilly en Thelle.

Cette voie créera une liaison permettant de raccorder ce cheminement à la voie verte existante (ancienne voie ferrée).

II. OBJECTIF GENERAL DE L'ACTION

Le tracé est choisi et devra respecter les contraintes suivantes :

- Permettre de raccorder le projet à la voie verte existante en prenant en compte le dénivelé du terrain afin de réaliser une pente conforme à la législation.
- Etre attentif à l'aménagement sécuritaire aux abords de la RD929.
- Réaliser une liaison douce en veillant à limiter l'emprise sur le domaine privé.

III. OBJECTIFS OPERATIONNELS

Cette réalisation permettra d'apporter une meilleure desserte aux administrés vers Neuilly en Thelle et ainsi sécuriser leurs déplacements à pied et en vélo.

IV. PHASAGE DES TRAVAUX – ECHEANCIER DE REALISATION

Début des travaux préparatoire = été 2022

V. PARTENAIRES ET FINANCEURS DE L'ACTION

- 1) Communauté de communes Thelloise (maitre d'ouvrage)
- 2) Département de l'Oise
- 3) Etat

VI. COUT GLOBAL DE L'ACTION ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Coût prévisionnel des travaux (hors acquisition foncière) =	180 000 € TTC (100%)
Dont financement prévisionnel du Département de l'Oise =	77 400 € TTC (43%)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES THELLOISE

FICHE ACTION n° 2.3 – Année : 2022

MISE EN OEUVRE : CRTE

INTITULE DE L'ACTION : Installation de bornes de recharges électriques

ORIENTATION STRATEGIQUE :

Orientation 2 : Développer une offre de moyens de déplacements pour mieux raccorder et rapprocher

AXE DE FINANCEMENT (Plan de Relance, Transition écologique) : Transition écologique

OPERATEUR : Communauté de Communes Thelloise

ETAT : 2022

I. ELEMENTS DE CONTEXTE

La Communauté de Communes a pour ambition le développement des économies d'énergie et la valorisation des énergies propres pour l'ensemble de son patrimoine, ainsi l'un des projets est l'installation au siège de l'intercommunalité de bornes de recharge électrique

II. OBJECTIF GENERAL DE L'ACTION

Valoriser l'utilisation de véhicules électriques et inciter les agents à en utiliser.

III. OBJECTIFS OPERATIONNELS

Permettre aux agents de la Thelloise de recharger leur véhicule électrique et permettre l'utilisation de véhicules électriques au nom de l'intercommunalité.

IV. PHASAGE DES TRAVAUX – ECHEANCIER DE REALISATION

Les travaux seront effectués en partenariat avec le SE60 qui réalise ainsi les travaux pour le compte de la CCT. Le démarrage est prévu courant 2ème trimestre 2022 pour une livraison été ou au plus tard en septembre 2022.

V. PARTENAIRES ET FINANCEURS DE L'ACTION

SE 60

VI. COUT GLOBAL DE L'ACTION ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Coût total de l'opération : 60 935,80 euros

Subventions SE 60 : 11 901.52 €

FCTVA : 9 371.16 €

Reste à charge CCT : 39 663.11 €

Orientation 3 : Répondre à la pression démographique et accompagner le développement économique du territoire en développant une offre de logements adaptée et en créant de nouveaux services et équipements de proximité, vertueux pour l'environnement

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES THELLOISE

FICHE ACTION n° 3.1 – Année : 2021/2022

MISE EN OEUVRE : CRTE

INTITULE DE L'ACTION : Action de mise aux normes et d'équipement d'ouvrages et d'installations d'assainissement des eaux usées (CAUVIGNY – CIRES LES MELLO – HERMES BERTHECOURT VILLERS – ERCUIS – SAINT FELIX – PRECY BLAINCOURT – VILLERS SOUS SAINT LEU).

ORIENTATION STRATEGIQUE :

Orientation 3 : Répondre à la pression démographique et accompagner le développement économique du territoire en développant une offre de logements adaptée et en créant de nouveaux services et équipements de proximité, vertueux pour l'environnement

AXE DE FINANCEMENT (Plan de Relance, Transition écologique) :

⇒ Plan de relance : résilience sanitaire

OPERATEUR : Communauté de communes Thelloise

ETAT : Projets 2021 (4 opérations) – Projets 2022 (3 opérations)

I.ELEMENTS DE CONTEXTE

Soucieuse de la qualité de vie de ses habitants et de la préservation des milieux naturels de son territoire, la Communauté de communes Thelloise (CCT) souhaite optimiser la performance de ses ouvrages d'assainissement qui assurent le traitement, le transfert et la collecte des eaux usées.

La Communauté de communes Thelloise est compétente en matière d'assainissement des eaux usées et doit faire face à la nécessité de mettre à niveau certaines de ses installations : Stations d'épuration, réseaux de collecte ou postes de refoulement.

En effet, ceux-ci posent des problèmes en raison de leur vétusté, de la dégradation significative de leur état, de leur capacité désormais insuffisante ou bien de l'absence, lors de leur construction, de systèmes de traitement annexes désormais indispensables, voire de défauts de conception à l'origine.

Il est impératif pour la CCT de remédier à ces problèmes, ceux-ci, ayant d'une part, pour conséquences, que ces installations soient considérées, le cas échéant, comme non-conformes vis-à-vis de la réglementation en vigueur, et d'autre part, qu'il y ait des impacts potentiels en termes de pollutions du milieu naturel, de risques sanitaires ou de dégradation accrue des ouvrages.

II.OBJECTIF GENERAL DE L'ACTION

L'action vise donc à mettre aux normes et équiper de façon adéquate les installations et ouvrages d'assainissement afin de rendre ceux-ci conformes à la réglementation, de permettre de traiter de façon optimale les eaux usées collectées et ainsi limiter tout impact éventuel en termes de pollution et de salubrité ou bien au niveau de leur pérennité.

III.OBJECTIFS OPERATIONNELS

L'action se découpe en sept opérations :

- 1) Mise en conformité de l'autosurveillance et mise en place du traitement du phosphore de la station d'épuration de CAUVIGNY.
- 2) Mise en place du traitement du H2S (hydrogène sulfuré) sur plusieurs postes de refoulement de la commune de CIRES LES MELLO.
- 3) Mise en place du traitement du H2S sur plusieurs postes de refoulement sur les communes de HERMES et le cas échéant de BERTHECOURT & VILLERS ST SEPULCRE.
- 4) Réhabilitation complète d'un poste de refoulement (PR) sur la commune d'ERCUIS.
- 5) Mise en œuvre d'un nouveau traitement des eaux usées sur la commune de SAINT FELIX.
- 6) Mise aux normes des réseaux sur la commune de Précy sur Oise et le cas échéant, sur la commune de Blaincourt lès Précy.
- 7) Reconstruction des postes de refoulements sur la commune de Villers sous Saint Leu.

IV. PHASAGE DES TRAVAUX – ECHEANCIER DE REALISATION

- 1) **Cauvigny** : Lancement des travaux mi-2021 (attente des subventions AESN et CDO).
- 2) **Cires lès Mello** : Lancement des travaux mi-2021 (attente de la subvention AESN).
- 3) **Hermes-Berthecourt-Villers** : Lancement des travaux fin 2021 (lancement du marché de travaux mi-2021).
- 4) **Ercuis** : Lancement des travaux fin 2021 (lancement du marché de travaux mi-2021).
- 5) **St Felix** : Lancement des travaux 2022 (études en cours).
- 6) **Précy-Blaincourt** : Lancement des travaux 2022 (études en cours).
- 7) **Villers ss St Leu** : Lancement des travaux 2022 (études en cours).

V.PARTENAIRES ET FINANCEURS DE L'ACTION

Ces différents travaux d'assainissement seront co-financés par :

- 1) **La Communauté de communes Thelloise** (maître d'ouvrage) ;
- 2) **L'Agence de l'Eau Seine Normandie** ;
- 3) **Le Conseil Départemental de l'Oise** ;
- 4) **L'Etat** via la DSIL.

VI.COUT GLOBAL DE L'ACTION ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Synthèse globale de l'action

Financements publics concernés	Montant de la dépense éligible à financer par des fonds publics	Montant de participations
DSIL	2 088 903 €	879 000 €
Conseil départemental	2 088 903 €	257 929 €
Autres (à préciser) : AESN	2 088 903 €	534 194 €
Autofinancement	2 088 903 €	417 780 €
TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS	2 088 903 €	-

Opération 1 – Station de Cauvigny

Financements publics concernés	Montant de la dépense éligible à financer par des fonds publics	Pourcentage	Montant de participation
DSIL	82 630 €	28%	23 300 €
Conseil départemental	82 630 €	22%	18 000 €
Autres (à préciser) : AESN	82 630 €	30%	24 800 €
Autofinancement	82 630 €	20%	16 530 €
TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS	82 630 €	100%	82 630 €

Opération 2 – Traitement H2S à Cires lès Mello

Financements publics concernés	Montant de la dépense éligible à financer par des fonds publics	Pourcentage	Montant de participation
DSIL	210 712 €	31%	65 320 €
Conseil départemental	210 712 €	21%	43 360 €
Autres (à préciser) : AESN	210 712 €	28%	60 000 €
Autofinancement	210 712 €	20%	42 032 €
TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS	210 712 €	100%	-

Opération 3 – Traitement H2S à Hermes-Berthecourt-Villers

Financements publics concernés	Montant de la dépense éligible à financer par des fonds publics	Pourcentage	Montant de participation
DSIL	153 010 €	60%	91 800 €
Conseil départemental	153 010 €	20%	30 600 €
Autres (à préciser) :	0 €	%	€
Autofinancement	153 010 €	20%	30 610 €
TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS	153 010 €	100%	-

Opération 4 – Réhabilitation d'un poste de refoulement à Ercuis

Financements publics concernés	Montant de la dépense éligible à financer par des fonds publics	Pourcentage	Montant de participation
DSIL	142 551 €	70%	99 780 €
Conseil départemental	142 551 €	10%	14 250 €
Autres (à préciser) :	0 €	%	€
Autofinancement	142 551 €	20%	28 521 €
TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS	142 551 €	100%	-

Opération 5 – Mise aux normes du traitement à Saint Felix

Financements publics concernés	Montant de la dépense éligible à financer par des fonds publics	Pourcentage	Montant de participation
DSIL	630 000 €	26%	163 800 €
Conseil départemental	630 000 €	24%	151 700 €
Autres (à préciser) : AESN	630 000 €	30%	189 000 €
Autofinancement	630 000 €	20%	125 500 €
TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS	630 000 €	100%	-

Opération 6 – Réhabilitation de réseaux de collecte à Précy et Blaincourt

Financements publics concernés	Montant de la dépense éligible à financer par des fonds publics	Pourcentage	Montant de participation
DSIL	730 000 €	50%	365 000 €
Conseil départemental	0 €		€
Autres (à préciser) : AESN	730 000 €	30%	219 000 €
Autofinancement	730 000 €	20%	146 000 €
TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS	730 000 €	100%	-

Opération 7 – Reconstruction de postes de refoulement à Villers ss st Leu.

Financements publics concernés	Montant de la dépense éligible à financer par des fonds publics	Pourcentage	Montant de participation
DSIL	140 000 €	50%	70 000 €
Conseil départemental	0 €		€
Autres (à préciser) : AESN	140 000 €	30%	42 000 €
Autofinancement	140 000 €	20%	28 000 €
TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS	140 000 €	100%	-

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

FICHE ACTION n° 3.2 – Année : 2022

MISE EN OEUVRE : CRTE

INTITULE DE L'ACTION : Travaux de rénovation thermique du bâtiment existant de la Communauté de communes Thelloise, située à Neuilly-en-Thelle

ORIENTATION STRATEGIQUE :

Orientation 3 : Répondre à la pression démographique et accompagner le développement économique du territoire en développant une offre de logements adaptée et en créant de nouveaux services et équipements de proximité, vertueux pour l'environnement

AXE DE FINANCEMENT (Plan de Relance, Transition écologique) :

⇒ Transition écologique

OPERATEURS : Communauté de communes Thelloise

ETAT : Projet 2022

I.ELEMENTS DE CONTEXTE

Les effectifs de la CCT sont composés actuellement de 45 agents qui œuvrent au sein de différents pôles. Ces effectifs devraient à court/moyen terme avoisiner les 50.

La configuration des locaux actuels et l'état des effectifs rendent compliquées les conditions de travail des agents, certaines activités particulières nécessitent de la place (Petite Enfance, déchets...)

Aussi, il a été décidé de lancer une étude portant sur un projet de réaménagement/extension des locaux qui intègre la rénovation thermique du bâtiment.

Le diagnostic réalisé sur le bâtiment confirme la nécessité d'intervenir sur son isolation thermique : les menuiseries extérieures sont obsolètes et ne sont plus étanches et on note un défaut d'isolation thermique au rez-de-chaussée ainsi que dans le faux plafond de l'étage.

L'étude thermique réalisée a confirmé cette déperdition avec un classement du bâtiment en classe énergie « C ».

Le bureau d'étude a fait des propositions portant sur un réaménagement de l'existant et une extension d'environ 200 m² sur 2 niveaux (R+1).

Le montant estimé est de : 1 540 000 € HT pour un bâti traditionnel.

L'isolation thermique par l'extérieur du bâtiment est estimée à 300 000 € HT et un remplacement des menuiseries extérieures est prévu pour un montant estimé de 215 000 € HT.

II.OBJECTIF GENERAL DE L'ACTION

Assurer un confort de travail aux agents et réduire la consommation énergétique du bâtiment.

III.OBJECTIFS OPERATIONNELS

Intégrer aux travaux de réaménagement et d'extension de la CCT une rénovation thermique par l'extérieur avec remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures.

IV. PHASAGE DES TRAVAUX – ECHEANCIER DE REALISATION

Démarrage des travaux en avril 2022 (7 mois de travaux en site occupé). La rénovation thermique du bâtiment aura lieu pendant la réalisation des travaux intérieurs : date à caler.

V.PARTENAIRES ET FINANCEURS DE L'ACTION

1)la Communauté de communes Thelloise

2)l'Etat

VI.COUT GLOBAL DE L'ACTION ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Coût de l'opération : 515 000 € HT

DSIL sollicitée à hauteur de 80% soit 412 000 €

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES THELLOISE

FICHE ACTION n° 3.4 – Année : 2022

MISE EN OEUVRE : CRTE

INTITULE DE L'ACTION : Création et mise en œuvre d'un Fonds de Développement Communautaire

ORIENTATION STRATEGIQUE :

Orientation 3 : Répondre à la pression démographique et accompagner le développement économique du territoire en développant une offre de logements adaptée et en créant de nouveaux services et équipements de proximité, vertueux pour l'environnement

OPERATEUR : Communauté de Communes Thelloise

ETAT : A partir de 2021

I. ELEMENTS DE CONTEXTE

La Communauté de Communes Thelloise, pour la mandature 2020-2026, souhaite affirmer l'unité communautaire en s'inscrivant durablement dans une logique de construction et de cohésion communautaires.

Elle souhaite garantir un développement raisonné et équilibré du territoire entre centralités urbaines et ruralités, assurant ainsi dynamisme et qualité de vie.

II. OBJECTIF GENERAL DE L'ACTION

Aussi, la CCT a décidé la mise en place d'un dispositif de fonds de développement communautaire à l'intention des communes. Ce fonds doit permettre de contribuer à la réalisation de projets communaux structurants ayant une vocation intercommunale.

III. OBJECTIFS OPERATIONNELS

Aider les communes du territoire à financer leurs projets.

IV. PHASAGE DES TRAVAUX – ECHEANCIER DE REALISATION

Septembre 2021 : Création du Fonds de Développement Communautaire par délibération du conseil communautaire et lancement de l'Appel à Projets

Décembre 2021 : Fin de l'Appel à Projets

Mars 2022 : Vote en conseil communautaire des projets sélectionnés.

V. PARTENAIRES ET FINANCEURS DE L'ACTION

VI. COUT GLOBAL DE L'ACTION ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Montant prévisionnel au budget primitif 2022 : 200 000 euros.

Chaque année, le fonds sera mis à disposition des communes dans la limite des crédits inscrits au budget primitif de la CCT.

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

FICHE ACTION n° 3.5 – Année : 2022

MISE EN OEUVRE : CRTE

INTITULE DE L'ACTION : Passage en LED de l'éclairage des deux gymnases de la CCT

ORIENTATION STRATEGIQUE :

Orientation 3 : Répondre à la pression démographique et accompagner le développement économique du territoire en développant une offre de logements adaptée et en créant de nouveaux services et équipements de proximité, vertueux pour l'environnement

AXE DE FINANCEMENT (Plan de Relance, Transition écologique) :

⇒ Transition écologique

OPERATEUR : Communauté de Communes Thelloise

ETAT : 2022

I. ELEMENTS DE CONTEXTE

La Communauté de Communes a une ambition d'économie d'énergie pour l'ensemble de ces bâtiments, ainsi l'un des projets est le passage au LED de l'éclairage des gymnases appartenant à l'intercommunalité.

II. OBJECTIF GENERAL DE L'ACTION

Installer des éclairages intérieurs (salle de sport et pièces de circulations) et extérieurs en LED afin de permettre de réaliser des économies d'énergie et de répondre aux normes sportives.

III. OBJECTIFS OPERATIONNELS

Changement de l'éclairage des gymnases avec des projecteurs LED

IV. PHASAGE DES TRAVAUX – ECHEANCIER DE REALISATION

Courant 2ème semestre 2022

V. PARTENAIRES ET FINANCEURS DE L'ACTION

Etat

VI. COUT GLOBAL DE L'ACTION ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Coût de l'opération : 50 261,17 euros.

Subvention DETR (priorité 2 : équipements et bâtiments communaux et intercommunaux) sollicitée : 40 %.

Soit : 20 104.47 €.

Reste à charge CCT : 30 156,70 euros.

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

FICHE ACTION n° 3.6 – Année : 2022

MISE EN OEUVRE : CRTE

INTITULE DE L'ACTION : Construction d'une Halle Sportive

ORIENTATION STRATEGIQUE :

Orientation 3 : Répondre à la pression démographique et accompagner le développement économique du territoire en développant une offre de logements adaptée et en créant de nouveaux services et équipements de proximité, vertueux pour l'environnement

AXE DE FINANCEMENT (Plan de Relance, Transition écologique) :

⇒ Plan de relance

OPERATEURS : Commune de Chambly

ETAT : Projet 2022

I. ELEMENTS DE CONTEXTE

Manque d'infrastructures donnant accès au sport de haut niveau et sport pour tous sur le bassin du Sud de l'Oise.

II. OBJECTIF GENERAL DE L'ACTION

Réalisation d'une halle sportive dédiée à la pratique du sport de haut niveau et associatif.

III. OBJECTIFS OPERATIONNELS

Halle sportive principalement dédiée au badminton pouvant accueillir un centre de formation des compétitions nationales et internationales, un centre de préparation des Jeux Olympiques Paris 2024, une partie dojo, etc.

IV. PHASAGE DES TRAVAUX – ECHEANCIER DE REALISATION

- Terrain acquis en 2019.
- Attribution du marché en mai 2021
- Dépollution du site à l'été 2021
- Commencement des travaux au 4^e trimestre 2021.

V.PARTENAIRES ET FINANCEURS DE L'ACTION

Etat / Conseil Départemental de l'Oise / Région des Hauts-de-France / Agence Nationale du Sport

VI.COUT GLOBAL DE L'ACTION ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

- DSIL	1 000 000 € (6.74%)
- CD60	1 400 000 € (9.44%)
- Région Hauts-de-France	7 413 462 € (50%)
- Agence Nationale du Sport	1 000 000 € (6.74%)
- Collectivité	4 013 462 € (27.08%)

TOTAL H.T	14 826 924€ (100%)
------------------	---------------------------

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

FICHE ACTION n° 3.7 – Année : 2022

MISE EN OEUVRE : CRTE

INTITULE DE L'ACTION : Travaux aménagement et création d'un dortoir - Locaux périscolaire

ORIENTATION STRATEGIQUE :

Orientation 3 : Répondre à la pression démographique et accompagner le développement économique du territoire en développant une offre de logements adaptée et en créant de nouveaux services et équipements de proximité, vertueux pour l'environnement

AXE DE FINANCEMENT (Plan de Relance, Transition écologique) :

⇒ Plan de relance

OPERATEUR : Commune de Le Coudray-sur-Thelle

ETAT : 2022

I. ELEMENTS DE CONTEXTE

La commune du Coudray sur Thelle possède un bâtiment accueillant les enfants de 3 à 12 ans en dehors des heures scolaires. Cependant, il manque un espace dédié au repos des plus jeunes, notamment le mercredi et pendant les vacances scolaires. Cela concerne une dizaine d'enfants.

Le bâtiment communal de la Mairie possède un espace non exploité pouvant servir de dortoir. Cependant les fenêtres sont vétustes et il n'y pas d'isolation. Cette pièce doit être totalement rénové.

Objectif environnemental :

- Améliorer les dépenses énergétiques par le biais d'une isolation (sol, mur, plafonds) ; radiateurs à économie d'énergie, changement des portes et fenêtres
- Améliorer l'éclairage grâce à des panneaux Leds avec variateur

Objectif Sécuritaire :

- Sécurisé le lieux grâce à une issue de secours ; des murs anti-feux
- Création d'un passage sécurisé entre le bâtiment d'accueil et le futur dortoir

Accessibilité :

- Le bâtiment étant dépourvu de toilette pour les Personnes à Mobilité réduite, un toilette sera installé afin de combler ce manque.
- Modification de la porte permettant le passage d'un fauteuil roulant.

II. OBJECTIF GENERAL DE L'ACTION

Les travaux envisagés répondent à 3 axes :

- La sécurisation de l'accès à la salle du dortoir et du dortoir lui-même
- La diminution du coût de l'Energie grâce à une isolation thermique du sol des murs et du plafonds ; Aux changements des fenêtres actuellement en bois simple vitrage.
- Améliorer les conditions d'accueil des personnes à Mobilité réduite avec la création d'une toilette PMR et d'une porte d'accès PMR.

III. OBJECTIFS OPERATIONNELS

Transformer une pièce inutilisée en un lieu de repos sécurisé et tranquille pour les jeunes enfants.

Éviter la dégradation du bâtiment. Utilisé l'existant plutôt que de construire.

IV. PHASAGE DES TRAVAUX – ECHEANCIER DE REALISATION

Améliorer les conditions d'accueil des enfants en créant un dortoir périscolaire					
	2022				
	janvier	mars/avril	mai	juin	juillet
Phase 1 : Elaboration dossier de subvention					
Département et DSIL/ DETR					
Phase 2 : Réception de la notification					
Réponse des financeurs					
Signature des devis					
Phase 3 : Travaux					
réunion de chantier : phase préparatoire					
Commencement des travaux menuiserie					
Travaux d'isolation, sol, plafond					
Peinture					
Réception des travaux - levée de réserve					

V. PARTENAIRES ET FINANCEURS DE L'ACTION

- 1) Le Coudray sur Thelle
- 2) Etat
- 3) Conseil Départemental de l'Oise

VI. COUT GLOBAL DE L'ACTION ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Dépenses	HT	Recettes	Coût HT	Taux
Menuiseries et fenêtres	30 086.87	État (DSIL, DETR)	33 440.00	40%
Isolation sols mur plafonds	48 107.30	Département	33 440.00	40%
Plomberie	5 408.59	Auto-financement commune	16722.76	20%
TOTAL HT :	83 602.76	TOTAL HT :	83 602.76	100%

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

FICHE ACTION n° 3.8 – Année : 2022

MISE EN OEUVRE : CRTE

INTITULE DE L'ACTION : Rénovation de l'éclairage du stade de football de Dieudonne

ORIENTATION STRATEGIQUE :

Orientation 3 : Répondre à la pression démographique et accompagner le développement économique du territoire en développant une offre de logements adaptée et en créant de nouveaux services et équipements de proximité, vertueux pour l'environnement

AXE DE FINANCEMENT (Plan de Relance, Transition écologique) :

⇒

OPERATEUR : Commune de Dieudonne

ETAT : 2022

I. ELEMENTS DE CONTEXTE

Notre commune a consacré une somme importante pour la mise en œuvre d'un éclairage pour notre stade de foot durant la saison 1997 - 1998. Cet investissement a permis d'étendre les entraînements sur des plages horaires plus larges, particulièrement durant les mois d'hiver.

Les adhérents de la Dieudonne, et des communes environnantes peuvent ainsi profiter pleinement de ces installations pour donner libre cours à leur passion. Les jeunes (et moins jeunes) représentent aujourd'hui 198 adhérents répartis sur des groupes allant des enfants de 6 ans aux séniors, et même aux vétérans.

Malheureusement, les années ont passé, et malgré un entretien régulier de ces installations au fil du temps, nous sommes maintenant confrontés à des pannes de plus en plus nombreuses.

Une mise aux normes, et un "rafraichissement" de ces installations s'imposent aujourd'hui.

Ils permettront à la fois de les rendre moins gourmandes en énergie, plus efficace en termes de luminosité et donc plus respectueuse de notre environnement.

II. OBJECTIF GENERAL DE L'ACTION

La rénovation l'éclairage du stade de Football permettra aux adhérents de profiter pleinement du terrain de football. La commune pourra réaliser une économie énergétique grâce à cet investissement.

III. OBJECTIFS OPERATIONNELS

IV. PHASAGE DES TRAVAUX – ECHEANCIER DE REALISATION

Date prévisible de commencement des travaux : premier trimestre 2022

Durée des travaux : 1 mois

V. PARTENAIRES ET FINANCEURS DE L'ACTION

Communes voisines ayant des adhérents au Club de Football de Dieudonne : 4 100 €

VI. COUT GLOBAL DE L'ACTION ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Coût de l'éclairage du stade : **14 004 € HT** en dépenses d'investissement

En une seule phase, courant du premier trimestre 2022

Participation des communes voisines : 4 100.00 €

L'autofinancement de la commune : 1 980.80 €

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

FICHE ACTION n° 3.9 – Année : 2022

MISE EN OEUVRE : CRTE

INTITULE DE L'ACTION : IINSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLAIQUE SUR LE TOIT DES SERVICES TECHNIQUES

ORIENTATION STRATEGIQUE :

Orientation 3 : Répondre à la pression démographique et accompagner le développement économique du territoire en développant une offre de logements adaptée et en créant de nouveaux services et équipements de proximité, vertueux pour l'environnement

AXE DE FINANCEMENT (Plan de Relance, Transition écologique) :

OPERATEUR : Commune de Sainte-Geneviève

ETAT : 2022

I. ELEMENTS DE CONTEXTE

Travail sur la consommation énergétique des bâtiments communaux et amélioration des performances énergétiques des bâtiments.

II. OBJECTIF GENERAL DE L'ACTION

Inclure les équipements publics dans la transition énergétique.

III. OBJECTIFS OPERATIONNELS

Produire au moyen de l'installation des panneaux photovoltaïques sur le toit des services techniques de l'énergie.

IV. PHASAGE DES TRAVAUX – ECHEANCIER DE REALISATION

Date prévisionnelle de réalisation des travaux prévue second semestres 2022.

V. PARTENAIRES ET FINANCEURS DE L'ACTION

- Le SE60 accompagne la collectivité dans la mise en place de cette démarche de la manière suivante :

*étude de faisabilité

*montage financier

*Programmation et suivi des travaux

*Démarches administratives et techniques

*Mise en place et suivi de la maintenance et de l'entretien

* Mise en place et suivi du contrat d'assurance et facturation énergie

VI. COUT GLOBAL DE L'ACTION ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Etude en cours mais les partenaires financiers envisagés sont L'Etat, la Région, le Département.

ANNEXE N°4

Les indicateurs de suivi

Orientation 1 : Contribuer au développement économique du territoire et soutenir les mutations s'intégrant dans la transition écologique de ce dernier

Indicateurs	Données	Date	Source
Part des emplois salariés dans l'ESS sur le territoire de la Thelloise	Entre 3% et 5%	2017	Flores - INSEE
Nombre d'entreprises sur le territoire	4581	2021	INSEE
Nombre de création d'entreprises	520	2020	INSEE
Nombre d'emploi sur le territoire	13 119	2021	INSEE
Taux de chômage	9,9%	2018	INSEE
Consommation d'espace en hectare entre 2009 et 2020	307,8 ha	2020	Observatoire national de l'artificialisation des sols

Orientation 2 : Développer une offre de moyens de déplacements variés pour mieux raccorder et rapprocher

Indicateurs	Données	Date	Source
Nombre de véhicules électriques dans le parc des collectivités	5		CCT
Nombre de bornes de recharge électrique	12	2021	SE60
Nombre de kilomètres d'aménagements cyclables	3,52km		
Nombre de parkings vélos sécurisés	26	2020	CCT
Part modale des transports en commun	4%	2018	EPE – SE60
Part du territoire couvert par une AOM	100%	2021	
Part des besoins en produits pétroliers dans le secteur des transports	93%	2018	EPE – SE60

Orientation 3 : Répondre à la pression démographique et accompagner le développement économique du territoire en développant une offre de logements adaptée et en créant de nouveaux services et équipements de proximité, vertueux pour l'environnement

Indicateurs	Données	Date	Source
Emissions de gaz à effet de serre annuelle sur le territoire	213 904 teq CO2	2015	EPE – SE60
Production annuelle d'énergie renouvelable sur le territoire	6%	2015	EPE – SE60
Nombre de logements considérés comme des « passoires énergétiques » (classés E, F ou G dans le Diagnostic de Performance Energétique)	9 700 soit 42%	2015	EPE - SE60
Consommation moyenne par m ² dans le secteur du tertiaire public	245 kWh/m ² /an	2015	EPE – SE60
Part de la consommation énergétique de l'administration public et de l'enseignement au sein du secteur tertiaire public	48%	2015	EPE – SE60

Orientation 4 : Permettre une meilleure visibilité du territoire en valorisant ses richesses naturelles et son patrimoine culturel

Peu d'attractions touristiques ou non mesurables : savoir comment les personnes se déplacent, très peu de vélo routes, pas d'études de faites sur le secteur dans le PCAET.

Indicateurs	Données	Date	Source
Taux de stockage des émissions de CO ₂ du territoire	17%	2021	AUDDICE
Nombre d'hébergements collectifs (hôtels et campings)	5	2021	INSEE

Objectifs finaux :

- ➔ **Objectif de réduction de 50% de notre consommation énergétique entre 2010 et 2050** (Source : AUDDICE)
- ➔ **Objectif de réduction de 21% des émissions de GES entre 2015 et 2028 et de 82% entre 2015 et 2050** (Source : AUDDICE)

ANNEXE N°5

Objectifs de production de logements

Préambule

Dans le cadre du Plan France Relance et pour répondre au besoin de logements des Français, l'Etat accompagne la construction durable à travers un dispositif de contractualisation sur les territoires caractérisés par une tension du marché immobilier.

Ce document marque l'engagement des signataires dans l'atteinte d'objectifs ambitieux de production de logements neufs au regard des besoins identifiés sur leur territoire.

Il s'inscrit dans la continuité du pacte pour la relance de la construction durable signé en novembre 2020 par le Ministère du logement et les associations de collectivités et de l'aide à la relance de la construction durable qui accompagnait les communes dans leur effort de construction sur la période septembre 2020 - août 2021.

1. Objet de l'annexe

Le présent document fixe les objectifs de production de logements ouvrant droit au bénéfice d'une aide à la relance de la construction durable inscrite au Plan France Relance.

2. Définition de l'objectif de production

Les objectifs de production sont fixés à 1% du parc existant, soit un objectif d'environ 240 logements.

Les objectifs de production tiennent compte de l'ensemble des logements à produire (logements individuels ou collectifs⁴), objet d'une autorisation d'urbanisme délivrée entre le 1^{er} septembre 2021 et le 31 août 2022.

Tableau des objectifs de production de logements :

	Objectifs de production de logements
Ensemble du territoire	240

3. Montant de l'aide

Le montant prévisionnel de l'aide est établi au regard de l'objectif de production de logements, sur la base des autorisations de construire portant sur des opérations d'au moins 2 logements, d'une densité minimale de 0,8 et d'un montant de 1500€ par logement. Les logements provenant de la transformation de surfaces de bureau ou d'activités en surfaces d'habitation font l'objet d'une subvention complémentaire de 500€ par nouveau logement.

Tableau des montants d'aide prévisionnels :

⁴ Incluant les logements en résidence (pour étudiants, personnes âgées ou autres)

	Objectifs de production de logement	Dont logements ouvrant droit à une aide	Montant d'aide prévisionnel maximum
Ensemble du territoire	240	240	360 000€ (=240*1500)

La densité d'une opération est calculée comme étant la surface de plancher de logement divisée par la surface du terrain.

Les logements individuels (issus de permis de construire créant moins de 2 logements) et les opérations dont la densité est inférieure à 0,8, ne donnent pas droit à une aide, mais participent à l'atteinte de l'objectif.

Les logements ouvrant droit à l'aide majorée, issus de la transformation de bureaux ou d'activité en logements sont identifiés précisément lors du calcul du montant définitif.

Le montant définitif de l'aide est déterminé sur la base des autorisations d'urbanisme effectivement délivrées entre le 1^{er} septembre 2021 et le 31 août 2022, dans la limite d'un dépassement de 10% de l'objectif fixé.

L'aide n'est pas versée si la commune n'a pas atteint son objectif de production de logements.

4. Modalités de versement de l'aide

L'aide est versée après constatation de l'objectif atteint sur la période comprise entre le 1^{er} septembre 2021 et le 31 août 2022 et calcul du montant d'aide définitif.

5. Justification de la création de logements

L'atteinte de l'objectif de production de logement est vérifiée sur la base d'un état des autorisations d'urbanisme transmis par l'établissement public de coopération intercommunale au préfet. Le préfet le vérifie en se fondant notamment sur les données relatives aux autorisations d'urbanisme enregistrées dans Sit@del.

Les éventuels différends font l'objet d'un échange contradictoire entre le préfet et l'établissement public de coopération intercommunale.

Le versement de l'aide par le préfet vaut constat de l'atteinte de l'objectif et détermination du montant définitif de l'aide.

6. Modalités de remboursement

L'aide perçue fait l'objet d'un remboursement en tout ou partie en cas d'absence de mise en chantier des logements prévus par les autorisations d'urbanisme mentionnées à l'article 5 durant leur durée de validité.

7. Publicité et communication

Après versement de l'aide, l'EPCI devra veiller auprès des maitres d'ouvrage des opérations de logements ayant contribué à l'atteinte de l'objectif à l'apposition du logo « France Relance » et du logo « Financé par l'Union européenne – NextGenerationEU » sur le panneau de chantier.

8. Bilan des aides versées

A l'issue, le préfet de département élabore un bilan des logements autorisés et des aides versées.

**CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE
ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE**
Communauté de communes Thelloise

ANNEXES

SOMMAIRE :

Annexe 1 – Diagnostic de Territoire p.2

Annexe 2 – Liste des actions et projets..... p.22

Annexe 3 – Fiches actions 2022 p.25

Annexe 4 – Indicateurs de suivi du CRTE p.51

Annexe 5 – Objectifs de production de logements..... p.53

ANNEXE N°1

Diagnostic du territoire

1- Éléments de contexte

La communauté de communes Thelloise est située dans le département de l'Oise, au Nord de la Région parisienne. Elle constitue la quatrième intercommunalité du département en termes de population (61 725 habitants/population totale au 1er janvier 2021). Elle bénéficie d'un dynamisme économique et résidentiel important. Composée de 40 communes, elle s'organise autour du pôle structurant de CHAMBLY, d'un pôle d'équilibre (communes de SAINTE GENEVIEVE et NOAILLES), de 3 pôles relais que sont PRECY-SUR-OISE, NEUILLY-EN-THELLE et CIRES-LES- MELLO, 10 bourgs d'appui (BERTHECOURT, VILLERS-SOUS-SAINT-LEU, LE MESNIL-EN-THELLE, ou BALAGNY-SUR-THERAIN...et enfin 25 communes rurales.

La CCT a vu son territoire recomposé au 1^{er} janvier 2017 sous l'effet de la fusion de deux territoires, celui du Pays de Thelle et celui de la Ruraloise.

La CCT bénéficie d'une situation géographique attractive à proximité des pôles départementaux (CREIL, BEAUVAIS, MERU,) ce qui lui confère un rayonnement important dans la partie Sud du département isarien. Elle est un espace à la fois urbain, agricole, mais aussi naturel avec ses nombreux espaces reconnus pour leur sensibilité environnementale où la question de la consommation d'espaces et la pression foncière est majeure. Elle est un espace de cohérence territoriale où peuvent être développées les politiques territoriales à la bonne échelle.

Portrait de la CCT au sens de l'INSEE

2.1. Limites administratives

La CC Thelloise se compose de 40 communes.

L'intercommunalité s'étend sur 5 cantons :

- 16 communes sur le canton de Chaumont-en-Vexin ;
- 8 communes sur le canton de Montataire ;
- 7 communes sur le canton de Méru ;
- 5 communes sur le canton de Mouy ;
- 4 communes sur le canton de Chantilly.

L'intercommunalité se structure autour de 7 bassins de vie. L'ensemble des communes sont sous l'influence de communes situées à l'extérieur : *Persan-Beaumont, Méru, Mouy, Creil, Bresles, Beauvais et Chantilly.*

2.2. Profil démographique

La CC Thelloise est la 4^{ème} intercommunalité la plus peuplée du département. Sa population totale au 1^{er} janvier 2020 est de 61 725 habitants.

Un fort dynamisme démographique est à signaler. Le taux d'évolution annuel moyen entre 2009 et 2014 s'élève à 0,8% contre 0,4% au niveau départemental.

La densité de population du territoire est de 197 habitants/km2 contre 143,8 au niveau départemental.

La population est plus jeune qu'en moyenne. L'indice de jeunesse s'élève à 2.0 contre 1.8 au niveau départemental. La part des 75 ans et plus au sein de la population est de 7,9 % contre 9,3 % au niveau national.

Parmi les 40 communes de l'intercommunalité, 9 dépassent les 2 000 habitants. La commune la plus peuplée, Chambly, compte plus de 10 000 habitants. 31 communes sont rurales, 22 comptent moins de 1 000 habitants.

Les mobilités résidentielles sont semblables à celles observées au niveau départemental.

2.3. Niveau de qualification

Le niveau de qualification est assez proche de la moyenne départementale. Des divergences sont néanmoins à signaler :

- une sous-représentation des non et faiblement diplômés ;
- une surreprésentation des CAP-BEP ;
- une surreprésentation des titulaires du Baccalauréat.

La CCT compte 23 469 foyers fiscaux dont le revenu médian (23 830 €) est supérieur à la moyenne départementale (22 150 €).

2.4. Profil socio-professionnel

La population en âge de travailler (15-64 ans) est de 38 957 habitants dont 30 548 ayant un emploi.

Le profil socioprofessionnel s'écarte de la moyenne départementale :

- une sous-représentation des actifs sans activité, des retraités et des ouvriers ;
- une surreprésentation des professions intermédiaires et des employés.

La plus grande part des actifs travaille hors du département.

La majorité des emplois locaux est occupée par des résidents de l'intercommunalité. C'est l'indicateur de concentration d'emplois. Il est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi. Ce taux est de 45,6 % en 2017 contre 44,8 % en 2012.

2.5. Emploi-chômage

12 527 emplois sont recensés dans l'intercommunalité.

Le profil des emplois est assez proche de celui observé sur le département. Des disparités sont à signaler :

- Une sous-représentation des emplois de cadres et de professions intellectuelles supérieures,
- Une surreprésentation des emplois d'artisans, commerçants et chefs d'entreprises.

L'économie productive représente 38 % quand l'économie présentielle en représente 62 %. Les particuliers emploient principalement des assistantes maternelles à hauteur de 57,5 % et d'autres salariés pour 42,5 %.

Au 1^{er} février 2020, 3 487 entreprises hors agriculture étaient enregistrées au sein du répertoire SIRENE et la part des emplois industriels représente 17,1 %, (+ 0,8 par rapport au niveau départemental. Ce taux est stable.

75 % des établissements emploient de 1 à 9 salariés ; 7 % de 10 à 19 salariés ; 6 % de 20 à 49 ; 4 % 50 salariés et plus et 8 % des établissements ne disposent d'aucun salarié.

S'il est possible d'affirmer que le taux de chômage est nettement inférieur à la moyenne départementale, les difficultés à obtenir un taux de chômage localisé à l'échelle des EPCI conjuguées aux effets de la crise sanitaire

sur l'emploi tout au long de l'année 2020 et en ce début d'année 2021 rendent inopérantes toutes informations relatives au taux de chômage.

2.6. Logement

Le parc immobilier est essentiellement constitué de maisons : 80,9 % des logements contre 63,2% au niveau départemental.

Des divergences sur le statut d'occupation sont également à signaler :

- une sous-représentation des locataires HLM : 12,4 % contre 17,8 % au niveau départemental ;
- une surreprésentation de propriétaires : 72,9 % contre 61,5 % au niveau départemental.

Enfin, un taux de logements vacants de 6 % contre 7,2 % au niveau départemental.

En moyenne, l'ancienneté d'emménagement dans la résidence principale (5 ans et plus) est de 72 % contre 69,5 % au niveau départemental.

2.7. Equipements et services

12 pôles de services recensés sur l'intercommunalité :

- 1 pôle principal (CHAMBLY) ;
- 4 pôles secondaires (NEUILLY/NOAILLES/PRECY/SAINTE GENEVIEVE);
- 7 pôles locaux (BALAGNY/BORAN/CIRES/ERCUIS/LE MESNIL/ULLY/VILLERS SOUS SAINT LEU).

Les pôles principaux, secondaires et locaux concentrent respectivement au moins 30, 20 et 10 équipements et services parmi les 52 recensés dans le cadre du Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services aux publics (SDAASP) de l'Oise.

L'accessibilité aux équipements et services est satisfaisante dans l'intercommunalité. Les principales difficultés d'accessibilité aux équipements et services se concentrent dans les communes du nord-ouest.

Les services publics sont concentrés dans 3 communes : Chambly, Neuilly-en-Thelle et Noailles.

2- Documents de planification en cours d'élaboration ou de révision

2.1 Un SCOT en cours de révision

Le SCOT de la Thelloise est actuellement en cours de révision depuis le 11 décembre 2017. Cette révision était souhaitée afin de répondre aux objectifs que se sont donnés les élus de la CCT et qui sont liés à l'extension du périmètre de l'EPCI et aux récentes prescriptions législatives.

Le SCOT a été arrêté par délibération du conseil communautaire en date du 15 avril 2021. Il a été transmis aux PPA et fera l'objet d'une enquête publique à partir de septembre 2021 pour être approuvé en décembre 2021 et opposable début 2022.

Le SCOT a d'ores et déjà fait l'objet d'une évaluation environnementale.

Les élus de la CCT ont en effet fait le choix de travailler sur un projet de territoire, au sein duquel les préoccupations environnementales doivent irriguer l'ensemble des domaines intégrés au SCOT. Il tient compte des piliers du développement durable qui sont :

- La lutte contre le changement climatique
- La préservation de la biodiversité
- L'épanouissement de tous les êtres humains

- Le renforcement de la cohésion sociale
- L'adoption de modes de production et de consommation responsables

Les enjeux du territoire identifiés par le SCOT sont les suivants :

- Elaborer un SCOT à la nouvelle échelle intercommunale, en tenant compte des spécificités du territoire,
- Adapter le document aux évolutions législatives et règlementaires,
- Intégrer les orientations des futurs documents supra-communaux et intercommunaux tels que le SRADDET ainsi que les études en cours au niveau intercommunal (schéma de développement économique, schéma touristique, schéma directeur d'assainissement, ...
- Maîtriser le développement démographique et urbain,
- Préserver l'organisation de l'espace et la structure urbaine du territoire,
- Prévoir une répartition territorialement équilibrée entre emploi, habitat, activités économiques,
- Limiter la consommation d'espaces agricoles et naturels,
- Développer la dimension touristique du territoire en tenant compte des richesses qu'il recèle,
- Préserver les richesses patrimoniales du territoire dans une optique de promotion de ce dernier,
- Préserver les ressources naturelles, les continuités écologiques et la biodiversité du territoire en prônant une utilisation économe des espaces agricoles, naturels et forestiers,
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre, maîtriser les consommations d'énergie et valoriser la production d'énergies renouvelables en tenant compte du PCAET en cours d'élaboration,
- Prendre en compte la prévention des risques et des nuisances aussi bien naturels que technologiques, dans toutes les démarches de développement intercommunal,
- Favoriser le développement des communications électroniques et l'aménagement numérique du territoire,
- Intégrer la nécessité de réduire les temps de déplacement dans la définition des grands projets d'équipements notamment en ce qui concerne les transports collectifs et les autres modes de déplacement,
- Tenir compte de la bonne desserte du territoire dans le cadre des réflexions en matière de développement,
- Préserver et valoriser les paysages urbains et naturels, la biodiversité et les espaces qui constituent les trames vertes et bleues du territoire,
- Préserver la ressource en eau du territoire,
- Maintenir et étoffer l'offre de services à la population du territoire.

Les enjeux environnementaux du SCOT ont été classés de la manière suivante :

Géomorphologie

- Atténuer les effets du changement climatique en préservant les éléments du paysage et en maîtrisant les risques de ruissellement ;
- Favoriser le rechargement des nappes souterraines tout en évitant les pollutions.

Ressource en eau

- Préserver la qualité des eaux de surface, des eaux souterraines et les zones humides à travers la réalisation de travaux d'assainissement nécessaires ;
- Préserver et garantir la qualité de disponibilité de la ressource en eau par la mise en œuvre de solutions curatives (stations de traitement) et préventives (plan d'action sur les AAC) ;
- Garantir la sécurisation des ressources disponibles ;
- Gérer la problématique ruissellements/inondations par la gestion du pluvial à la parcelle.

Paysages et patrimoine culturel

- Préserver les paysages et patrimoine remarquable, les sites protégés, le bâti traditionnel, les formes urbaines identitaires et les motifs caractéristiques de la Communauté de Communes Thelloise ;
- Assurer l'intégration paysagère des nouvelles urbanisations ;
- Anticiper les évolutions du paysage dues au changement climatique, par exemple à travers les choix d'essence locales adaptées ;
- Veiller à l'intégration du nouveau bâti et aux matériaux employés afin qu'ils soient en cohérence avec le bâti ancien, ainsi qu'à l'environnement proche des éléments remarquables.

Patrimoine naturel

- Préserver les espaces à enjeux écologiques majeurs ou forts particulièrement sensibles par leur disparition et de leur faible taille ;
- Préserver les continuités écologiques et assurer la fonctionnalité écologique des milieux humides et aquatiques, boisés, ouverts ;
- Maitriser l'artificialisation des sols et préserver les espaces agricoles, naturels et forestiers ;
- Favoriser la préservation des éléments éco-paysagers remarquables (haies, talus, mares...) ;
- Améliorer la perméabilité écologique des infrastructures et milieux artificialisés ;
- Préserver les effets lisières des milieux naturels.

Risques naturels

- Prendre en compte les risques actuellement identifiés en évitant l'exposition des biens et des personnes ;
- Anticiper les effets du changement climatique avec l'aggravation de certains risques et l'apparition de certains (feux de forêt).

Risques industriels, pollutions et nuisances

- Éviter l'exposition de nouvelles populations aux risques technologiques et à la pollution des sols ;
- Garantir la sécurité des biens et personnes autour des sites ICPE ;
- Permettre une réduction des épisodes de pollution de l'air ;
- Préserver les habitants des différentes nuisances : déchets, bruit etc.

Contexte énergétique et climat

- Favoriser les opérations de renouvellement urbain et de lutte contre la précarité énergétique ;
- Développer les énergies renouvelables et de récupération (gisement en méthanisation, solaire, biomasse) ;
- Préconiser l'installation de chauffage basse température dans les nouvelles constructions pour développer la géothermie ;

- Permettre le développement de réseaux de chaleur en ayant une certaine densité de logement.

2.2 Un PCAET en cours d'élaboration

Par délibération n° 2017-DCC-137, en date du 8 novembre 2017, la CCT a confié au SE 60 la réalisation d'une Etude de Planification Energétique (EPE) qui constitue le volet énergétique du Plan Climat Air Energie Territorial.

Elle a eu pour objectif de proposer une stratégie qui vise à renforcer le recours aux ressources énergétiques locales et d'éclairer les décideurs sur les données énergétiques du territoire, d'estimer les potentialités en matière de développement des énergies renouvelables et de maîtrise de l'énergie.

Par délibération n° 2018-DCC-056 du 13 avril 2018, la CCT a prescrit l'élaboration de son PCAET.

Les objectifs de l'EPE étaient d'une part d'approfondir les connaissances énergétiques du territoire, et d'autre part d'établir un plan d'action opérationnel lui permettant d'optimiser ses consommations pour tendre vers un modèle local et autosuffisant, qui favorise le développement des énergies renouvelables.

Le diagnostic de l'EPE a mis en exergue le fait que le territoire souffre encore d'un sous-développement des énergies renouvelables, comparé à d'autres EPCI du département de l'Oise.

En matière d'aménagement, sa position en fait un territoire partiellement de transit. Le bilan de la demande énergétique des transports et logements en témoigne.

Sur le plan de la production d'électricité renouvelable, l'éolien n'est pas présent sur le territoire et la place du photovoltaïque est extrêmement marginale, du moins actuellement.

Sur le plan de la chaleur renouvelable, on dénombre quelques installations de géothermie ainsi que des chaufferies collectives au bois. D'autre part, il faut souligner la pénétration du bois comme mode de chauffage dans le secteur résidentiel (18 % de la consommation d'énergie du secteur), ce qui est inhérent au caractère rural du territoire et à l'absence de réseau de distribution de gaz dans certaines communes. Le territoire accueille un méthaniseur (à Neuilly-en-Thelle) et un second projet est en gestation sur Chambly.

Le poids énergétique de la Communauté de Communes Thelloise dans le département de l'Oise est de 6%, et elle héberge 7,4 % de sa population. Cela est dû en partie à la faible industrialisation du territoire.

L'intercommunalité est fortement dépendante des énergies carbonées, qui représentent à l'état actuel les 2/3 de ses consommations. Un faible taux d'autonomie énergétique (6 %) oblige une réflexion quant à l'accélération des projets de substitution d'énergies à échelle locale.

Les coûts liés à l'énergie au sein de la collectivité sont proportionnellement élevés, et fortement instables. La volatilité des prix du pétrole ainsi que l'instabilité des prix de l'électricité suite aux mutations du système électrique national menacent également la stabilité de la facture, d'où l'intérêt d'en réduire la dépendance. Les ménages en souffrent particulièrement car ils paient l'énergie de leurs logements et leurs déplacements, qui sont les premier et deuxième poste de consommation d'énergie du territoire.

L'électricité est surtout sollicitée dans les bâtiments (résidentiels et tertiaires) et l'industrie. Sur le plan des réseaux d'électricité, le réseau basse tension fait apparaître une disponibilité concentrée au niveau des centres urbains pour des projets d'électricité renouvelable de dimension petite à moyenne, tandis que pour les projets de plus grande dimension, l'actuel S3REnR Picardie et le futur S3REnR Hauts-de-France réservent a priori suffisamment de capacités, mais il n'y a pour l'instant pas de projet concret en instruction.

Au niveau du réseau de gaz, les disponibilités en injection sont intéressantes et pourraient permettre de raccorder beaucoup de projets d'injection de gaz renouvelable. La politique volontariste de GRDF en termes d'extensions et de renforcements de réseau pourrait contribuer à augmenter ces capacités d'injection si une

forte volonté de développement de tels projets venait à émerger sur le territoire de la CCT. L'usine IMERYS Minéraux pourrait aussi présenter un débouché en gaz pour un futur méthaniseur sur le territoire. Enfin, le territoire ne dispose pas de réseau de chaleur.

Ces différents éléments montrent que le territoire a un profil énergétique encore traditionnel, avec des consommations fortement dépendantes des produits pétroliers et un développement assez faible des énergies renouvelables. Il existe néanmoins un potentiel non négligeable en termes de développement des énergies renouvelables, ainsi qu'en termes de réduction des consommations d'énergie. Il est, en effet, indispensable d'agir conjointement sur les deux volets afin d'atteindre les objectifs énergétiques du territoire. L'ensemble des gisements du territoire en termes de maîtrise de l'énergie seront mis en regard avec les potentialités de production d'énergies renouvelables et de récupération, sans en omettre l'aspect technique lié aux capacités des réseaux d'énergie.

2.3 Un PLH en cours d'élaboration

La CCT a lancé une AMO relative à l'élaboration de son futur PLH. Les travaux du bureau d'études ont démarré en avril 2021.

Les principaux enjeux qui devront être pris en compte dans le futur PLH sont les suivants:

- Répondre aux besoins de la population en prenant en compte les évolutions démographiques, le besoin en découlant (volume et typologie des logements) et en rééquilibrant le parc de logements selon les communes ;
- Développer une offre nouvelle diversifiée et rééquilibrée en priorisant l'offre sur les petites typologies, en renforçant et en équilibrant l'offre de logements sociaux;
- Répondre aux besoins des publics spécifiques au travers de logements pour les jeunes et les personnes âgées, les gens du voyage ;
- Elaborer au travers notamment de la CIL, une stratégie intercommunale de peuplement au service du droit au logement pour tous et de l'équilibre des territoires par une organisation intercommunale à mettre en place et la réponse aux besoins des mal-logés (ménages prioritaires et public DALO).

3. L'état des lieux écologique du territoire

Comme indiqué dans la circulaire du 20 novembre 2021 relative aux CRTE, le contrat prend appui sur des éléments consolidés de diagnostic avec plusieurs entrées.

3.1 Les mobilités

3.1.1 Les pistes cyclables

Les pistes cyclables existantes sont au nombre de trois :

Le Tillet (Cires Lès Mello) : 507 mètres

Piste de Neuilly en Thelle à Fresnoy en Thelle : 2427 mètres dont 255 mètres sur Fresnoy. La piste est située le long de la Rd 929.

Chambly : 590 mètres.

3.1.2 Les parkings à vélos sécurisés

Ils sont situés principalement aux abords des gares :

Gare de Chambly :

Parking communautaire : Vélo bloc de la SNCF et Région 8 places

Gare de Saint Sulpice :

Abri pour 5 vélos

Gare de Cires les Mello :

Un ensemble de cinq places pour vélos appartenant à la SNCF

3.1.3 Les pôles multimodaux

Nous avons estimé que toutes les gares desservies par le Pass Thelle Bus (PTB) peuvent être considérées comme des pôles multimodaux. Certaines sont situées dans le territoire de la Thelloise et d'autres hors territoire.

Le PTB dessert les gares de Beauvais, Chambly, Persan, Cires-les Mello, Saint Sulpice, Chantilly, Laboissière en Thelle

Pôles hors territoire

La gare de Beauvais est un pôle multimodal pour rejoindre :

- L'aéroport de Beauvais (Ligne Régionale et réseau « Corolis » de l'agglomération du Beauvaisis)
- La ville d'Amiens (Ligne Régionale)
- La ville de Beauvais avec tous les arrêts du réseau « Corolis »

La gare de Persan

Pôle multimodal pour rejoindre :

- Ligne H Saint Denis
- Bus express CDG
- Ligne 29 Gare du Nord

Laboissière en Thelle

Pour rejoindre :

- Ligne 29 gare de Beauvais – Gare du Nord (GDN)

La gare de Chantilly

Pour rejoindre :

- Ligne 32 gare de Creil – GDN
- RER D

Pôles du territoire

La gare de Chambly :

Pour rejoindre :

- Ligne 29 gare de Beauvais - GDN

Au total 293 places dont :

- 1 emplacement taxi
- 1 emplacement bus

La gare de Saint Sulpice

Pour rejoindre :

- Ligne 29 gare de Beauvais – GDN

Deux parkings sont disponibles : le premier est communautaire et le second est géré par la SNCF.

Parking Communautaire de 53 places (2005) + 21 (2019) = 74 places

Dont :

- Abris 5 vélos+ 5 motos
- 2 places covoiturages
- 1 place PMR
- 2 places avec bornes électriques

Parking SNCF

94 places dont :

+ 1 emplacement Taxi

+ 2 places « dépose minute »

+ arrêt de bus

+ 3 places PMR

= 100 places

La gare de Cires les Mello :

Pour rejoindre :

- Ligne 11 Beauvais - Creil correspondance pour Gare du Nord

Parking Gare :

- Un ensemble de cinq places pour vélos est proposé et est géré par la SNCF
- Quatre zones de 10 places de parking pour véhicules légers
- Une zone pour quatre places de véhicules lourds
- Un ensemble de cinq places pour vélos appartenant à la SNCF
- Une zone bleue comprenant dix-neuf places pour véhicules légers
- Deux places pour personnes à mobilité réduite

Soit 61 places de parking.

3.1.4 Les zones à faible émission

Néant

3.1.5 Les voies ou emplacements réservés au co voiturage

Le département compte **32 aires au total dont 4 sont situées sur le territoire :**

Noms aires de covoiturage
COVOITUROISE - Parking gare - Précý-sur-Oise
COVOITUROISE - Stade municipal - Neuilly-en-Thelle
COVOITUROISE – Parking de la gare SNCF – Cires les Mello
COVOITUROISE – Parking communautaire de la gare SNCF – Saint Sulpice

3.1.6 L'automobile en Thelloise

Part de véhicules électriques ou hybrides dans le parc des collectivités

Sur les 40 communes, 25 ont apporté des précisions à la CCT et seules deux d'entre elles disposent de véhicules électriques

- Boran sur Oise : 6 véhicules dont 1 électrique
- Chambly : 35 véhicules dont 4 électriques

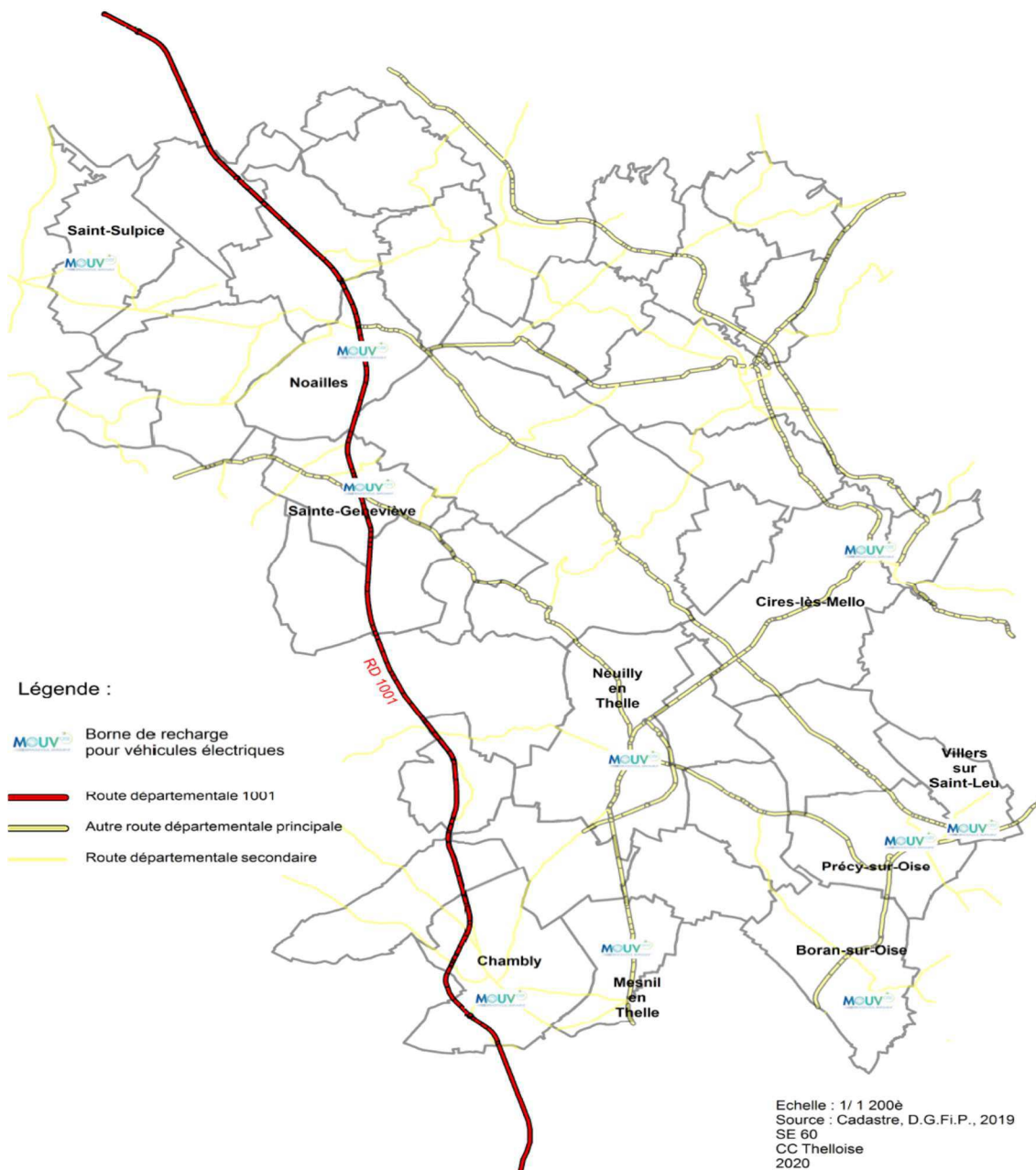
Dans le parc privé

Réponse du SMTCO : Le sujet du parc véhicule n'est pas traité dans le cadre de l'observatoire de la mobilité mis en place par le syndicat.

Nombre de bornes de recharge électrique ouvertes au public

Les bornes de recharge sont au nombre de 14 sur le territoire :

Cires/ Angy / Chambly 2/ Belle Eglise / Boran sur Oise / Le Mesnil en Thelle 2/ Neuilly en Thelle/ Noailles / Précý sur Oise / Saint Sulpice / Sainte Geneviève et Villers sous st Leu.



Part des véhicules bas carbone dans la flotte de transports collectifs

Dans le cadre du renouvellement de son marché de transport à la demande, la CCT a inscrit la nécessité pour l'attributaire de se doter au démarrage ou en cours d'exécution de véhicules propres.

Part du territoire couverte par une autorité organisatrice de la mobilité

Le SMTCO (Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise) regroupe 17 Autorités Organisatrices de la Mobilité - la région Hauts-de-France, le département de l'Oise, 3 agglomérations, 5 Communautés de communes dont la Thelloise et 7 communes.

3.2 L'énergie et le climat.

3.2.1 Consommation énergétique du territoire (toutes énergies incluant le carburant et les énergies fossiles de chauffage)

La Communauté de Communes Thelloise dispose d'une consommation énergétique globale de **1 317 GWhEF/an** correspondant à 6 % de la consommation énergétique de l'Oise, sachant que la population du territoire représente 7,4 % des habitants du département.

La consommation moyenne par habitant du territoire est de 22 MWhEF/hab/an (contre 28 MWhEF/hab/an pour la moyenne départementale). Cette consommation faible est due à la part réduite de l'industrie dans le bilan (13 % des consommations).

Du point de vue du mix énergétique, les énergies fossiles carbonées sont prédominantes (890 GWhEF/an), avec une part notable de produits pétroliers (686 GWhEF/an). Par ailleurs, 23 % des consommations énergétiques du territoire sont électriques (308 GWhEF/an).

Répartition des consommations par secteur

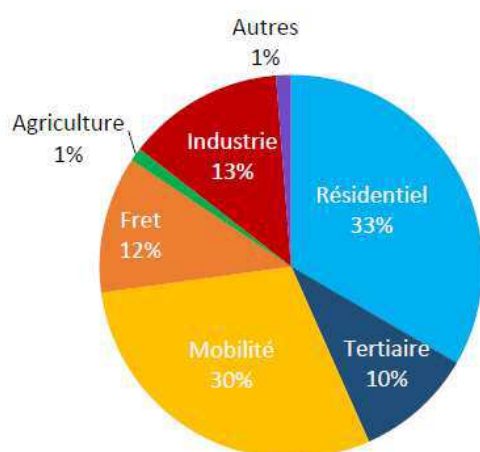


Figure 11 : Répartition des consommations énergétiques par secteur

Source : PROSPER®, Energies demain.

	CCT		OISE
	GWhEF/an	MWhEF/hab.an	MWhEF/hab.an
Résidentiel	440	7,3	7,2
Mobilité	396	6,6	6,7
Tertiaire	131	2,2	3,3
Industrie	174	2,9	7,1
Fret	152	2,5	3,0
Agriculture	15	0,2	0,4
Autres	17	0,3	0,2
TOTAL	1317	22	28

Tableau 1 : Consommations par secteur et correspondance par habitant

Source : PROSPER®, Energies demain.

Le bilan des consommations est dominé par les bâtiments (résidentiels et tertiaires), qui génèrent 43 % des consommations énergétiques du territoire. Il est suivi par les transports (mobilité et fret) qui représentent 42 % des consommations. L'industrie génère seulement 13 % des consommations.

La rubrique « Autres » englobe l'éclairage public, les déchets et les eaux usées.

En ce qui concerne le mix énergétique du territoire, les besoins en produits pétroliers sont largement dominants (52 % de la consommation), suivis de l'électricité (23 %). La demande en produits pétroliers est surtout due aux transports (503 GWhEF/an sur les 540 GWhEF/an du secteur), et aux logements (71 GWhEF/an sur les 440 GWhEF/an du secteur).

Les énergies fossiles carbonées sont fortement représentées au sein de chaque secteur, notamment dans les transports. **Il est donc possible d'identifier un enjeu de substitution de cette forme d'énergie à l'échelle de tous les secteurs.**

Le bois énergie constitue une part non négligeable dans les consommations globales du territoire (6 %). Il apparaît essentiellement dans le secteur résidentiel, avec 18 % du mix énergétique du secteur, et 13 % de logements chauffés au bois. L'important usage du bois pour les besoins de chauffage est inhérent à la ruralité du territoire.

3.2.2 Production annuelle d'énergies renouvelables (éolien, solaire, hydro-électricité, méthanisation, etc.)

Au niveau des Hauts-de-France, la production d'énergies renouvelables en mai 2018 atteint 200 TWh/an pour la consommation et 17 TWh/an¹ pour la production, représentant un taux régional d'autonomie énergétique de 8,5%, chiffre devant atteindre 82 TWh/a à l'horizon 2050 d'après l'observatoire climat HdF.

De manière générale, les moyens de production renouvelable sont peu développés sur le territoire, mais on note néanmoins plusieurs types d'installations de production d'énergie renouvelable.

Plusieurs types d'énergies renouvelables n'ont pas pu faire l'objet d'un recensement exhaustif en l'absence de bases de données existantes : le petit éolien et les chauffe-eaux solaires individuels, notamment.

L'ensemble de ces équipements ne constitue néanmoins qu'une faible part des installations et des productions, ne pas les recenser ne remet pas en cause les ordres de grandeur de production totale et l'appréciation du paysage énergétique sur le territoire.

Les filières EnR recensées sont les suivantes :

Production d'électricité

Photovoltaïque



Sources de données : SOeS (31/12/2016), registre national des installations EnR (31/10/2017)

Production de chaleur

Bois-énergie individuel ou collectif



Source de données : Nord Picardie Bois, CERDD, association Energ'Ethic, modélisation PROSPER

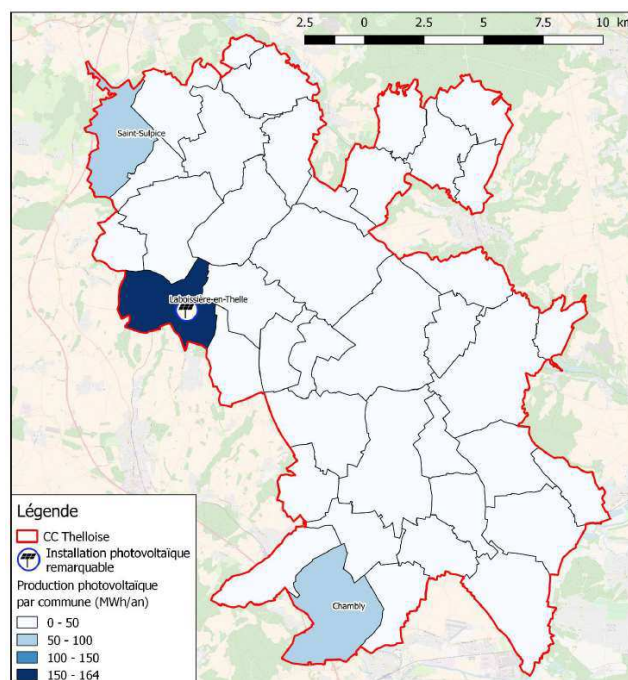
Géothermie



Source de données : mission animation géothermie pour l'ex-région Picardie, en partenariat avec l'école d'ingénieurs UniLaSalle

La production d'électricité renouvelable sur le territoire s'opère par des installations de différents types, des moyens dits centralisés qui correspondent à des installations d'assez grande puissance et qu'il est possible de recenser en détail, et des moyens de production diffus, que sont les installations photovoltaïques individuelles, pour lesquelles la connaissance est territoriale, à l'échelle de la commune.

a) Installations photovoltaïques



Puissance photovoltaïque installée par commune, soumise au tarif d'achat.
Source : SOES (Au 31 décembre 2016) et registre national des installations EnR (au 31 Octobre 2017)

¹ Térawattheure : 1 TWh = 1 000 000 000 kWh

La puissance cumulée sur le territoire est de 752 kWc¹⁶. La production est estimée en prenant une production moyenne de 1 010 kWh produits par an par kW de puissance installée (chiffre modélisé par le site PVGIS de la commission européenne pour une inclinaison de 35° et une orientation Sud). Cela donne une production de **759 MWh/an**.

3.2.3 Consommation énergétique en autoconsommation (individuelle et collective)

Pour les logements consommant de l'électricité, l'efficacité énergétique est l'enjeu majeur, la substitution par une énergie renouvelable est en effet plus difficile à cause de coûts de travaux importants. De plus, une augmentation importante des coûts de l'électricité étant attendue pour ces prochaines années⁹, les factures des ménages seront par conséquent appelées à augmenter, accentuant le risque de précarité énergétique.

Le caractère rural du territoire favorise l'utilisation du bois-énergie (13 % de logements sont chauffés au bois). Ce vecteur énergétique est principalement déployé en maisons individuelles et représente 83 % du parc, via des systèmes de chauffage individuel de types cheminés, poêles à bois.

3.2.4 Rénovation énergétique

a) **Nombre de passoires thermiques dans les logements privés, le parc social, les bâtiments publics et les locaux d'entreprises :**

En ce qui concerne la performance des bâtiments, la consommation moyenne surfacique du secteur est de 193 kWhEF/m².an, moyenne légèrement supérieure au département (182 kWhEF/m².an).

Toutefois, il existe des disparités selon les communes considérées. Les communes avec les plus faibles performances ont des consommations surfaciques moyennes comprises entre 237 et 262 kWhEF/m² an.

L'analyse suivante se concentre sur les bâtiments à rénover prioritairement, c'est-à-dire sur les étiquettes E, F et G¹⁰. Selon les communes, entre 26 % et 82 % des logements sont concernés ; **l'enjeu est donc considérable sur l'ensemble du territoire**. On peut cependant noter une plus grande vulnérabilité des petites communes : sur les communes contenant plus de 54 % de passoires énergétiques, Ponchon est la plus peuplée avec 438 habitants.

En nombre de logements, Neuilly-en-Thelle, Cires-lès-Mello, Noailles, Précy-sur-Oise et Sainte-Geneviève sont les communes les plus concernées.

² kWc : Le kiloWatt-crête représente la puissance d'une installation dans des conditions standard d'ensoleillement et de température (1000 W/m² et 25°C). Elle sert d'unité de comparaison entre des panneaux solaires.

³ L'ensemble de ce bilan est réalisé en Energie Finale, qui correspond à l'énergie livrée à l'utilisateur final, celle qu'il paye. Selon les réglementations en vigueur, les étiquettes énergie sont pour leur part calculées en énergie primaire, qui correspond à l'énergie prélevée au milieu naturel. Pour la plupart des énergies on considère que l'énergie primaire est égale à l'énergie finale (pertes liées à la production et au transport négligeable), pour l'électricité en revanche on considère qu'il faut 2,58 GWh d'énergie primaire pour produire 1 GWh d'énergie finale (pertes liées aux rendements de production et au transport).

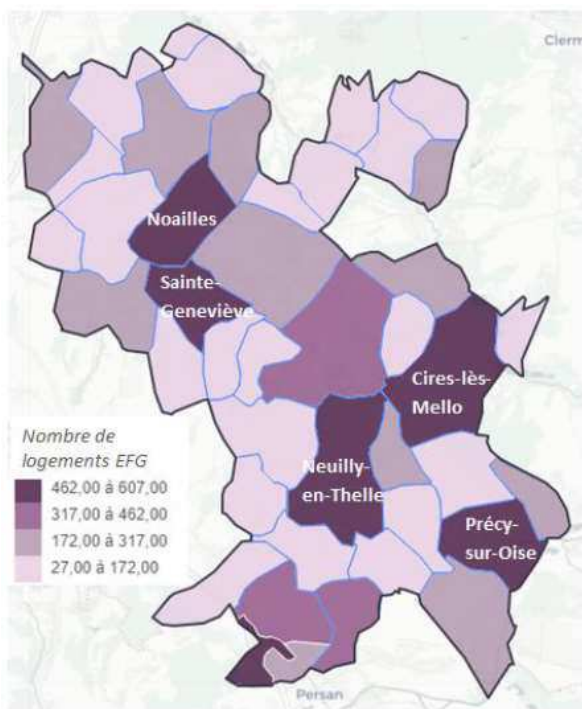


Figure 17 : Nombre de logements à rénover par commune
Source : Enerter®, Energies demain.

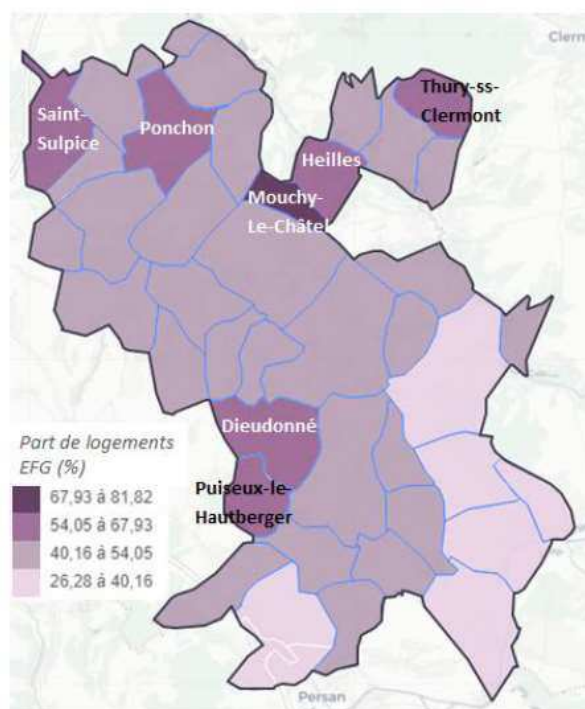
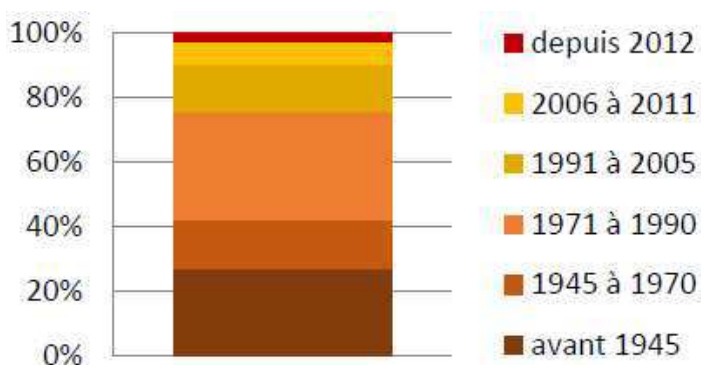


Figure 16 : Part de logements à rénover par commune
Source : Enerter®, Energies demain.

Au total, près de **9 700 logements** représentant 42 % du parc sont des « passoires énergétiques » (étiquettes DPE E, F ou G), ce qui souligne la nécessité d’agir sur ce volet.



Près de **7 300 logements** peuvent être qualifiés d’intermédiaires (étiquette D). La rénovation de ces derniers est à envisager en fonction des opportunités et des enjeux propres à chaque opération (réalisation de travaux, diminution des charges pour les publics précaires).

Enfin, près de **6 000 logements** représentant 26 % du parc principal ne nécessitent pas de travaux de rénovation thermique importants dans l’immédiat (étiquettes A, B ou C). Des actions ponctuelles peuvent cependant être envisagées en fonction des opportunités.

3.3 L’eau et l’assainissement

3.3.1 Compatibilité des stations d’épuration avec les normes européennes

La compatibilité des installations de traitement des eaux usées avec les normes européennes dépend des stations d’épuration :

Station d’épuration	conformité
Villers ss st Leu	En cours de mise en conformité DERU

Mesnil en Thelle	Conforme DERU
Mouy	Conforme DERU
Boran sur Oise	Conforme DERU
Abbecourt	Non-conforme DERU*
Cauvigny	Non-conforme DERU (paramètre P)
Cires lès Mello	Non-conforme DERU*
Hermes	Conforme DERU
Hondainville	Non-conforme DERU*
St Felix	Non-conforme DERU (Paramètre N)
St Sulpice	Conforme DERU
Ully St Georges	Non-conforme DERU*

DERU : Directives Eaux Résiduaires Urbaines

Non-conforme DERU* : pour des problématiques d'instrumentations de points de suivi (déversements au milieu naturel)

3.3.2 Taux de fuite des réseaux du territoire

Il s'agit d'une donnée relevant de la compétence eau potable (indicateur non déterminé pour des réseaux d'assainissement).

La CCT ne dispose pas de la compétence mais a mené il y a quelques années un schéma directeur eau potable dont sont issues les données suivantes :

Noailles :

- Nombre de fuites pour un km de canalisations (moyenne entre 2008 et 2012) : 0,14
- Nombre de fuites pour 100 branchements (moyenne entre 2008 et 2012) : 1,02

SIAEP Plateau du Thelle (Chambly, Ercuis, Fresnoy, Mesnil, Morangles, Neuilly)

- Linéaire soumis à recherche de fuites : pas de campagnes dédiées entre 2008 et 2014 (hors recherches ponctuelles sur casses).

SIAEP Silly Tillard (Abbecourt, Hodenc, Montreuil, Ponchin, Silly Tillard, Saint Sulpice)

- Linéaire soumis à recherche de fuites (moyenne entre 2008 et 2012) : 29 480 ml/an, soit 37 % du linéaire total du réseau
- Nombre de fuites pour un km de canalisations (moyenne entre 2008 et 2012) : 0,14
- Nombre de fuites pour 100 branchements (moyenne entre 2008 et 2012) : 0,96

SIAEP Ully st Georges (Ully, Lachapelle, Novillers, Cauvigny, Mouchy, Dieudonne)

- Linéaire soumis à recherche de fuites (moyenne entre 2008 et 2012) : 22 098 ml/an, soit 24 % du linéaire total du réseau
- Nombre de fuites pour un km de canalisations (moyenne entre 2008 et 2012) : 0,18

- Nombre de fuites pour 100 branchements (moyenne entre 2008 et 2012) : 0,96

SIAEP de Hermes (Berthecourt Villers St Sep, Heilles, St Felix, Hondainville, Thury)

- Linéaire soumis à recherche de fuites (moyenne entre 2008 et 2012) : 12 459 ml/an, soit 13 % du linéaire total du réseau
- Nombre de fuites pour un km de canalisations (moyenne entre 2008 et 2012) : 0,04
- Nombre de fuites pour 100 branchements (moyenne entre 2008 et 2012) : 0,3

SIVOM DE MELLO-CIRES LES MELLO

Linéaire soumis à recherche de fuites (moyenne entre 2011 et 2015) : 4 415 ml/an, soit 16 % du linéaire total du réseau
- Nombre de fuites pour un km de canalisations (moyenne entre 2011 et 2015) : 0,04
- Nombre de fuites pour 100 branchements (moyenne entre 2011 et 2015) : 0,24

SIVOM ABBM (Angy Balagny)

- Linéaire soumis à recherche de fuites : pas de campagnes dédiées entre 2008 et 2012 (hors recherches ponctuelles sur casses).
- Nombre de fuites pour un km de canalisations (moyenne entre 2008 et 2012) : 0,2
- Nombre de fuites pour 100 branchements (moyenne entre 2008 et 2012) : 1,46

SIAE (Blaincourt, Prévy, Villers ss St Leu)

Données non disponibles

3.3.3 Nombre de captages prioritaires et nombre de captages bénéficiant d'une protection et d'un plan d'actions

On distingue sur le territoire 2 captages dits Grenelle (1 captage à Silly Tillard et captage de Puiseux le Hauberges) + 1 captage dit conférence environnementale (champ captant de Précý sur Oise).

Des démarches (plan d'actions) doivent être mises en œuvre par les collectivités compétentes (syndicats d'eau) mais la CCT n'est pas informée de l'avancée de celles-ci.

3.3.4 Couverture du territoire par un SAGE

Le Syndicat Intercommunal de la Vallée du Thérain (SIVT) regroupe 7 EPCI (CA du Beauvaisis, Picardie verte, CC Thelloise, CC du Clermontois, CC du Pays de Bray, CA Creil Sud Oise et CC Oise Picardie) et assure une gestion globale du Thérain et de ses affluents sur l'ensemble de son bassin versant.

Le SIVT a saisi dernièrement la CCT Thelloise à propos de la mise en place d'un SAGE sur son périmètre d'intervention.

3.4 Les déchets



3.4.1 Tonnage de déchets produits par le territoire

Le tableau ci-dessous représente les tonnages collectés sur le territoire de la CCT pour l'année 2019 :

Déchets collectés par la collectivité	Tonnages 2019	Ratio 2019 (en kg/hab)
Déchetteries	23 507	391
Encombrants (PàP)	298	5
Déchets végétaux (PàP)	5 178	86
Verre	1 650	27
Emballages et papiers graphiques	3 690	61
Ordures ménagères résiduelles (OMR)	14 532	242
TOTAL DMA	48 854	813

3.4.2 Etat des équipements de tri au regard des normes

Le tableau ci-dessous représente les équipements mis à disposition ou non par la CCT pour les différents déchets collectés ou à déposer en déchetterie.

Flux	Contenant	Population desservie par ce type de collecte
Ordures ménagères résiduelles	Non fourni par la CCT	100%
Emballages et papiers		100%
Emballages en verre	 156 bornes	83% (toutes les communes sauf Chambly)

		17% (Chambly)
Déchets végétaux (PàP)	Non fourni par la CCT	80,39% (habitat individuel)
Encombrants (PàP)	/	100%
Déchets déposés en déchetterie	/	100%

Les administrés ont également la possibilité d'acheter des composteurs à tarifs préférentiels auprès de la CCT.

Des composteurs gratuits sont également mis à disposition des communes pour des projets de compostage (cimetière, cantine...).

3.4.3 Existence de tri à la source des bio-déchets dans les structures de restauration collective et pour les logements collectifs

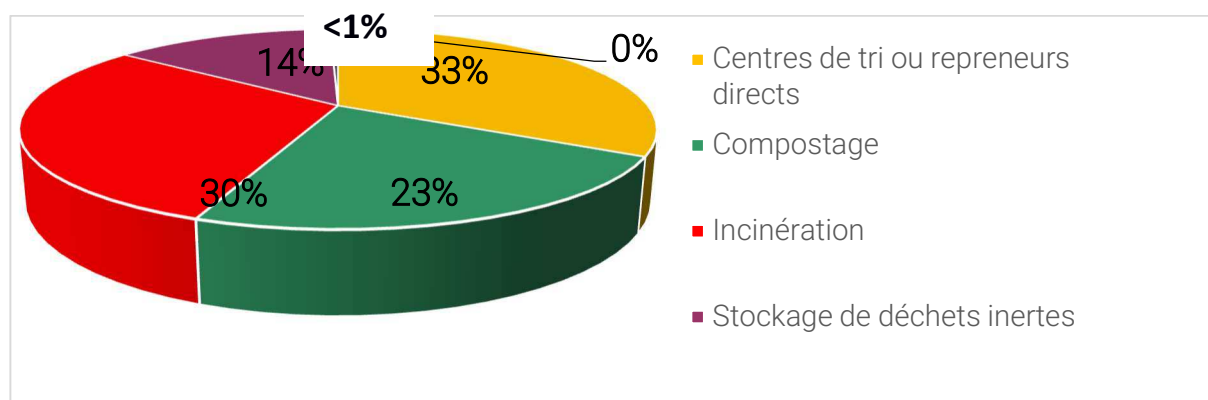
La CCT n'a pas encore expérimenté des projets de tri à la source des bio-déchets dans les structures de restauration collective ou pour les logements collectifs du territoire.

Pour la première catégorie, des projets seront peut-être mis en place durant l'année 2021 en partenariat avec la CCT dans les cantines scolaires.

3.4.4 Taux de tri sélectif par filière

Le graphique ci-dessous représente la répartition des modes de traitement en 2019 des tonnages entrants.

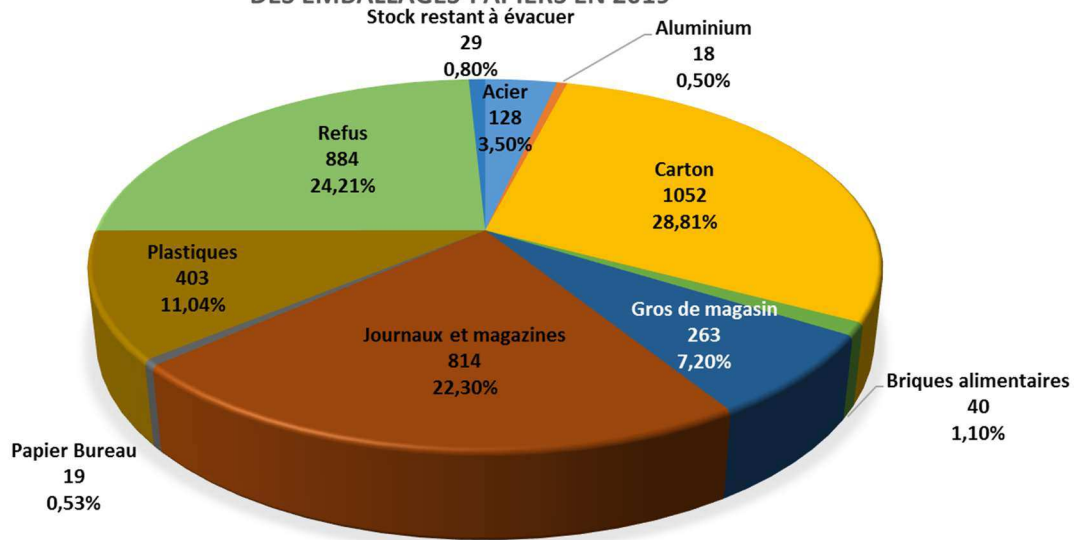
Répartition des modes de traitement en 2019 des tonnages entrants



Plus précisément pour les bacs jaunes, le graphique ci-dessous représente les tonnages d'emballages et papiers graphiques en sortie du centre de tri ainsi que le pourcentage qu'ils représentent.

Le taux de refus est relativement élevé car de plus de 24 %.

**RÉPARTITION DES TONNAGES PAR TYPES DE DECHETS COLLECTES DANS LES BACS JAUNES
DES EMBALLAGES-PAPIERS EN 2019**



ANNEXE N°2

LISTE DES ACTIONS ET PROJETS

- **Orientation 1 : Contribuer au développement économique du territoire et soutenir les mutations s'intégrant dans la transition écologique de ce dernier**

Action / Projet	Année du projet	Porteur
Massifier les installations de production d'énergie renouvelable (photovoltaïque, méthanisation etc.)	2022	CCT
Installation d'un méthaniseur	/	CCT

- **Orientation 2 : Développer une offre de moyens de déplacements variés pour mieux raccorder et rapprocher**

Action / Projet	Année du projet	Porteur
Extension d'un nouveau réseau de transport urbain sur le sud de la Thelloise	2022	CCT
Installation de bornes de recharges électriques au sein du siège de la CCT	2022	CCT
Création d'un barreau routier sur le territoire de la CC Thelloise	2022	CCT
Aménagement de pistes cyclables sur la ville de Chambly et dans les communes alentours	2022	CCT + Chambly
Création d'une voie douce entre Ercuis et Neuilly-en-Thelle	2022	CCT
Réalisation d'une liaison douce : Puiseux le Hauberger - Etablissement scolaire collège de Bornel	2022	CCT + CC Sablons
Plan de mobilité simplifié de la Thelloise	2022	CCT
Création d'un échangeur routier sur l'A16	/	CCT
Acquisition d'un véhicule utilitaire léger électriques pour les services techniques	2021	Sainte-Geneviève
Création de voies douces entre Mesnils-en-Thelle et le collège de Chambly	/	Noailles
Achat véhicule électrique	2021	Mesnil-en-Thelle
Bornes de recharge électrique	2021	Chambly
Plan vélo	2022	Chambly

- **Orientation 3 : Répondre à la pression démographique et accompagner le développement économique du territoire en développant une offre de logements adaptée et en créant de nouveaux services et équipements de proximité, vertueux pour l'environnement**

Action / Projet	Année du projet	Porteur
Action de mise aux normes et d'équipement d'ouvrages et d'installations d'assainissement des eaux usées	2021 et 2022	CCT
Travaux de rénovation thermique du bâtiment existant de la CCT située à Neuilly en Thelle	2022	CCT
Changement de l'éclairage des 2 gymnases en LED	2022	CCT
Création d'un fonds de développement communautaire	2021/2022	CCT
Rénovation des bâtiments scolaires : travaux d'acoustique à la restauration scolaire	2021	Noailles
Travaux d'économie d'énergie sur les équipements publics : mise aux normes de l'éclairage intérieur de l'école du Chemin Vert	2021	Noailles
Mise en place de la télégestion centralisée du système de chauffage de 7 bâtiments communaux	2021	Précy sur Oise
Rénovation énergétique de l'école primaire Angélique de Vaucouleurs	2021	Précy sur Oise
Travaux d'aménagement et de rénovation d'un ensemble pour la création de 2 classes avec optimisation du système de chauffage	2021	Dieudonne
Rénovation de l'éclairage du stade de football	2022	Dieudonne
Travaux de rénovation thermique de l'école de la Vallée aux Cerfs	2021	Mortefontaine
Equipements photovoltaïques Maison de Santé	2021	Chambly
Rénovation du toit du court de tennis couvert	2021	Chambly
Requalification d'une friche pour la construction d'une halle sportive - acquisition et démolition du hangar	2021	Chambly
Construction d'une Halle Sportive	2022	Chambly
Construction de la maison des arts et de la connaissance	2023	Chambly
Equipements photovoltaïques ALSH Léo Lagrange	/	Chambly
Réhabilitation de l'Hôtel de ville	/	Chambly
Construction école et restaurant scolaire du GS Hameau du Tillet	2022	Cires-les-Mello
Changement chaudière du bâtiment de la gendarmerie	/	Cires-les-Mello
Rénovation thermique pour la création d'un dortoir	2022	Le Coudray sur Thelle
Isolation du R+1 de l'école (Ancien Prieuré)		Saint-Sulpice
Isolation des combles de la future mairie		Saint-Sulpice
Passage de l'éclairage public au LED		Saint-Sulpice

Equipements photovoltaïques sur 2 bâtiments (centre technique et le centre Yves Montand)	2022	Sainte-Geneviève
Panneaux photovoltaïques sur le centre technique	/	Mesnil-en-Thelle

- **Orientation 4 : Permettre une meilleure visibilité du territoire en valorisant ses richesses naturelles et son patrimoine culturel**

Action / Projet	Année du projet	Porteur
Projet touristique du Moulin broserie de Saint-Felix	2022	CCT
Valorisation des berges du Therain	2022	CCT + SIVT
Réhabilitation de l'église Notre Dame de Chambly	2021	Chambly
Création d'une ferme pédagogique	2023	Chambly
Création d'un espace boisé protégé	/	Chambly
Aménagement des bords de l'Oise	2022	Précy-sur-Oise

ANNEXE N°3

Fiches actions 2022

Orientation 2 : Développer une offre de moyens de déplacements pour mieux raccorder et rapprocher

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

FICHE ACTION n° 2.1 – Année : 2022

MISE EN OEUVRE : CRTE

INTITULE DE L'ACTION : Réalisation d'une liaison douce : Puisseux le Hauberger – établissement scolaire collège de Bornel

ORIENTATION STRATEGIQUE :

Orientation 2 : Développer une offre de moyens de déplacements variés pour mieux raccorder et rapprocher

AXE DE FINANCEMENT (Plan de Relance, Transition écologique) :

⇒ Transition écologique

OPERATEURS : Communauté de communes Thelloise et Communauté de communes des Sablons

ETAT : Projet 2022

I.ELEMENTS DE CONTEXTE

La commune de Puisseux le Hauberger a réalisé une pré-étude relative à la création d'une voie douce depuis l'Eglise de la commune jusqu'au collège de Bornel afin de favoriser l'usage du vélo sur un axe sécurisé reliant les deux communes. La commune de Bornel est favorable également à ce projet d'aménagement.

La Communauté de communes Thelloise et la Communauté de communes des Sablons seront les deux EPCI partenaires dans cette démarche afin d'apporter une vision intercommunale au projet.

II.OBJECTIF GENERAL DE L'ACTION

Aménager un axe sécurisé entre deux communes pour desservir un établissement scolaire en favorisant la mobilité douce.

III.OBJECTIFS OPERATIONNELS

Cette pré-étude réalisée par la commune de Puisseux le Hauberger va permettre d'engager des réunions de concertation avec les acteurs locaux à l'échelle communale et intercommunale afin d'avoir une réflexion d'aménagement plus large pour l'agglomération et son environnement et aussi permettre de proposer des orientations au futur bureau d'études.

IV. PHASAGE DES TRAVAUX – ECHEANCIER DE REALISATION

Phase pré-étude - étude de faisabilité

V.PARTENAIRES ET FINANCEURS DE L'ACTION

- 1)La ville de Bornel
- 2)La Ville de Puisseux le Hauberger
- 3)la Communauté de communes des Sablons
- 4)la Communauté de communes Thelloise
- 5)l'Etat

VI.COUT GLOBAL DE L'ACTION ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Pas d'élément chiffré à ce stade - phase pré-étude

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

FICHE ACTION n° 2.2 – Année : 2022

MISE EN OEUVRE : CRTE

INTITULE DE L'ACTION : Réalisation d'une liaison douce entre Ercuis et Neuilly-en-Thelle

ORIENTATION STRATEGIQUE :

Orientation 2 : Développer une offre de moyens de déplacements pour mieux raccorder et rapprocher

AXE DE FINANCEMENT (Plan de Relance, Transition écologique) :

⇒ Plan de relance

OPERATEUR : Communauté de Communes Thelloise

ETAT : 2022

I. ELEMENTS DE CONTEXTE

Créer une liaison douce entre la sortie de la commune d'Ercuis vers l'entrée de la commune de Neuilly en Thelle.

Cette voie créera une liaison permettant de raccorder ce cheminement à la voie verte existante (ancienne voie ferrée).

II. OBJECTIF GENERAL DE L'ACTION

Le tracé est choisi et devra respecter les contraintes suivantes :

- Permettre de raccorder le projet à la voie verte existante en prenant en compte le dénivelé du terrain afin de réaliser une pente conforme à la législation.
- Etre attentif à l'aménagement sécuritaire aux abords de la RD929.
- Réaliser une liaison douce en veillant à limiter l'emprise sur le domaine privé.

III. OBJECTIFS OPERATIONNELS

Cette réalisation permettra d'apporter une meilleure desserte aux administrés vers Neuilly en Thelle et ainsi sécuriser leurs déplacements à pied et en vélo.

IV. PHASAGE DES TRAVAUX – ECHEANCIER DE REALISATION

Début des travaux préparatoire = été 2022

V. PARTENAIRES ET FINANCEURS DE L'ACTION

- 1) Communauté de communes Thelloise (maitre d'ouvrage)
- 2) Département de l'Oise
- 3) Etat

VI. COUT GLOBAL DE L'ACTION ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Coût prévisionnel des travaux (hors acquisition foncière) =	180 000 € TTC (100%)
Dont financement prévisionnel du Département de l'Oise =	77 400 € TTC (43%)

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

FICHE ACTION n° 2.3 – Année : 2022

MISE EN OEUVRE : CRTE

INTITULE DE L'ACTION : Installation de bornes de recharges électriques

ORIENTATION STRATEGIQUE :

Orientation 2 : Développer une offre de moyens de déplacements pour mieux raccorder et rapprocher

AXE DE FINANCEMENT (Plan de Relance, Transition écologique) : Transition écologique

OPERATEUR : Communauté de Communes Thelloise

ETAT : 2022

I. ELEMENTS DE CONTEXTE

La Communauté de Communes a pour ambition le développement des économies d'énergie et la valorisation des énergies propres pour l'ensemble de son patrimoine, ainsi l'un des projets est l'installation au siège de l'intercommunalité de bornes de recharge électrique

II. OBJECTIF GENERAL DE L'ACTION

Valoriser l'utilisation de véhicules électriques et inciter les agents à en utiliser.

III. OBJECTIFS OPERATIONNELS

Permettre aux agents de la Thelloise de recharger leur véhicule électrique et permettre l'utilisation de véhicules électriques au nom de l'intercommunalité.

IV. PHASAGE DES TRAVAUX – ECHEANCIER DE REALISATION

Les travaux seront effectués en partenariat avec le SE60 qui réalise ainsi les travaux pour le compte de la CCT. Le démarrage est prévu courant 2ème trimestre 2022 pour une livraison été ou au plus tard en septembre 2022.

V. PARTENAIRES ET FINANCEURS DE L'ACTION

SE 60

VI. COUT GLOBAL DE L'ACTION ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Coût total de l'opération : 60 935,80 euros

Subventions SE 60 : 11 901.52 €

FCTVA : 9 371.16 €

Reste à charge CCT : 39 663.11 €

Orientation 3 : Répondre à la pression démographique et accompagner le développement économique du territoire en développant une offre de logements adaptée et en créant de nouveaux services et équipements de proximité, vertueux pour l'environnement

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

FICHE ACTION n° 3.1 – Année : 2021/2022

MISE EN OEUVRE : CRTE

INTITULE DE L'ACTION : Action de mise aux normes et d'équipement d'ouvrages et d'installations d'assainissement des eaux usées (CAUVIGNY – CIRES LES MELLO – HERMES BERTHECOURT VILLERS – ERCUIS – SAINT FELIX – PRECY BLAINCOURT – VILLERS SOUS SAINT LEU).

ORIENTATION STRATEGIQUE :

Orientation 3 : Répondre à la pression démographique et accompagner le développement économique du territoire en développant une offre de logements adaptée et en créant de nouveaux services et équipements de proximité, vertueux pour l'environnement

AXE DE FINANCEMENT (Plan de Relance, Transition écologique) :

⇒ Plan de relance : résilience sanitaire

OPERATEUR : Communauté de communes Thelloise

ETAT : Projets 2021 (4 opérations) – Projets 2022 (3 opérations)

I.ELEMENTS DE CONTEXTE

Soucieuse de la qualité de vie de ses habitants et de la préservation des milieux naturels de son territoire, la Communauté de communes Thelloise (CCT) souhaite optimiser la performance de ses ouvrages d'assainissement qui assurent le traitement, le transfert et la collecte des eaux usées.

La Communauté de communes Thelloise est compétente en matière d'assainissement des eaux usées et doit faire face à la nécessité de mettre à niveau certaines de ses installations : Stations d'épuration, réseaux de collecte ou postes de refoulement.

En effet, ceux-ci posent des problèmes en raison de leur vétusté, de la dégradation significative de leur état, de leur capacité désormais insuffisante ou bien de l'absence, lors de leur construction, de systèmes de traitement annexes désormais indispensables, voire de défauts de conception à l'origine.

Il est impératif pour la CCT de remédier à ces problèmes, ceux-ci, ayant d'une part, pour conséquences, que ces installations soient considérées, le cas échéant, comme non-conformes vis-à-vis de la réglementation en vigueur, et d'autre part, qu'il y ait des impacts potentiels en termes de pollutions du milieu naturel, de risques sanitaires ou de dégradation accrue des ouvrages.

II.OBJECTIF GENERAL DE L'ACTION

L'action vise donc à mettre aux normes et équiper de façon adéquate les installations et ouvrages d'assainissement afin de rendre ceux-ci conformes à la réglementation, de permettre de traiter de façon optimale les eaux usées collectées et ainsi limiter tout impact éventuel en termes de pollution et de salubrité ou bien au niveau de leur pérennité.

III.OBJECTIFS OPERATIONNELS

L'action se découpe en sept opérations :

- 1) Mise en conformité de l'autosurveillance et mise en place du traitement du phosphore de la station d'épuration de CAUVIGNY.
- 2) Mise en place du traitement du H2S (hydrogène sulfuré) sur plusieurs postes de refoulement de la commune de CIRES LES MELLO.
- 3) Mise en place du traitement du H2S sur plusieurs postes de refoulement sur les communes de HERMES et le cas échéant de BERTHECOURT & VILLERS ST SEPULCRE.
- 4) Réhabilitation complète d'un poste de refoulement (PR) sur la commune d'ERCUIS.
- 5) Mise en œuvre d'un nouveau traitement des eaux usées sur la commune de SAINT FELIX.
- 6) Mise aux normes des réseaux sur la commune de Précy sur Oise et le cas échéant, sur la commune de Blaincourt lès Précy.
- 7) Reconstruction des postes de refoulements sur la commune de Villers sous Saint Leu.

IV. PHASAGE DES TRAVAUX – ECHEANCIER DE REALISATION

- 1) **Cauvigny** : Lancement des travaux mi-2021 (attente des subventions AESN et CDO).
- 2) **Cires lès Mello** : Lancement des travaux mi-2021 (attente de la subvention AESN).
- 3) **Hermes-Berthecourt-Villers** : Lancement des travaux fin 2021 (lancement du marché de travaux mi-2021).
- 4) **Ercuis** : Lancement des travaux fin 2021 (lancement du marché de travaux mi-2021).
- 5) **St Felix** : Lancement des travaux 2022 (études en cours).
- 6) **Précy-Blaincourt** : Lancement des travaux 2022 (études en cours).
- 7) **Villers ss St Leu** : Lancement des travaux 2022 (études en cours).

V.PARTENAIRES ET FINANCEURS DE L'ACTION

Ces différents travaux d'assainissement seront co-financés par :

- 1) **La Communauté de communes Thelloise** (maître d'ouvrage) ;
- 2) **L'Agence de l'Eau Seine Normandie** ;
- 3) **Le Conseil Départemental de l'Oise** ;
- 4) **L'Etat** via la DSIL.

VI.COUT GLOBAL DE L'ACTION ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Synthèse globale de l'action

Financements publics concernés	Montant de la dépense éligible à financer par des fonds publics	Montant de participations
DSIL	2 088 903 €	879 000 €
Conseil départemental	2 088 903 €	257 929 €
Autres (à préciser) : AESN	2 088 903 €	534 194 €
Autofinancement	2 088 903 €	417 780 €
TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS	2 088 903 €	-

Opération 1 – Station de Cauvigny

Financements publics concernés	Montant de la dépense éligible à financer par des fonds publics	Pourcentage	Montant de participation
DSIL	82 630 €	28%	23 300 €
Conseil départemental	82 630 €	22%	18 000 €
Autres (à préciser) : AESN	82 630 €	30%	24 800 €
Autofinancement	82 630 €	20%	16 530 €
TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS	82 630 €	100%	82 630 €

Opération 2 – Traitement H2S à Cires lès Mello

Financements publics concernés	Montant de la dépense éligible à financer par des fonds publics	Pourcentage	Montant de participation
DSIL	210 712 €	31%	65 320 €
Conseil départemental	210 712 €	21%	43 360 €
Autres (à préciser) : AESN	210 712 €	28%	60 000 €
Autofinancement	210 712 €	20%	42 032 €
TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS	210 712 €	100%	-

Opération 3 – Traitement H2S à Hermes-Berthecourt-Villers

Financements publics concernés	Montant de la dépense éligible à financer par des fonds publics	Pourcentage	Montant de participation
DSIL	153 010 €	60%	91 800 €
Conseil départemental	153 010 €	20%	30 600 €
Autres (à préciser) :	0 €	%	€
Autofinancement	153 010 €	20%	30 610 €
TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS	153 010 €	100%	-

Opération 4 – Réhabilitation d'un poste de refoulement à Ercuis

Financements publics concernés	Montant de la dépense éligible à financer par des fonds publics	Pourcentage	Montant de participation
DSIL	142 551 €	70%	99 780 €
Conseil départemental	142 551 €	10%	14 250 €
Autres (à préciser) :	0 €	%	€
Autofinancement	142 551 €	20%	28 521 €
TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS	142 551 €	100%	-

Opération 5 – Mise aux normes du traitement à Saint Felix

Financements publics concernés	Montant de la dépense éligible à financer par des fonds publics	Pourcentage	Montant de participation
DSIL	630 000 €	26%	163 800 €
Conseil départemental	630 000 €	24%	151 700 €
Autres (à préciser) : AESN	630 000 €	30%	189 000 €
Autofinancement	630 000 €	20%	125 500 €
TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS	630 000 €	100%	-

Opération 6 – Réhabilitation de réseaux de collecte à Précy et Blaincourt

Financements publics concernés	Montant de la dépense éligible à financer par des fonds publics	Pourcentage	Montant de participation
DSIL	730 000 €	50%	365 000 €
Conseil départemental	0 €		€
Autres (à préciser) : AESN	730 000 €	30%	219 000 €
Autofinancement	730 000 €	20%	146 000 €
TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS	730 000 €	100%	-

Opération 7 – Reconstruction de postes de refoulement à Villers ss st Leu.

Financements publics concernés	Montant de la dépense éligible à financer par des fonds publics	Pourcentage	Montant de participation
DSIL	140 000 €	50%	70 000 €
Conseil départemental	0 €		€
Autres (à préciser) : AESN	140 000 €	30%	42 000 €
Autofinancement	140 000 €	20%	28 000 €
TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS	140 000 €	100%	-

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

FICHE ACTION n° 3.2 – Année : 2022

MISE EN OEUVRE : CRTE

INTITULE DE L'ACTION : Travaux de rénovation thermique du bâtiment existant de la Communauté de communes Thelloise, située à Neuilly-en-Thelle

ORIENTATION STRATEGIQUE :

Orientation 3 : Répondre à la pression démographique et accompagner le développement économique du territoire en développant une offre de logements adaptée et en créant de nouveaux services et équipements de proximité, vertueux pour l'environnement

AXE DE FINANCEMENT (Plan de Relance, Transition écologique) :

⇒ Transition écologique

OPERATEURS : Communauté de communes Thelloise

ETAT : Projet 2022

I.ELEMENTS DE CONTEXTE

Les effectifs de la CCT sont composés actuellement de 45 agents qui œuvrent au sein de différents pôles. Ces effectifs devraient à court/moyen terme avoisiner les 50.

La configuration des locaux actuels et l'état des effectifs rendent compliquées les conditions de travail des agents, certaines activités particulières nécessitent de la place (Petite Enfance, déchets...)

Aussi, il a été décidé de lancer une étude portant sur un projet de réaménagement/extension des locaux qui intègre la rénovation thermique du bâtiment.

Le diagnostic réalisé sur le bâtiment confirme la nécessité d'intervenir sur son isolation thermique : les menuiseries extérieures sont obsolètes et ne sont plus étanches et on note un défaut d'isolation thermique au rez-de-chaussée ainsi que dans le faux plafond de l'étage.

L'étude thermique réalisée a confirmé cette déperdition avec un classement du bâtiment en classe énergie « C ».

Le bureau d'étude a fait des propositions portant sur un réaménagement de l'existant et une extension d'environ 200 m² sur 2 niveaux (R+1).

Le montant estimé est de : 1 540 000 € HT pour un bâti traditionnel.

L'isolation thermique par l'extérieur du bâtiment est estimée à 300 000 € HT et un remplacement des menuiseries extérieures est prévu pour un montant estimé de 215 000 € HT.

II.OBJECTIF GENERAL DE L'ACTION

Assurer un confort de travail aux agents et réduire la consommation énergétique du bâtiment.

III.OBJECTIFS OPERATIONNELS

Intégrer aux travaux de réaménagement et d'extension de la CCT une rénovation thermique par l'extérieur avec remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures.

IV. PHASAGE DES TRAVAUX – ECHEANCIER DE REALISATION

Démarrage des travaux en avril 2022 (7 mois de travaux en site occupé). La rénovation thermique du bâtiment aura lieu pendant la réalisation des travaux intérieurs : date à caler.

V.PARTENAIRES ET FINANCEURS DE L'ACTION

1)la Communauté de communes Thelloise

2)l'Etat

VI.COUT GLOBAL DE L'ACTION ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Coût de l'opération : 515 000 € HT

DSIL sollicitée à hauteur de 80% soit 412 000 €

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES THELLOISE

FICHE ACTION n° 3.4 – Année : 2022

MISE EN OEUVRE : CRTE

INTITULE DE L'ACTION : Création et mise en œuvre d'un Fonds de Développement Communautaire

ORIENTATION STRATEGIQUE :

Orientation 3 : Répondre à la pression démographique et accompagner le développement économique du territoire en développant une offre de logements adaptée et en créant de nouveaux services et équipements de proximité, vertueux pour l'environnement

OPERATEUR : Communauté de Communes Thelloise

ETAT : A partir de 2021

I. ELEMENTS DE CONTEXTE

La Communauté de Communes Thelloise, pour la mandature 2020-2026, souhaite affirmer l'unité communautaire en s'inscrivant durablement dans une logique de construction et de cohésion communautaires.

Elle souhaite garantir un développement raisonné et équilibré du territoire entre centralités urbaines et ruralités, assurant ainsi dynamisme et qualité de vie.

II. OBJECTIF GENERAL DE L'ACTION

Aussi, la CCT a décidé la mise en place d'un dispositif de fonds de développement communautaire à l'intention des communes. Ce fonds doit permettre de contribuer à la réalisation de projets communaux structurants ayant une vocation intercommunale.

III. OBJECTIFS OPERATIONNELS

Aider les communes du territoire à financer leurs projets.

IV. PHASAGE DES TRAVAUX – ECHEANCIER DE REALISATION

Septembre 2021 : Création du Fonds de Développement Communautaire par délibération du conseil communautaire et lancement de l'Appel à Projets

Décembre 2021 : Fin de l'Appel à Projets

Mars 2022 : Vote en conseil communautaire des projets sélectionnés.

V. PARTENAIRES ET FINANCEURS DE L'ACTION

VI. COUT GLOBAL DE L'ACTION ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Montant prévisionnel au budget primitif 2022 : 200 000 euros.

Chaque année, le fonds sera mis à disposition des communes dans la limite des crédits inscrits au budget primitif de la CCT.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES THELLOISE

FICHE ACTION n° 3.5 – Année : 2022

MISE EN OEUVRE : CRTE

INTITULE DE L'ACTION : Passage en LED de l'éclairage des deux gymnases de la CCT

ORIENTATION STRATEGIQUE :

Orientation 3 : Répondre à la pression démographique et accompagner le développement économique du territoire en développant une offre de logements adaptée et en créant de nouveaux services et équipements de proximité, vertueux pour l'environnement

AXE DE FINANCEMENT (Plan de Relance, Transition écologique) :

⇒ Transition écologique

OPERATEUR : Communauté de Communes Thelloise

ETAT : 2022

I. ELEMENTS DE CONTEXTE

La Communauté de Communes a une ambition d'économie d'énergie pour l'ensemble de ces bâtiments, ainsi l'un des projets est le passage au LED de l'éclairage des gymnases appartenant à l'intercommunalité.

II. OBJECTIF GENERAL DE L'ACTION

Installer des éclairages intérieurs (salle de sport et pièces de circulations) et extérieurs en LED afin de permettre de réaliser des économies d'énergie et de répondre aux normes sportives.

III. OBJECTIFS OPERATIONNELS

Changement de l'éclairage des gymnases avec des projecteurs LED

IV. PHASAGE DES TRAVAUX – ECHEANCIER DE REALISATION

Courant 2ème semestre 2022

V. PARTENAIRES ET FINANCEURS DE L'ACTION

Etat

VI. COUT GLOBAL DE L'ACTION ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Coût de l'opération : 50 261,17 euros.

Subvention DETR (priorité 2 : équipements et bâtiments communaux et intercommunaux) sollicitée : 40 %.

Soit : 20 104.47 €.

Reste à charge CCT : 30 156,70 euros.

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

FICHE ACTION n° 3.6 – Année : 2022

MISE EN OEUVRE : CRTE

INTITULE DE L'ACTION : Construction d'une Halle Sportive

ORIENTATION STRATEGIQUE :

Orientation 3 : Répondre à la pression démographique et accompagner le développement économique du territoire en développant une offre de logements adaptée et en créant de nouveaux services et équipements de proximité, vertueux pour l'environnement

AXE DE FINANCEMENT (Plan de Relance, Transition écologique) :

⇒ Plan de relance

OPERATEURS : Commune de Chambly

ETAT : Projet 2022

I. ELEMENTS DE CONTEXTE

Manque d'infrastructures donnant accès au sport de haut niveau et sport pour tous sur le bassin du Sud de l'Oise.

II. OBJECTIF GENERAL DE L'ACTION

Réalisation d'une halle sportive dédiée à la pratique du sport de haut niveau et associatif.

III. OBJECTIFS OPERATIONNELS

Halle sportive principalement dédiée au badminton pouvant accueillir un centre de formation des compétitions nationales et internationales, un centre de préparation des Jeux Olympiques Paris 2024, une partie dojo, etc.

IV. PHASAGE DES TRAVAUX – ECHEANCIER DE REALISATION

- Terrain acquis en 2019.
- Attribution du marché en mai 2021
- Dépollution du site à l'été 2021
- Commencement des travaux au 4^e trimestre 2021.

V.PARTENAIRES ET FINANCEURS DE L'ACTION

Etat / Conseil Départemental de l'Oise / Région des Hauts-de-France / Agence Nationale du Sport

VI.COUT GLOBAL DE L'ACTION ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

- DSIL	1 000 000 € (6.74%)
- CD60	1 400 000 € (9.44%)
- Région Hauts-de-France	7 413 462 € (50%)
- Agence Nationale du Sport	1 000 000 € (6.74%)
- Collectivité	4 013 462 € (27.08%)

TOTAL H.T	14 826 924€ (100%)
------------------	---------------------------

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

FICHE ACTION n° 3.7 – Année : 2022

MISE EN OEUVRE : CRTE

INTITULE DE L'ACTION : Travaux aménagement et création d'un dortoir - Locaux périscolaire

ORIENTATION STRATEGIQUE :

Orientation 3 : Répondre à la pression démographique et accompagner le développement économique du territoire en développant une offre de logements adaptée et en créant de nouveaux services et équipements de proximité, vertueux pour l'environnement

AXE DE FINANCEMENT (Plan de Relance, Transition écologique) :

⇒ Plan de relance

OPERATEUR : Commune de Le Coudray-sur-Thelle

ETAT : 2022

I. ELEMENTS DE CONTEXTE

La commune du Coudray sur Thelle possède un bâtiment accueillant les enfants de 3 à 12 ans en dehors des heures scolaires. Cependant, il manque un espace dédié au repos des plus jeunes, notamment le mercredi et pendant les vacances scolaires. Cela concerne une dizaine d'enfants.

Le bâtiment communal de la Mairie possède un espace non exploité pouvant servir de dortoir. Cependant les fenêtres sont vétustes et il n'y pas d'isolation. Cette pièce doit être totalement rénover.

Objectif environnemental :

- Améliorer les dépenses énergétiques par le biais d'une isolation (sol, mur, plafonds) ; radiateurs à économie d'énergie, changement des portes et fenêtres
- Améliorer l'éclairage grâce à des panneaux Leds avec variateur

Objectif Sécuritaire :

- Sécurisé le lieux grâce à une issue de secours ; des murs anti-feux
- Création d'un passage sécurisé entre le bâtiment d'accueil et le futur dortoir

Accessibilité :

- Le bâtiment étant dépourvu de toilette pour les Personnes à Mobilité réduite, un toilette sera installé afin de combler ce manque.
- Modification de la porte permettant le passage d'un fauteuil roulant.

II. OBJECTIF GENERAL DE L'ACTION

Les travaux envisagés répondent à 3 axes :

- La sécurisation de l'accès à la salle du dortoir et du dortoir lui-même
- La diminution du coût de l'Energie grâce à une isolation thermique du sol des murs et du plafonds ; Aux changements des fenêtres actuellement en bois simple vitrage.
- Améliorer les conditions d'accueil des personnes à Mobilité réduite avec la création d'une toilette PMR et d'une porte d'accès PMR.

III. OBJECTIFS OPERATIONNELS

Transformer une pièce inutilisée en un lieu de repos sécurisé et tranquille pour les jeunes enfants.

Éviter la dégradation du bâtiment. Utilisé l'existant plutôt que de construire.

IV. PHASAGE DES TRAVAUX – ECHEANCIER DE REALISATION

Améliorer les conditions d'accueil des enfants en créant un dortoir périscolaire					
	2022				
	janvier	mars/avril	mai	juin	juillet
Phase 1 : Elaboration dossier de subvention					
Département et DSIL/ DETR					
Phase 2 : Réception de la notification					
Réponse des financeurs					
Signature des devis					
Phase 3 : Travaux					
réunion de chantier : phase préparatoire					
Commencement des travaux menuiserie					
Travaux d'isolation, sol, plafond					
Peinture					
Réception des travaux - levée de réserve					

V. PARTENAIRES ET FINANCEURS DE L'ACTION

- 1) Le Coudray sur Thelle
- 2) Etat
- 3) Conseil Départemental de l'Oise

VI. COUT GLOBAL DE L'ACTION ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Dépenses	HT	Recettes	Coût HT	Taux
Menuiseries et fenêtres	30 086.87	État (DSIL, DETR)	33 440.00	40%
Isolation sols mur plafonds	48 107.30	Département	33 440.00	40%
Plomberie	5 408.59	Auto-financement commune	16722.76	20%
TOTAL HT :	83 602.76	TOTAL HT :	83 602.76	100%

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

FICHE ACTION n° 3.8 – Année : 2022

MISE EN OEUVRE : CRTE

INTITULE DE L'ACTION : Rénovation de l'éclairage du stade de football de Dieudonne

ORIENTATION STRATEGIQUE :

Orientation 3 : Répondre à la pression démographique et accompagner le développement économique du territoire en développant une offre de logements adaptée et en créant de nouveaux services et équipements de proximité, vertueux pour l'environnement

AXE DE FINANCEMENT (Plan de Relance, Transition écologique) :

⇒

OPERATEUR : Commune de Dieudonne

ETAT : 2022

I. ELEMENTS DE CONTEXTE

Notre commune a consacré une somme importante pour la mise en œuvre d'un éclairage pour notre stade de foot durant la saison 1997 - 1998. Cet investissement a permis d'étendre les entraînements sur des plages horaires plus larges, particulièrement durant les mois d'hiver.

Les adhérents de la Dieudonne, et des communes environnantes peuvent ainsi profiter pleinement de ces installations pour donner libre court à leur passion. Les jeunes (et moins jeunes) représentent aujourd'hui 198 adhérents répartis sur des groupes allant des enfants de 6 ans aux séniors, et même aux vétérans.

Malheureusement, les années ont passé, et malgré un entretien régulier de ces installations au fil du temps, nous sommes maintenant confrontés à des pannes de plus en plus nombreuses.

Une mise aux normes, et un "rafraichissement" de ces installations s'imposent aujourd'hui.

Ils permettront à la fois de les rendre moins gourmandes en énergie, plus efficace en termes de luminosité et donc plus respectueuse de notre environnement.

II. OBJECTIF GENERAL DE L'ACTION

La rénovation l'éclairage du stade de Football permettra aux adhérents de profiter pleinement du terrain de football. La commune pourra réaliser une économie énergétique grâce à cet investissement.

III. OBJECTIFS OPERATIONNELS

IV. PHASAGE DES TRAVAUX – ECHEANCIER DE REALISATION

Date prévisible de commencement des travaux : premier trimestre 2022

Durée des travaux : 1 mois

V. PARTENAIRES ET FINANCEURS DE L'ACTION

Communes voisines ayant des adhérents au Club de Football de Dieudonne : 4 100 €

VI. COUT GLOBAL DE L'ACTION ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Coût de l'éclairage du stade : **14 004 € HT** en dépenses d'investissement

En une seule phase, courant du premier trimestre 2022

Participation des communes voisines : 4 100.00 €

L'autofinancement de la commune : 1 980.80 €

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

FICHE ACTION n° 3.9 – Année : 2022

MISE EN OEUVRE : CRTE

INTITULE DE L'ACTION : IINSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLAIQUE SUR LE TOIT DES SERVICES TECHNIQUES

ORIENTATION STRATEGIQUE :

Orientation 3 : Répondre à la pression démographique et accompagner le développement économique du territoire en développant une offre de logements adaptée et en créant de nouveaux services et équipements de proximité, vertueux pour l'environnement

AXE DE FINANCEMENT (Plan de Relance, Transition écologique) :

OPERATEUR : Commune de Sainte-Geneviève

ETAT : 2022

I. ELEMENTS DE CONTEXTE

Travail sur la consommation énergétique des bâtiments communaux et amélioration des performances énergétiques des bâtiments.

II. OBJECTIF GENERAL DE L'ACTION

Inclure les équipements publics dans la transition énergétique.

III. OBJECTIFS OPERATIONNELS

Produire au moyen de l'installation des panneaux photovoltaïques sur le toit des services techniques de l'énergie.

IV. PHASAGE DES TRAVAUX – ECHEANCIER DE REALISATION

Date prévisionnelle de réalisation des travaux prévue second semestres 2022.

V. PARTENAIRES ET FINANCEURS DE L'ACTION

- Le SE60 accompagne la collectivité dans la mise en place de cette démarche de la manière suivante :

*étude de faisabilité

*montage financier

*Programmation et suivi des travaux

*Démarches administratives et techniques

*Mise en place et suivi de la maintenance et de l'entretien

* Mise en place et suivi du contrat d'assurance et facturation énergie

VI. COUT GLOBAL DE L'ACTION ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Etude en cours mais les partenaires financiers envisagés sont L'Etat, la Région, le Département.

ANNEXE N°4

Les indicateurs de suivi

Orientation 1 : Contribuer au développement économique du territoire et soutenir les mutations s'intégrant dans la transition écologique de ce dernier

Indicateurs	Données	Date	Source
Part des emplois salariés dans l'ESS sur le territoire de la Thelloise	Entre 3% et 5%	2017	Flores - INSEE
Nombre d'entreprises sur le territoire	4581	2021	INSEE
Nombre de création d'entreprises	520	2020	INSEE
Nombre d'emploi sur le territoire	13 119	2021	INSEE
Taux de chômage	9,9%	2018	INSEE
Consommation d'espace en hectare entre 2009 et 2020	307,8 ha	2020	Observatoire national de l'artificialisation des sols

Orientation 2 : Développer une offre de moyens de déplacements variés pour mieux raccorder et rapprocher

Indicateurs	Données	Date	Source
Nombre de véhicules électriques dans le parc des collectivités	5		CCT
Nombre de bornes de recharge électrique	12	2021	SE60
Nombre de kilomètres d'aménagements cyclables	3,52km		
Nombre de parkings vélos sécurisés	26	2020	CCT
Part modale des transports en commun	4%	2018	EPE – SE60
Part du territoire couvert par une AOM	100%	2021	
Part des besoins en produits pétroliers dans le secteur des transports	93%	2018	EPE – SE60

Orientation 3 : Répondre à la pression démographique et accompagner le développement économique du territoire en développant une offre de logements adaptée et en créant de nouveaux services et équipements de proximité, vertueux pour l'environnement

Indicateurs	Données	Date	Source
Emissions de gaz à effet de serre annuelle sur le territoire	213 904 teq CO2	2015	EPE – SE60
Production annuelle d'énergie renouvelable sur le territoire	6%	2015	EPE – SE60
Nombre de logements considérés comme des « passoires énergétiques » (classés E, F ou G dans le Diagnostic de Performance Energétique)	9 700 soit 42%	2015	EPE - SE60
Consommation moyenne par m ² dans le secteur du tertiaire public	245 kWh/m ² /an	2015	EPE – SE60
Part de la consommation énergétique de l'administration public et de l'enseignement au sein du secteur tertiaire public	48%	2015	EPE – SE60

Orientation 4 : Permettre une meilleure visibilité du territoire en valorisant ses richesses naturelles et son patrimoine culturel

Peu d'attractions touristiques ou non mesurables : savoir comment les personnes se déplacent, très peu de vélo routes, pas d'études de faites sur le secteur dans le PCAET.

Indicateurs	Données	Date	Source
Taux de stockage des émissions de CO ₂ du territoire	17%	2021	AUDDICE
Nombre d'hébergements collectifs (hôtels et campings)	5	2021	INSEE

Objectifs finaux :

- ➔ **Objectif de réduction de 50% de notre consommation énergétique entre 2010 et 2050** (Source : AUDDICE)
- ➔ **Objectif de réduction de 21% des émissions de GES entre 2015 et 2028 et de 82% entre 2015 et 2050** (Source : AUDDICE)

ANNEXE N°5

Objectifs de production de logements

Préambule

Dans le cadre du Plan France Relance et pour répondre au besoin de logements des Français, l'Etat accompagne la construction durable à travers un dispositif de contractualisation sur les territoires caractérisés par une tension du marché immobilier.

Ce document marque l'engagement des signataires dans l'atteinte d'objectifs ambitieux de production de logements neufs au regard des besoins identifiés sur leur territoire.

Il s'inscrit dans la continuité du pacte pour la relance de la construction durable signé en novembre 2020 par le Ministère du logement et les associations de collectivités et de l'aide à la relance de la construction durable qui accompagnait les communes dans leur effort de construction sur la période septembre 2020 - août 2021.

1. Objet de l'annexe

Le présent document fixe les objectifs de production de logements ouvrant droit au bénéfice d'une aide à la relance de la construction durable inscrite au Plan France Relance.

2. Définition de l'objectif de production

Les objectifs de production sont fixés à 1% du parc existant, soit un objectif d'environ 240 logements.

Les objectifs de production tiennent compte de l'ensemble des logements à produire (logements individuels ou collectifs⁴), objet d'une autorisation d'urbanisme délivrée entre le 1^{er} septembre 2021 et le 31 août 2022.

Tableau des objectifs de production de logements :

	Objectifs de production de logements
Ensemble du territoire	240

3. Montant de l'aide

Le montant prévisionnel de l'aide est établi au regard de l'objectif de production de logements, sur la base des autorisations de construire portant sur des opérations d'au moins 2 logements, d'une densité minimale de 0,8 et d'un montant de 1500€ par logement. Les logements provenant de la transformation de surfaces de bureau ou d'activités en surfaces d'habitation font l'objet d'une subvention complémentaire de 500€ par nouveau logement.

Tableau des montants d'aide prévisionnels :

⁴ Incluant les logements en résidence (pour étudiants, personnes âgées ou autres)

	Objectifs de production de logement	Dont logements ouvrant droit à une aide	Montant d'aide prévisionnel maximum
Ensemble du territoire	240	240	360 000€ (=240*1500)

La densité d'une opération est calculée comme étant la surface de plancher de logement divisée par la surface du terrain.

Les logements individuels (issus de permis de construire créant moins de 2 logements) et les opérations dont la densité est inférieure à 0,8, ne donnent pas droit à une aide, mais participent à l'atteinte de l'objectif.

Les logements ouvrant droit à l'aide majorée, issus de la transformation de bureaux ou d'activité en logements sont identifiés précisément lors du calcul du montant définitif.

Le montant définitif de l'aide est déterminé sur la base des autorisations d'urbanisme effectivement délivrées entre le 1^{er} septembre 2021 et le 31 août 2022, dans la limite d'un dépassement de 10% de l'objectif fixé.

L'aide n'est pas versée si la commune n'a pas atteint son objectif de production de logements.

4. Modalités de versement de l'aide

L'aide est versée après constatation de l'objectif atteint sur la période comprise entre le 1^{er} septembre 2021 et le 31 août 2022 et calcul du montant d'aide définitif.

5. Justification de la création de logements

L'atteinte de l'objectif de production de logement est vérifiée sur la base d'un état des autorisations d'urbanisme transmis par l'établissement public de coopération intercommunale au préfet. Le préfet le vérifie en se fondant notamment sur les données relatives aux autorisations d'urbanisme enregistrées dans Sit@del.

Les éventuels différends font l'objet d'un échange contradictoire entre le préfet et l'établissement public de coopération intercommunale.

Le versement de l'aide par le préfet vaut constat de l'atteinte de l'objectif et détermination du montant définitif de l'aide.

6. Modalités de remboursement

L'aide perçue fait l'objet d'un remboursement en tout ou partie en cas d'absence de mise en chantier des logements prévus par les autorisations d'urbanisme mentionnées à l'article 5 durant leur durée de validité.

7. Publicité et communication

Après versement de l'aide, l'EPCI devra veiller auprès des maitres d'ouvrage des opérations de logements ayant contribué à l'atteinte de l'objectif à l'apposition du logo « France Relance » et du logo « Financé par l'Union européenne – NextGenerationEU » sur le panneau de chantier.

8. Bilan des aides versées

A l'issue, le préfet de département élabore un bilan des logements autorisés et des aides versées.